



HAL
open science

Éléments pour l’agenda stratégique de la recherche

Jacques Commaille, Françoise Thibault

► **To cite this version:**

Jacques Commaille, Françoise Thibault. Éléments pour l’agenda stratégique de la recherche : présentation, diagnostic, propositions. [Rapport de recherche] alliance Athéna. 2013. hal-03148697

HAL Id: hal-03148697

<https://hal.science/hal-03148697>

Submitted on 8 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

An aerial night photograph of Europe, showing the continent's outline and major cities illuminated by lights. The lights are in shades of yellow, orange, and green, set against a dark blue background of the night sky and oceans. The text is overlaid on a semi-transparent grey rectangular area in the center of the image.

Éléments pour l'agenda stratégique de la recherche

Présentation, diagnostic, propositions

Alliance Athena - Éléments pour l'agenda stratégique de la recherche

Rapport remis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la
Recherche, juin 2013

Président d'Athena : Jean-Émile Gombert
Déléguée générale : Françoise Thibault

Coordinateurs du rapport : Jacques Commaille et Françoise Thibault
Assistés de : Richard Persol
Édition : Julien Ténédos

Alliance Athena, 190 avenue de France, 75013 Paris

www.allianceathena.fr

Tous droits réservés pour tous pays

Éléments pour l'agenda stratégique de la recherche

Présentation, diagnostic, propositions



PRÉAMBULE

La profonde crise qui affecte nos sociétés contemporaines invite à préférer aux évidences, la production de diagnostics, de perspectives et de méthodes nouvelles. C'est le terrain même des sciences humaines et sociales.

L'enjeu actuel est celui de la « seconde modernisation » pour reprendre le terme du sociologue allemand Ulrich Beck, qui prendrait acte des impasses des modèles modernes classiques qui ont produit la crise écologique et la crise financière et sociale d'une ampleur inconnue. Cette modernisation impose de prendre en compte les conséquences de nos choix de recherche au cœur même des dispositifs mis en place, en ne les reportant ni à plus tard, ni sur d'hypothétiques outsiders. Elle nécessite de renouveler les questionnements les plus théoriques

comme les plus opérationnels sans dépendance aux anciens chemins. Elle doit être fondée sur l'activité des scientifiques dans un dialogue réel avec les citoyens.

Jusque dans les années 1970, les grands paradigmes des SHS s'organisaient pour l'essentiel autour de quelques oppositions et complémentarités : la recherche était structuraliste ou non, fonctionnaliste ou non, marxiste ou non, centrée sur le jeu des acteurs ou non, etc., certaines approches pouvant combiner ces cadres théoriques. Dans les décennies qui ont suivi, l'affaiblissement de la plupart de ces paradigmes a ouvert un espace pour des approches valorisant l'individu et insistant sur le pluriel des sociétés. Désormais, la plupart des descriptions des SHS repose moins sur un schéma présentant quelques grandes orientations en

conflit, que sur les objets traités et les choix théoriques non limités aux frontières des disciplines premières.

Le choix politique d'encourager la recherche française à s'investir dans le programme européen « Horizon 2020 », mobilise sans difficulté les SHS, qui retrouvent dans les thématiques communes des objets familiers et suscite aussi de nombreuses réflexions projectives de la communauté scientifique¹ à partir desquelles l'Alliance Athéna a travaillé. Le choix d'une réponse en deux volets a été retenu. Le premier – le présent document – entend,

1. Le temps imparti n'a pas permis une consultation aussi large que celle souhaitée mais l'Alliance entend faire de ce premier document la base de nombreux échanges approfondis. Il s'agit bien d'une première analyse qui sera complétée dans le cadre du travail de veille que l'Alliance Athéna entend conduire.

sur la base d'une explicitation du régime de connaissances propre aux SHS, montrer *l'ampleur de leur implication* potentielle dans les mobilisations de la connaissance qui concernent toutes les sciences. Une première analyse globale des forces du domaine permet d'émettre des propositions

propres à améliorer la capacité des SHS à s'impliquer dans les défis actuels. Le deuxième volet de la contribution Athéna², revient sur les défis retenus aujourd'hui par les pouvoirs publics.

Ce rapport est à l'image de ce qu'exige le futur : il s'inscrit dans

un processus d'intelligence collective qui privilégie la coopération, la complémentarité des compétences et l'appropriation des résultats de la recherche³, il se veut une contribution à l'effort pour surmonter la crise actuelle.

2. Qui fait l'objet d'un second document intitulé « Horizon 2020 – La contribution des SHS ».

3. Ce rapport a bénéficié de nombreuses et importantes contributions écrites dans des délais souvent très courts qui témoignent de l'intérêt de la communauté pour l'avenir des sciences humaines et sociales et, plus largement, pour la place de la recherche dans la société (liste des contributeurs, annexe 1 ; organisation de l'alliance Athéna, annexe 2).

DIX GRANDES PRIORITES

- ❶ Faire du soutien aux sciences humaines et sociales une priorité de la politique de recherche (sortir de cette trop longue période de sous-financement et assurer une coordination de tous les acteurs)
- ❷ Associer, dès la définition des programmes, les chercheurs SHS aux recherches visant à répondre aux problèmes majeurs actuels afin d'en assurer une plus grande pertinence
- ❸ Promouvoir une adaptation des dispositifs de soutien aux projets (et des critères de sélection), à la diversité des paradigmes et des pratiques scientifiques et favoriser l'innovation dans la programmation et les configurations de la production de recherche
- ❹ Soutenir les dispositifs qui permettent aux enseignants-chercheurs, pour une période donnée, de se consacrer entièrement à la recherche (IUF, délégations...)
- ❺ Porter le taux de financement des thèses en SHS au même niveau que dans les autres champs scientifiques
- ❻ Rattraper le retard de la France dans le financement des infrastructures de recherche en SHS (Plateformes de données, Grandes enquêtes, « Humanités numériques »...)
- ❼ À l'international, articuler les dispositifs d'attractivité et les dispositifs de mobilité sortante
- ❽ Soutenir l'émergence de réseaux thématiques de recherche, à l'initiative des chercheurs et des laboratoires, pour apporter de la souplesse aux dispositifs tout en évitant la création de nouvelles structures
- ❾ Confier aux Maisons des Sciences de l'Homme un rôle majeur dans la politique de site
- ❿ Soutenir l'établissement et la tenue à jour d'une cartographie évolutive ouverte des moyens, équipements, structures, thématiques de la recherche en SHS, à l'échelle nationale et internationale.

PRÉAMBULE	7
DIX GRANDES PRIORITÉS	9
1ÈRE PARTIE LE RÉGIME DE CONNAISSANCE DES SCIENCES	15
① Les SHS, des humanités aux sciences sociales ou l'éloge de la diversité	17
② Le positionnement critique des SHS	21
③ Une croissance inévitable de l'implication des SHS dans la production des connaissances	29
2 ^E PARTIE UN DOMAINE SCIENTIFIQUE EN MUTATION	35
① Les thématiques de recherche	53
② Un grand réseau : le réseau des Maisons des Sciences de l'Homme	57
③ La recherche sur projets	59
④ Les infrastructures de recherche	63
⑤ L'internationalisation	69
⑥ Dispositif d'excellence et délégation de recherche	75
⑦ Valorisation : de profonds changements	83
⑧ Les financements de la recherche en SHS	85
⑨ Conclusion	89

3 ^e PARTIE PROPOSITIONS	91
① Organisation	92
② Le réseau des MSH et les MSH	92
③ La recherche sur projets	93
④ Les infrastructures de recherche	93
⑤ Internationalisation	93
⑥ Dispositif d'excellence et délégation de recherche	94
⑦ Valorisation	94
⑧ Financement (ANR, IA)	94
ANNEXES	97
① Contributeurs	99
② Organisation de l'Alliance Athena	103
③ Principaux rapports sur les SHS	105
④ Doctorat SHS - Contribution de Lise Dumasy	107
⑤ Les programmes de l'ANR	111
⑥ Contribution du Réseau national des MSH	113
⑦ Contribution de l'INED	115
⑧ Contribution SHS3	127
⑨ Contribution SHS4	131
⑩ Contribution SHS5	133
⑪ Contribution SHS6	141



1^{ÈRE} PARTIE

LE REGIME DE CONNAISSANCE DES SCIENCES

Nous nous trouvons dans un contexte historique où les sciences humaines et sociales justifient plus que jamais leur importance. En effet, les bouleversements du monde ont rendu ce dernier à la fois énigmatique et opaque : énigmatique parce que la plupart des grands repères politiques de l'après-guerre, les systèmes techniques, la mondialisation des grandes entreprises, l'évolution des peuples et leur mobilité croissante, le développement d'entités supranationales, les régimes du savoir et de l'innovation ont muté ; opaque, parce que ces transformations ne s'étudient pas avec les instruments disponibles et exigent des

recherches, des configurations de recherche nouvelles dans lesquelles les sciences humaines et sociales se sont d'ores et déjà engagées.

Dans ce contexte, évoquer d'emblée un régime de connaissance des sciences humaines et sociales, c'est souligner une triple exigence préalable à toute inscription de ce domaine scientifique dans une programmation à moyen et à court terme en fonction de « défis » auxquels nos sociétés sont confrontées, le but de la stratégie en SHS étant d'expliquer, de soutenir et d'accompagner au mieux ces grandes lignes de travail. Cette triple exigence préalable consiste

à : (i) revenir sur *l'identité* propre des SHS, (ii) sur les spécificités de *leur positionnement* en relation avec un travail critique sur les réorientations qu'il leur convient éventuellement d'opérer et qui touchent leur socle épistémologique et leur développements théoriques, (iii) sur *l'ampleur de leur implication* potentielle dans les mobilisations de la connaissance concernant aussi d'autres les sciences.



1

Les SHS, des humanités aux sciences sociales ou l'éloge de la diversité

Les SHS se caractérisent par leur diversité, source d'hypothèses, de paradigmes, de méthodes et de pratiques pluralistes. Cette diversité et ce pluralisme sont un atout considérable pour une société elle-même pluraliste et son système de représentation. Il l'est d'autant plus s'il est assumé et valorisé comme tel aidant les démocraties post-industrielles à se penser et à se situer.

Par essence, les SHS n'ont jamais été caractérisées et ne seront jamais caractérisées par une unité cohérente : ni par leurs objets, ni par leurs théories et méthodes,

ni par leur utilité et résonance publique.

- Les sciences humaines et sociales sont marquées depuis leur naissance par la transformation des significations vécues en un univers de significations objectives. Cette caractéristique rend d'ailleurs intrinsèquement et épistémologiquement problématique (de Vico à Ginzburg en passant par Dilthey) le fait que l'on parle de sciences humaines ET sociales. Leur objectivité ne tient pas à la nature de l'homme comme

réflexivité vécue mais à l'extériorité de ses œuvres et à la rationalité de son action dans le monde. La philosophie a joué ici et continue de jouer un rôle pionnier et essentiel grâce à la rigueur des questions qu'elle pose à la démarche scientifique et les ouvertures interdisciplinaires qu'elle offre au sein des SHS et bien au-delà, apparaissant un interlocuteur « naturel » des sciences cognitives, des sciences de la vie ou des sciences de la matière.

- L'autonomisation des sciences humaines les unes vis-à-vis

des autres (philosophie, sociologie, histoire, linguistique, etc.) correspond à une logique de spécialisation dans la diversification du travail intellectuel, au développement des techniques d'enquêtes empiriques, comme des méthodes de traitement des données. Elle a pour conséquence la constitution de systèmes de représentations localisés, codifiés, souvent fragmentaires, qui brouillent inéluctablement la référence unitaire à la clôture de l'humain.

- Les sciences humaines et sociales si elles sont des sciences de l'action, ne se justifient pas seulement socialement parce qu'elles participent de technologies du pouvoir exprimant des prédictibilités (ainsi de la démographie par la statistique des populations, l'anthropologie à sa naissance, la géographie, l'économie, etc.). Les SHS produisent du tiers, c'est-à-dire une réflexivité nécessaire à tout monde commun démocratique. C'est donc le pluralisme des controverses, l'examen des conditions de production de vérités scientifiques, politiques, culturelles, ... qui fondent l'utilité et la légitimité des SHS dans une société.

Cette *diversité* se décline de multiples façons et il n'en sera donné que quelques illustrations :

- les recherches sur les pratiques et activités artistiques, linguistiques, culturelles sont

attachées à la compréhension des évolutions/transmutations de nos sociétés et de nos cultures dans l'ensemble du monde, depuis l'étude des primates non-humains et de la diversité culturelle au cours des temps, ceci afin de comprendre l'émergence de nos anatomies, de nos comportements (locomoteurs comme la bipédie, alimentaires, cognitifs associés au langage, etc.), de nos structures, de nos savoirs ;

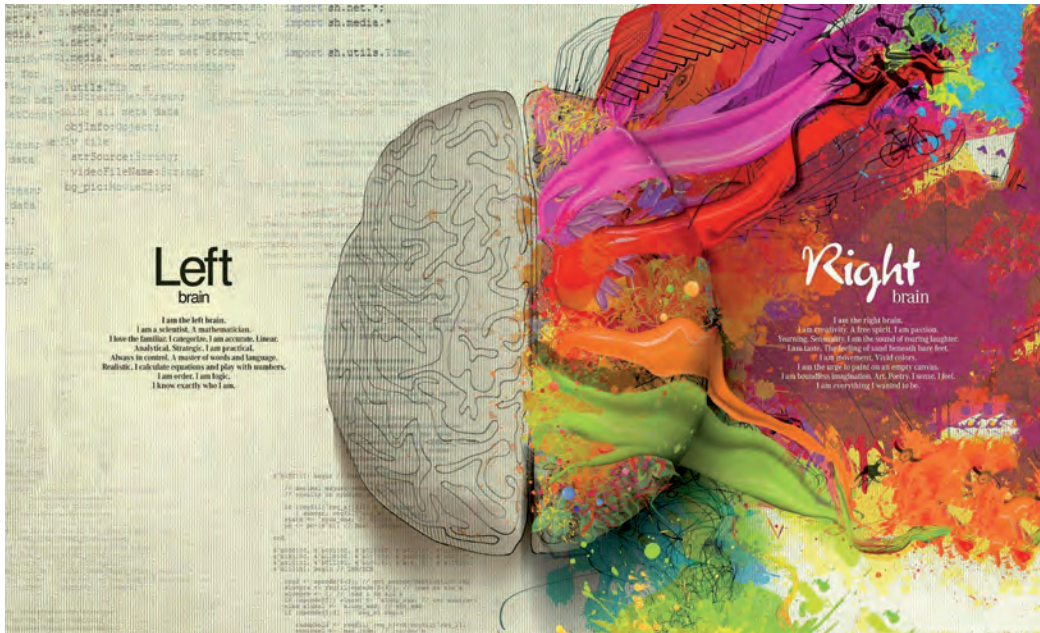
- la recherche sur les arts et sur les littératures est soucieuse de rendre un patrimoine accessible et compréhensible et de le transmettre, en étant aussi inspirée par la conviction que la cohésion d'une société, sa structuration ne sont pas liées seulement à sa prospérité économique ou à son ambition politique, mais aussi à la reconnaissance de valeurs culturelles fondatrices où les œuvres littéraires et artistiques jouent un rôle central. Faut-il rappeler également qu'on voit souvent les humanités comme des savoirs liés à l'histoire ou aux commentaires alors que les humanités contemporaines, les arts produisent leur propre recherche ? C'est ce qu'ont bien compris les humanités de l'Amérique du Nord où il est enseigné à la fois l'histoire d'un genre, d'un art et la possibilité d'être un écrivain, un artiste. La recherche en art peut être ainsi sous catégorisée entre

une recherche-création et une recherche artistique ;

- les sciences historiques portent notamment un intérêt aux temporalités des phénomènes humains et à leur genèse, rappelant ainsi constamment que la compréhension du présent, l'élucidation de sa complexité et le sens à donner aux déterminations qui pèsent sur l'avenir passent par une connaissance du passé. Les sciences sociales de façon générale se consacrent notamment aux nouvelles réalités et aux nouvelles représentations des territoires, aux nouvelles formes d'appropriations des espaces (par exemple, l'urbanisation généralisée du monde), aux formes différentes de vivre ensemble associées aux menaces structurelles pesant sur la cohésion sociale, aux figures inédites de la gouvernance politique et aux interrogations sur les procédures canoniques de l'établissement de la démocratie, aux ressorts d'une vie économique se donnant à voir sous la double face de Janus : celle de la surproduction, celle des déséquilibres sociaux et politiques qu'elle provoque...

Cette hétérogénéité, cette diversité ou cette pluralité des SHS constituent un point fort, une richesse plutôt qu'une faiblesse. Ce qui aurait pu être effectivement une faiblesse devient d'autant plus un atout que les SHS n'ont jamais su autant dans l'histoire assumer à la fois la spécificité, la singularité

de leurs socles épistémologiques respectifs et se confronter entre elles et avec les autres sciences pour emprunter les voies d'une pluridisciplinarité dans le cadre d'un travail de mobilisation inédit conduisant à des configurations novatrices et représentant un effort sans précédent de réponse aux interrogations des sociétés actuelles, tout en étant attentives aux exigences nouvelles du débat démocratique dans lequel le citoyen est susceptible de devenir aussi un acteur de la science.



2

Le positionnement critique des SHS

Surmonter le dualisme entre recherche fondamentale et recherche appliquée

En tant que catégories, « fondamental » et « appliqué » ont un sens relatif comme positions sur une échelle dans un contexte de connaissance donné : le positivisme. Il est nécessaire, du moins dans certains domaines, de prendre en considération des situations intermédiaires et composites entre deux pôles idéaux-typiques, car la science purement fondamentale et la recherche purement appliquée n'ont aujourd'hui guère de portée descriptive. Comment ordonner

ces situations si l'on admet, d'une part, que la demande de science appliquée et les procédures de son évaluation sont bien, quoiqu'inégalement selon les cas, dépendantes des préoccupations et des anticipations de son utilité, et d'autre part, que le développement de la science appliquée ou de la technologie n'est pas séparable, bien que différemment, des ambitions de la connaissance fondamentale ?

Il se révèle tout aussi hasardeux de s'essayer à identifier « en théorie », ce qu'est une science appliquée dans l'univers des SHS. On pressent que l'histoire n'est pas applicable au même titre que la

démographie. Ici la notion d'application est d'une pertinence problématique quand bien même on parlerait de « technologie politique ». En effet, le champ d'application des connaissances sociales ou humaines est celui de l'action humaine, or toute action consciente est par définition produite par des intentions préparées par une connaissance présidant à son exécution, et gagée en elle-même : les résultats de cette action peuvent fort bien n'être pas conformes aux intentions de son auteur et contredire la connaissance ayant guidé l'engagement dans l'action (c'est ce que Max Weber appelait « paradoxes des conséquences »). Il en résulte

qu'intention et connaissance ne sont pas séparables de l'action de connaître ni de l'action tout court ; celle-ci est une intention et une connaissance dûment réalisées. Autrement dit, toute action humaine incorpore un savoir qui lui préexiste, susceptible d'être qualifié de « fondamental » mais qui, sitôt engagé dans l'action, acquiert un caractère appliqué sans avoir changé logiquement d'état ou de contenu.

Selon une conception assez répandue, les sciences de l'homme et de la société seraient en mesure d'apporter à l'action organisatrice ou transformatrice des moyens, sinon des fins, issus des énoncés de la recherche fondamentale : données descriptives, raisonnements théoriques. Ici, si l'idée de science appliquée pose un problème, c'est parce qu'elle semble avant tout une connaissance dont ses opérateurs visent d'autres buts que l'extension de la connaissance pour la connaissance.

Pour tenter de dépasser les difficultés de la distinction entre recherche fondamentale et recherche appliquée, certains proposent de faire la part entre « recherche libre » et « recherche orientée » (Callon, Lascoumes, Barthe, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, 2001). Une « recherche libre » se définirait idéalement par le fait que ses thèmes généraux et ses problématiques spécialisées prennent directement naissance dans le milieu scientifique. Aucune considération d'utilité pratique,

aucune anticipation d'application immédiate ou différée ne rentretrait en principe dans les décisions de sa mise en œuvre, dans les procédures de son déroulement, dans l'évaluation de ses étapes et de ses résultats finaux. L'objectif affiché par les chercheurs serait l'accroissement de leurs connaissances dans des domaines déterminés de savoir. C'est alors bien l'accroissement de leurs connaissances et la diffusion auprès de ceux qui n'en sont pas (les producteurs) qui laissent penser qu'une utilisation actionnable ou applicable est possible. Aussi, Schumpeter, pionnier des théories de l'innovation, faisait-il la distinction entre inventeur (producteur de connaissance), diffuseur (producteur de connaissance la valorisant) et innovateur (celui qui combine l'organisation de nouvelles formes de production et qui diffuse sur le marché l'invention largement valorisée).

Des savoirs tiers en lieu et place des technologies politiques

Beaucoup a été écrit ou dit sur la société et l'économie de la connaissance, on a pu résumer cela par une triple hélice représentant le transfert de connaissances du laboratoire à l'usine ou au bureau jusque dans la vie quotidienne. Dans ce mouvement transformateur, les producteurs de connaissance sont assis comme dans un jeu de chaises musicales où leur rôle est tout aussi essentiel que changeant, se

déplaçant sans cesse. La triple hélice introduit une rupture dans la manière d'envisager ce que sont les SHS et leur rôle alors que l'on s'est un peu trop vite arrêté à l'idée de transfert comme l'application de la conception vers la pratique.

À cet égard, les postures d'intervention du savant en sciences humaines et sociales sont devenues composites : qu'il s'agisse de l'expert (« mandaté » ou « instituant » pour reprendre les termes de Robert Castel), qu'il s'agisse du « traducteur » (pour reprendre les termes de Michel Callon et al, ou de Bruno Latour), qu'il s'agisse du « chercheur-action » (dans la tradition de Dewey, Levin, Liu). Les facettes d'intervention du chercheur en SHS, la diffusion de ses hypothèses et ses conclusions sont multiples. Nul besoin par conséquent de s'inquiéter de l'applicabilité des apports des SHS et de leur mobilisation dans la relève des défis dans lesquels elles peuvent se reconnaître ou pas.

Le tiers et les stratégies de détour

Toutes ces distinctions ou toute prise en considération de ces niveaux dans le processus qui va de la production de connaissance à ses usages conduisent finalement à considérer que, pas plus que les autres sciences, les SHS ne peuvent être guidées par un principe d'utilité. Au même titre que les autres sciences, l'utilité de la recherche peut découler d'une « stratégie du détour », pour reprendre les termes de l'héliéniste Jacqueline de Romilly.

Cette « stratégie du détour » passe alors par la recherche fondamentale, la construction de théories, l'emprunt des voies incertaines de configurations analytiques nouvelles, les rencontres improbables avec d'autres disciplines avant de revenir éventuellement sur l'action. Au même titre que les autres sciences, les catégories de la connaissance doivent pouvoir se construire de façon autonome par rapport aux catégories de la pratique, de l'action, celle-ci fut-elle publique, européenne, internationale, fut-elle inspirée par la promotion ou la défense d'une cause.

Les sciences historiques nous offrent un exemple de cette exigence d'autonomie dans la phase d'établissement d'un positionnement scientifique. Si cette exigence n'est pas satisfaite le risque est celui d'une véritable déviation du travail de connaissance. Elles ont en effet pu être convoquées par les pouvoirs publics dans les années récentes comme pourvoyeuses de matériaux destinés aux exercices mémoriels que les autorités estiment devoir orchestrer. L'archéologie et l'histoire de l'art affrontent d'autres défis, par l'étude des monuments intentionnels et non-intentionnels, dans les tensions qui se font jour à l'occasion de grands travaux sur des territoires dont les sous-sols témoignent d'activités humaines millénaires, de choix de politiques patrimoniales, d'opérations muséographiques ou de muséification du passé de nos sociétés.

Les SHS au centre de l'invention de sociétés possibles

La valeur des SHS se situe dans leur vertu explicative, analytique, compréhensive, créative, prédictive qui font d'elles intrinsèquement des **sciences impliquées** et non appliquées. Assumer cette valeur revient à s'autoriser l'invention de nouveaux modèles de société, de vivre ensemble et de créations.

La situation des disciplines concernées leur impose, selon les cas, de critiquer ou d'accompagner la commande publique. Dans les situations les plus favorables, les sciences historiques répondent à la demande en accompagnant et en critiquant la réalisation des projets orientés par un pouvoir public (national, régional ou européen). Pourtant, dans une démocratie, les décideurs politiques gagneraient à entendre les propositions, les hypothèses fondées, les explications appuyées par des méthodologies (que leur opposent les scientifiques envers une conception étroite, instrumentale de la science, ceci dans une relation qui devrait être de confiance mutuelle). De façon générale, au-delà des sciences historiques, les « savants » ont toujours trouvé une légitimité auprès des « politiques ». Mais cette place ne relevait pas du principe d'utilité (bien que l'on ait pu parler de « technologies politiques ») mais de la reconnaissance de leurs régimes de connaissance spécifiques, fondés sur leur pluralité (et donc le pluralisme complémentaire de

savoirs), sur la diversité de leurs méthodes et de leurs approches, sur leur capacité de diagnostic relevant d'une expérience de la critique (au sens de *crisis* : décider), sur leur capacité d'analyse et de définition assurant les conditions du débat démocratique et la diversité des points de vue.

Les SHS : sciences impliquées versus sciences appliquées

Dans les relations entre recherche et action, ce qui vaut pour le rapport au pouvoir politique ou à la commande publique vaut pour le rapport aux postures engagées provenant de la société. Pour ne s'en tenir qu'à quelques exemples, ceux des rapports de genre, de la diversité des orientations sexuelles, des situations coloniales et postcoloniales, de l'alarme environnementale, de la demande d'une ouverture des sciences économiques. Ces questions ont inspiré des champs de recherche qui ont été intégrés au système de l'enseignement supérieur au prix de mobilisations de type militant qui ont forcé les portes de l'université. On a là affaire à un mode de régulation normal du système d'enseignement supérieur. Néanmoins, la vigilance critique ne doit pas moins s'appliquer aux revendications engagées qu'aux commandes étatiques.

La capacité de distance critique et constructive des SHS

C'est à partir de cette conception exigeante de ce qu'elle doit être que la recherche en SHS, lorsqu'elle se projette ou lorsqu'elle est projetée dans l'avenir, échappe au syndrome du *wishful thinking* et adopte un positionnement permettant de questionner continuellement les préalables : ceux de ce qui la constituent scientifiquement, ceux relatifs aux faits, aux questions, aux problèmes qui lui sont donnés à voir. Il lui revient par conséquent d'être constamment *critique* à la fois sur ce qu'elle est, sur ce qu'elle produit et sur les phénomènes qu'elle pense et pratique.

Il est effectivement plus pertinent en SHS de rechercher les sources de déséquilibre plus que les équilibres, de problèmes, de conflits ou de crises plus que de concorde, d'emballements de violences plutôt que d'apaisements, les sources d'émotions irrationnelles plutôt que raisonnées, ou les obstacles à des coopérations sociales plus que leurs recettes de réussite, les résistances, les *échecs*, les blocages, dont la non analyse ne peut que favoriser le discours incantatoire en faveur d'un monde en progrès et n'aboutir finalement qu'au constat d'impuissance. En un mot, il appartient à la recherche en SHS de tirer parti, tant du point de vue de la connaissance que de l'action, des dynamiques potentielles que représentent les contradictions et les tensions

inhérentes à la constitution et au fonctionnement des sociétés.

Un terrain particulièrement propice est l'étude de « l'armature dogmatique » des sociétés, c'est-à-dire à tout ce qu'il y a d'indémontrable dans le sens que chaque société peut prêter à la vie humaine. Ces systèmes dogmatiques ne sont pas des restes d'irrationalité dans un monde destiné à devenir transparent et gérable, mais des supports indispensables à l'institution de la raison dans un monde destiné à demeurer divers et imprévisible. Cette dimension dogmatique de la vie humaine se trouve notamment à l'œuvre dans le droit, la religion ou l'esthétique, qui ont en commun de signifier un sens, un sens posé et non pas démontré. Elle concerne aussi la philosophie et la sociologie des sciences, ainsi que la médecine, en tant que celle-ci demeure une science de l'homme.

De la posture traditionnelle de déconstruction-reconstruction à celle des régimes de traduction des questions de société

L'opération de déconstruction et de reconstruction de ce qui est proposé comme autant de données nécessitant des solutions est une posture classique des SHS. Les sociétés post-industrielles confrontées à des défis scientifiques et techniques ont certes, besoin de préciser la nature des problèmes qu'elles veulent

résoudre et nécessitent de les situer dans des paradigmes, des modèles, des concepts nouveaux, traversant les champs disciplinaires. Ainsi, la question de l'innovation par exemple est partagée tout la fois par les sciences de l'ingénieur, l'économie, les sciences de gestion, la sociologie, l'art.

Les thématiques urgentes n'ont de chance d'être relevés que si les fondements culturels constitutifs de l'identité des sociétés, de leurs résistances, de leurs dynamiques historiques, sont analysés, que si les *problèmes* économiques et sociaux associés à ces défis sont disséqués et trouvent ne serait-ce qu'une solution partielle. Il importe, donc, de préciser la nature de ces problèmes, parmi lesquels la déstructuration des relations sociales et des pouvoirs induite sous l'effet conjoint de la mondialisation des échanges et des transformations scientifiques et techniques.

Pour, là aussi, ne prendre que quelques exemples, en matière d'environnement, parler de « changement climatique » au lieu de « réchauffement climatique », d'« adaptation au changement climatique » au lieu de « lutte contre le réchauffement » ou encore se préoccuper de « la prise de conscience environnementale des acteurs économiques et des citoyens » sans se pencher sur les refus ou l'impuissance à passer à l'acte des élites porte le risque d'euphémiser l'ampleur des résistances à l'œuvre et le travail de la recherche doit venir renforcer celui de l'expertise.

De même, penser les relations entre la protection de l'environnement et le développement économique, c'est laisser entendre *a priori* qu'il y a deux domaines séparés, alors que la question pourrait être posée de savoir si, précisément, l'économie ne devrait pas être absorbée dans l'écologie, au sens où tout enjeu de relation avec notre *cosmos* doit faire l'objet d'un calcul mais d'un calcul avec sa dimension politique, c'est-à-dire débattue, et où les valeurs et les visées ne soient pas séparées des analyses scientifiques. La logique de l'équilibre risque ici de reproduire le stéréotype de la protection de l'environnement contre le développement économique alors que c'est leur alliance qui devrait être mise en évidence puisque c'est le terrain d'une meilleure gestion des ressources et d'une innovation guidée par le principe même de préservation de l'environnement.

Autre exemple, dans le domaine de la santé, il convient de se donner les moyens d'interroger bien des présupposés des recherches en cours (comme d'ailleurs pour tout autre domaine de recherche), leurs modes d'interaction avec les patients, les modes de vie de ces derniers et les systèmes de soin de façon à explorer de nouvelles pistes. De la même façon, bien des recherches cliniques qui ne prendraient pas en compte et ne testeraient pas la place du patient dans cette boucle serait en quelque sorte incomplète car elle ferait un choix sur un schéma thérapeutique *a priori* qui a pourtant montré ses limites, alors que tant

de sujets comme le traitement du SIDA ont montré l'importance du couplage avec le public concerné.

Ces quelques exemples montrent que les SHS appellent de plus en plus à se saisir des priorités davantage comme des visions du monde que comme des priorités que se donne tel ou tel décideur (public ou privé). Ces exemples appellent donc les SHS à prendre une posture de traducteur entre différents régimes de connaissance existant dans une société. Ni approbation, ni contestation pure, leurs postures mutent vers le déchiffrement des interprétations, des controverses, des pratiques afin de conforter la délibération publique.

La nécessaire prise en compte de la dimension démocratique de la recherche. Traduction, délibération, résolution

De façon plus générale, le statut des transformations scientifiques, technologiques en général par rapport aux citoyens mérite d'être analysé autrement que dans une perspective *top down*. C'est ainsi que l'approche par l'acceptabilité et non par l'appropriation et la participation des citoyens peut apparaître comme un reste de pensée *top-down*. Les problèmes majeurs actuels peuvent ainsi relever d'une déconnexion des centres de décision et de régulation des milieux de vie et d'une

implication insuffisante des citoyens. Poser le problème en termes du « citoyen à éduquer » risque d'apparaître comme des partis-pris politiques et normatifs majeurs constituant autant d'obstacles à la compréhension de ce qui est en train de se dérouler.

L'élévation du niveau d'éducation, l'apprentissage de la contribution via les réseaux numériques, la diffusion massive et la disponibilité d'expertise contradictoires constituent autant de signes d'un changement de contexte majeur pour la prise de décision. L'incertitude scientifique et technique n'est pas un obstacle mais le ressort même de l'activité scientifique et l'impuissance politique notoire devant les crises contemporaines renforce ce sentiment d'incertitude.

Il devient essentiel de prendre en compte cette situation pour imaginer d'autres formes de participation qui prennent au sérieux les capacités contributives des publics qui ne souffrent ni d'irrationalité ni d'informations suffisantes mais de pertes de confiance dans des autorités perçues comme au mieux impuissantes, et au pire complices (par exemple de malversations financières et écologiques). Les méthodes expérimentées pour récupérer du pouvoir (*empowerment*) par les collectifs divers, pour composer des solutions nouvelles pour des problèmes qui sont objets de controverses, doivent constituer l'axe majeur des recherches dans plusieurs disciplines à condition de dialoguer dans le même temps avec les scientifiques, les ingénieurs, les décideurs sur cette

nouvelle donne, et à condition de leur donner le temps d'expérimenter et d'apprendre.

Pour ne s'en tenir qu'à un exemple, le développement actuel de travaux pluridisciplinaires de sciences sociales et/ou relevant de la recherche juridique, fréquemment en relation avec les chercheurs des sciences concernées, sur les formes de mobilisations de la *ressource* du droit – civil, pénal, commercial, de la propriété industrielle, international, etc. – ou de celle représentée par la justice (juridictions nationales et supranationales) sur des questions traitant de la maîtrise de certaines évolutions scientifiques (par exemple, en physique, en biologie, en génétique, dans le domaine agro-alimentaire, dans celui de l'environnement, etc.) rend compte d'aspirations croissantes exprimées par des formes organisées de la société civile, au niveau national comme au niveau supranational, à être associées à ce que fait la science et aux effets de ce qu'elle produit.

L'attention que porte la recherche française à des courants théoriques comme celui du *law consciousness* (en référence à un droit constitutif de la société, inscrit dans la vie quotidienne des citoyens) ou du *cause lawyering* (la prise en charge par les professionnels du droit de « causes » soutenues par des mouvements collectifs éventuellement issus de la société civile mondiale) ou encore à des demandes, en matière de santé, de protection juridique de savoirs ou de produits issus des

sociétés traditionnelles face à des entreprises pharmaceutiques, est illustrative du travail particulièrement novateur d'analyse dont sont susceptibles de faire l'objet les nouvelles exigences démocratiques face aux changements scientifiques ou techniques.

L'exigence du travail réflexif sur le régime de connaissance

En un mot, c'est bien l'identification des obstacles, des résistances, des échecs qui constitue un apport décisif des SHS. Mais ce travail d'identification doit s'accompagner d'un travail réflexif permanent sur les conditions de production des savoirs eux-mêmes et sur leur statut dans une société démocratique. La nouvelle configuration des SHS doit être marquée par cette aptitude à se livrer à ce travail réflexif. Une place doit être ainsi laissée à ces réorientations et aux redéfinitions parfois radicales susceptibles d'en résulter pour les régimes de connaissance, ceci afin que puissent être appréhendés des phénomènes et des systèmes complexes, affrontés des « défis », identifiés et surmontés des problèmes, grâce à l'affinement d'outils critiques – au sens savant – permettant d'échapper à l'illusion du devenir d'un monde enchanté parce qu'on le nomme comme tel ou de sombrer dans la facilité des dénonciations idéologiques.

La contribution des SHS est déterminante pour pouvoir relever des défis en connaissance de cause mais, dans la mesure où

les SHS sont des tiers réflexifs, la compréhension de la nature de leurs régimes de connaissance et des changements à y apporter est tout aussi déterminante.

Par exemple, l'économie en fournit une illustration quand elle démontre que les pratiques macroéconomiques et financières modernes ont des bases défaillantes. De ce point de vue, un certain nombre de leçons peuvent être tirées de l'économie comportementale et de l'économie expérimentale. La première explique clairement que les individus ne sont pas irrationnels dans le sens qu'ils peuvent agir contre leurs propres intérêts mais parce qu'ils ont souvent une perception limitée ou biaisée de leur environnement et ne prêtent pas la même attention à tous les problèmes face auxquels ils se trouvent. Ceci est souvent considéré comme l'évidence d'une rationalité qui amène à des décisions imparfaites mais qui serait améliorée si toute l'information nécessaire était disponible et le problème bien formulé. En d'autres termes les individus sont intrinsèquement rationnels mais sont contraints par leur manque d'information. Et c'est ici que l'économie expérimentale montre son importance. La leçon de base à tirer n'est pas que les individus ont une forme de rationalité alternative mais que même quand ils sont face à un problème bien défini avec toute l'information nécessaire, leurs actions ne correspondent pas au comportement de l'individu satisfaisant les axiomes standard de la rationalité et ne sont pas

nécessairement cohérentes. Il faut alors accepter l'idée que les individus ont tendance à avoir un comportement qui est « bruité » et souvent loin de la rationalité hypothétique.

Quand est ajouté à cela le fait que les interactions ont beaucoup d'importance dans la détermination des états de l'économie, il est évident que des modèles où est posée comme hypothèse que l'économie se comporte comme un individu représentatif rationnel, ne peuvent pas expliquer les faits empiriques. En réalité, cela revient à étudier des systèmes qui sont loin d'être à l'équilibre et qui sont composés d'individus avec un comportement relativement aléatoire et qui interagissent entre eux, particulièrement en période de crise. La théorie nécessaire pour l'étude de ce genre de phénomène exige un changement de direction théorique et, *en collaboration avec des chercheurs d'autres disciplines*, la construction de modèles plus adaptés à la réalité.

Les sciences de gestion sont elles-mêmes illustratives d'un cheminement témoignant d'une mutation d'ordre épistémologique. En effet, depuis une cinquantaine d'années les sciences de gestion ont d'abord mis au jour une phénoménologie qui avait été jusque-là absente des grandes catégorisations des sciences sociales (instrumentations de gestion, rationalités procédurales et expansives, métamorphoses des processus organisationnels,...). On définit par commodité, les sciences de gestion comme l'étude

des organisations et des entreprises, mais plus essentiellement, ce que les sciences de gestion ont pu montrer c'est que la rationalité collective s'explique d'abord par la formation de dispositifs instrumentaux et normatifs qui déterminent à la fois et *la génération* des décisions envisagées et leur mode *d'évaluation*. Il ne s'agit donc pas seulement d'expliquer la rationalité (ou l'irrationalité) des décisions mais plutôt *la genèse (ou la non genèse) des alternatives et des normes, y compris innovantes dans les collectifs*. On ne peut donc comprendre ni l'échange marchand, ni les processus administratifs, ni les stratégies d'entreprise sans une phénoménologie et une généalogie rigoureuse des instrumentations qui conditionnent l'action.

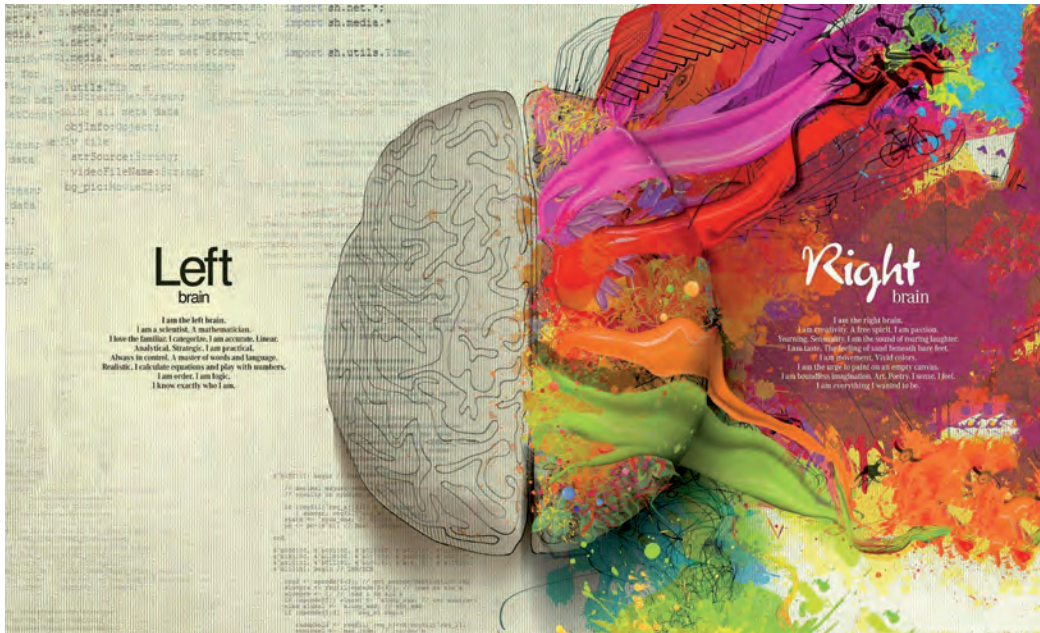
Ces observations recourent, dans les actions collectives empiriques (entreprises, organismes,...) ce que la psychologie cognitive constate, en laboratoire, sur le rôle des médiations dans le travail des groupes. Elles sont aussi partagées par les observations de la socio-économie qui insiste sur l'équipement social et institutionnel des marchés.

En termes scientifiques, une des grandes contributions des SHS, est d'avoir montré que le phénomène économique ne peut être confondu avec les modèles de pensée de la discipline éponyme. Il faut donc clairement distinguer le phénomène économique des modèles que l'on appelle « économiques » de son analyse. Cette mutation va bien plus loin que la distinction traditionnelle

entre science économique et science sociale. Cette division tend à conserver la stricte correspondance entre phénomène et modèle, alors qu'il faut accepter qu'il y ait des modèles sociaux du phénomène économique comme il y a des modèles économiques de phénomènes sociaux. Par exemple, le phénomène de la « titrisation » financière, un des mécanismes amplificateurs de la débâcle bancaire des *sub-primes* est incompréhensible si on se demande seulement si ces « titres » ont été « bien ou mal évalués » par un modèle économique ? Il importe autant de comprendre comment de multiples intervenants, dont la liste est elle-même un objet de recherche, ont pu générer des règles de gestion, à l'échelle de la planète, qui ont rendu la titrisation possible malgré ses effets catastrophiques. Ce n'est que lorsque l'ensemble de cette analyse est conduite que la question du « bien ou mal » évalué peut être posée et relativisée selon les différents protagonistes du phénomène.

La mutation scientifique qui s'opère est donc du même ordre que la naissance de la Chimie pour l'étude de la « matière ». Cela a conduit à bien distinguer le phénomène « matière » des modèles analytiques du physicien. Cette mutation explique aussi avec le recul, pourquoi les multiples tentatives d'élargissement de la science économique par adjonction d'autres disciplines n'ont pas modifié les hypothèses centrales de cette discipline. Il est plus scientifique de reconnaître que le

phénomène économique n'a pas d'unité épistémologique propre et relève de plusieurs modélisations venant de l'économie, de la sociologie, des sciences de gestion ou d'autres disciplines selon la question posée et le type d'explication recherchée. Cette mutation s'illustre particulièrement dans deux domaines qui sont des défis majeurs des sociétés : la crise de l'entreprise et les mécanismes de l'innovation.



3

Une croissance inévitable de l'implication des SHS dans la production des connaissances

L'implication potentielle des SHS dans la production de connaissance relève d'une telle ampleur qu'elles se situent non pas à côté des autres sciences mais qu'elles participent à égalité avec les autres sciences à tous les « défis ».

L'inscription des sciences humaines et sociales dans un régime scientifique général transformé

En référence à ce qui pourrait être qualifié de révolution de la culture scientifique, un changement de représentation du statut des SHS au sein des autres sciences est à favoriser. Elles sont au cœur de leur propre domaine autant qu'elles peuvent être essentielles à d'autres. Les communautés SHS ont à prendre place dans une

politique scientifique plus large que leurs domaines propres, ceci notamment grâce à leur capacité de prise en compte de l'incertitude et d'appréhension de la complexité, aussi parce que les objets sont frontières et hybrides. En effet, les SHS ne sont pas un domaine périphérique, elles n'interviennent pas après coup pour donner un « supplément d'âme » aux autres sciences ou être assignées à la fonction de simple outil d'acceptabilité de ce que le progrès scientifique, technologique impose. À partir de leur

spécificité, elles peuvent participer de la réalisation des autres sciences et beaucoup des grands programmes des autres sciences ne sont réalisables qu'avec les SHS (par exemple, dans le domaine de la santé, de l'énergie, du climat...).

Les SHS commencent à disposer d'outils formels pour penser des complexités. Elles apparaissent ainsi comme les mieux placées pour fournir des échelles de comparaison fondées sur des méthodes rigoureuses et distinctes en fonction des objets et des disciplines, le banc d'épreuve paradigmatique pour des sciences du complexe, et comme l'ensemble de disciplines où l'on dispose de l'arsenal le plus riche d'arguments critiques et réflexifs sur les biais possibles des modèles, des méthodes et des conceptualisations. Elles portent en elles, de plus en plus la capacité de signaler et de distinguer les possibilités d'interprétations divergentes des résultats obtenus que les théorisations ont tendance à négliger.

Les SHS empruntent souvent à des concepts ou des méthodes d'autres sciences. Mais une fois ces concepts et ces méthodes transposés, elles sont susceptibles de fournir, par leurs objets, un banc d'épreuve sans égal et, par leurs débats critiques, des mises à l'épreuve de premier ordre des résultats et des méthodes. En un mot, elles sont des sciences de ce qui résiste à la simplification et des sciences expertes en ces résistances.

Les SHS participent activement à cette fonction d'exploration

des savoirs, en s'interrogeant sur les modes de constitution de nouvelles disciplines, sur les innovations méthodologiques, sur les déplacements en cours des frontières des domaines de recherche. Elles contribuent à repérer les questions qui exigent des croisements de disciplines, à rendre plus lisible la complexité des réseaux de savoirs, à mettre à l'épreuve la pertinence d'approches suggérées par les concepts et méthodes d'autres disciplines, ou par les problèmes issus de nouveaux terrains. En outre, elles aident les chercheurs à identifier les impacts sociaux de leurs travaux tout comme les obstacles à la compréhension sociale de leurs avancées, permettant aux scientifiques de vivre pleinement la condition humaine des sciences qui conjugue créativité de la recherche et immersion sociale.

L'universalisme scientifique des SHS en référence à la nature des questions posées à la science en général

La contradiction a pu être soulevée entre le fait qu'aux Etats-Unis ou en France, plus de 80 % des dispositifs législatifs portaient sur le social au sens large et la place relativement marginale accordée aux SHS dans l'ensemble des sciences. Celles-ci sont interpellées le plus souvent suivant des dimensions toujours susceptibles de relever aussi de la compétence des SHS. Le constat peut être ainsi fait que les approches technologiques ou

relevant des sciences expérimentales et de la nature l'emportent d'ordinaire, bien que les principaux problèmes d'ordre naturel, physique, technologique auxquels sont confrontés nos sociétés, ces « défis » pour lesquels les autres sciences sont convoquées, ressortissent ou comportent toujours des dimensions sociales, économiques ou politiques dont la non prise en compte peut conduire à l'échec ou à l'impuissance.

Pour ne prendre que trois exemples, les questions d'environnement sont abordées majoritairement sous l'angle des problèmes physiques ou biologiques, or leurs principaux déterminants relèvent de l'activité humaine et les enjeux que ces questions comportent ne peuvent être dissociés des questions de gouvernance (y compris les conditions d'acceptabilité des politiques d'action publique), aux diverses échelles, du global au local.

De même, l'exploitation des terres et des ressources naturelles en vue de l'alimentation ou pour produire de la biomasse directement nécessitent des arbitrages. Ces questions sont politiques et demandent des choix qui seuls peuvent garantir que, au moins toutes les options, restent ouvertes.

En matière économique ou dans le domaine industriel, les conditions de la créativité et de la croissance dépendent largement de facteurs psychologiques et sociaux comme la confiance (confiance en soi, confiance sociale) et les SHS ont

largement démontré par leur analyse des problèmes sociaux que ceux-ci ne sont pas tous issus de la faiblesse de la croissance.

Cette mobilisation multiple des SHS sur les différents enjeux est d'autant plus nécessaire qu'elle doit se confronter à la complexité et à l'interdépendance de ces enjeux. Par exemple, les questions qui ont trait à la gestion des ressources dans une perspective de développement durable ne peuvent être abordées et traitées qu'en prenant en compte les interactions et les « boucles de rétroaction » qui se nouent au sein de systèmes complexes (écosystèmes et systèmes socio-économiques) et entre ces systèmes. Outre une approche interdisciplinaire, à l'interface avec les sciences de la vie et les sciences de la terre, ces questions exigent de promouvoir une authentique transversalité des problématiques.

Dans cette même perspective, le défi de la sécurité alimentaire fournit un bon exemple : il ne peut être relevé sans intégrer la préoccupation d'une gestion durable des ressources, en terre et en eau, des espaces agricoles de la planète. Or, le développement rapide et incontrôlé d'une agriculture financiarisée (ou de firme), sous des formes diverses (*land grabbing*, spéculation sur les récoltes et les produits, intensification à outrance, etc.), est un vecteur de dégradation des ressources (terre, biodiversité, produits agro-alimentaires) ainsi que du bien-être et de la santé des populations.

C'est toute la chaîne des interactions entre écosystèmes et systèmes économiques qui doit ainsi faire l'objet d'investigations.

Les chercheurs de SHS et des autres sciences sont de plus en plus conscients de cette interpénétration nécessaire de problèmes scientifiques relevant ainsi concomitamment des compétences des uns et des autres. Il est d'ailleurs significatif que cette nouvelle vision globale de la science à laquelle les SHS adhèrent soit de plus en plus relayée par des projets institutionnels ou par des programmes.

Trois exemples parmi d'autres possibles : la nouvelle université de Paris Saclay, à la suite d'intenses réflexions collectives, développe un projet dans lequel des transversalisations seront favorisées entre le Département « Sciences humaines et sociales » et les neuf autres départements. Le projet IDEX de cette nouvelle université comporte lui-même une composante « Science, Innovation et Société ». Sous l'impulsion de son comité de pilotage pluridisciplinaire (SHS et autres sciences), l'un des Instituts d'études avancées récemment créés en France, l'Institut méditerranéen de recherches avancées (IMÉRA), consacre une part de son activité d'accueil de chercheurs de haut niveau, d'échanges sous forme de séminaires ou de colloques, à des réflexions épistémologiques impliquant par exemple, outre des chercheurs SHS, des astrophysiciens ou des neurobiologistes. L'ANR a été le promoteur d'un programme de

recherche sur « les sociétés innovantes » dans lequel se sont engagées des équipes pluridisciplinaires (SHS et autres sciences).

La prise en compte du temps et de l'espace comme fondement de l'universalisme scientifique des SHS

Si le choix de penser l'avenir de la recherche française dans le cadre de l'horizon européen est tout à fait justifiable, il serait évidemment inconcevable de prétendre traiter scientifiquement des « défis » auxquels la France et l'Europe sont confrontées dans un cadre qui ne comprendrait pas les « autres mondes ». L'expertise sur les aires culturelles non-européennes et non-atlantiques est en même temps une des forces majeures des SHS, notamment des humanités, en France. La connaissance de langues et civilisations lointaines, la compréhension de l'autre, des mentalités culturelles et religieuses sont des atouts considérables pour faire face à la mondialisation qui ne se limite pas aux flux financiers et aux échanges économiques et médiatiques.

Cette inscription dans *l'espace*, si consubstantielle aux SHS, est indissociable de sa vision du monde dans le *temps*. La recherche en arts et en littérature, qui paraît *a priori* si éloignée des « défis » auxquelles nos sociétés sont confrontées et de leur prise en compte par la science, nous offre une illustration particulièrement

éclairante de ce positionnement original des SHS et, aussi, de leur utilité potentielle pour traiter ces « défis ».

Ainsi, la connaissance d'une culture contemporaine est inséparable de la connaissance des cultures passées qui l'ont façonnée dans le temps, et chaque *moment* de la culture est l'occasion d'un regard renouvelé sur l'évolution culturelle (artistique, linguistique) qui l'a précédé. Il est clair que l'attention portée à la vie artistique, littéraire, culturelle de nos sociétés et à leurs déterminants ne peut être détachée de la connaissance de leurs états antérieurs. De plus, outre de traiter majoritairement des productions du passé, s'ajoute pour la recherche en arts et en littérature de se confronter à des corpus géographiquement lointains ou extérieurs à notre culture. Or, pour une société comme la nôtre qui valorise l'innovation, l'utilité paradoxale de ces approches historiques et de ces regards sur l'extérieur ne doit pas être négligée. Le *lointain* ou, ce qui sous cet aspect revient au même, le *passé* propose souvent du radicalement autre, susceptible de donner du nouveau dans nos sociétés. Il est bien connu, par exemple, que la musique balinaise a joué un rôle important dans l'histoire de la musique occidentale au XX^e siècle ou bien que l'art japonais ou africain a transformé les modes de représentation plastique en Europe.

Cependant la connaissance du passé et du lointain ne borne pas

son influence à la sphère littéraire et artistique : elle peut aussi permettre de penser à nouveaux frais des problèmes sociaux contemporains et d'y apporter des solutions. L'étude des textes de l'Antiquité classique fournit ainsi des arguments de poids pour reconsidérer le modèle familial dominant depuis deux siècles et l'élargir à de nouveaux types de liens conjugaux. L'utilité sociale et politique de la recherche est là de souligner et de comprendre le sens la variabilité des modèles familiaux au cours de l'histoire. De façon générale, les littératures *anciennes* et *étrangères* peuvent fournir des objets de pensée et de nouveaux modèles dans tous les domaines : travail, économie, religion, loisirs, etc.

Les sciences historiques nous offrent un autre exemple d'une vision des phénomènes inscrits dans le temps et dans l'espace. En effet, les sciences historiques françaises, en aspirant à affronter la mondialisation des échanges savants et universitaires, s'attachent à renforcer leur capacité à porter sur les autres sociétés un regard spécifique. Le temps est révolu où la France croyait attirer pour elle-même toutes les curiosités, parce que son histoire semblait présenter un cadre universaliste pour l'émancipation des hommes. Que la littérature, la philosophie, les arts et l'histoire français fassent encore aujourd'hui l'objet d'attention de scientifiques du monde entier, c'est chose certaine. En revanche, ce qui est moins évident c'est que le passé français soit saisi autrement que

comme un cas particulier dans un vaste ensemble de trajectoires historiques, c'est-à-dire ailleurs que dans des dispositifs comparatistes (études européennes, études francophones, études coloniales, etc.). La réponse au passage de la France du statut de modèle à celui de cas réside dans la capacité de la recherche française à accroître sa puissance d'analyse des autres sociétés, de façon à placer l'échange intellectuel mondialisé sur un plan de symétrie et non dans un surplomb culturel devenu chimérique. La place de la France et de l'Europe a été réévaluée dans des disciplines comme la préhistoire et, plus généralement, l'archéologie. Le regard européocentrique des débuts a fait place à une vision plus large des phénomènes étudiés

L'effet paradoxal de la mondialisation, c'est qu'elle pourrait donner accroire que sont devenus vains les efforts pour pénétrer les sociétés du monde à travers la connaissance de leurs langues et de leurs histoires longues.

En effet, que deviennent les singularités régionales dans un monde décrit comme dominé par la circulation des hommes, par l'aspiration à une cosmopolitique généralisée, et par l'usage universel de l'anglais (voire des réseaux sociaux) comme outil de communication ? La critique du culturalisme dans les sciences sociales se nourrit de la contemplation de la mondialisation. Les sciences historiques, même lorsqu'elles analysent des phénomènes anciens de circulation et d'hybridation,

décrivent des sociétés dans lesquelles la faculté de transmission de croyances, de langues, d'attitudes, de savoirs, de techniques et d'institutions cristallise des formes d'appartenance collective qu'on peut qualifier comme autant de cultures. L'hypothèse générale suivant laquelle la fixité n'existe pas dans l'histoire des sociétés est une proposition toujours vraie, c'est pourquoi elle ne peut guère être un levier intellectuel pour faire progresser les recherches.

La globalisation invite à penser autrement, à sortir du nationalisme méthodologique, selon l'expression d'Ulrich Beck, à imaginer ce que peuvent être des sciences humaines et sociales non seulement à l'ère de la globalisation, mais elles-mêmes prises dans des logiques de globalisation. Le cadre de l'Etat-nation continue d'exister, bien sûr, et les relations internationales aussi. Mais penser global, c'est s'intéresser à des logiques planétaires, et articuler ce niveau d'analyse à d'autres niveaux régionaux, nationaux, locaux. C'est s'interroger à nouveaux frais sur le cosmopolitisme, poser la question du cosmopolitisme méthodologique en substitution au nationalisme méthodologique. C'est s'intéresser aux évolutions du droit contemporain, et par exemple à la naissance d'un droit global qui à certains égards se substitue au droit international, et en tous cas le complète, à la formation de contestations sociales, politiques ou culturelles se situant au niveau mondial, sans pour autant exclure des mobilisations locales,

nationales ou régionales, comme dans les mouvements altermondialistes. C'est considérer les phénomènes migratoires à la lumière, précisément, de la globalisation, et pas seulement dans l'optique de l'intégration des migrants à telle ou telle société d'accueil. C'est chercher à comprendre comment se développent des institutions supranationales, en matière de justice ou d'économie par exemple. C'est aussi mettre au cœur de l'analyse les réseaux, qu'ils soient ou non fondamentalement tributaires d'Internet et des nouvelles technologies de communication.

Penser ces changements de manière globale implique aussi d'aller au plus loin du « global » et d'analyser les processus personnels, singuliers, de refus ou de participation à un monde ou une société globalisée. L'analyse peut alors se hausser au niveau de l'action collective, à celui des systèmes politiques ou à celui des institutions, en abordant les formes concrètes par lesquelles les processus d'individualisation, de subjectivation et de désobjectivation nourrissent des mouvements sociaux, culturels ou religieux, que les personnes singulières font le choix de rejoindre. De tels processus peuvent déboucher sur des changements dans les institutions et peser lourdement sur les systèmes et les partis politiques qui doivent tenir compte des attentes des électeurs.

L'intégration au travail de la recherche en SHS du choix des échelles pertinentes d'analyse

constitue par conséquent un antidote à la fois contre l'enfermement culturaliste et contre l'évanescence de l'horizon global. Le global ne saurait être un objet de l'enquête empirique, mais plutôt un horizon de pertinence pour les sciences historiques comme pour les SHS en général. Si l'objet visé ce sont effectivement des processus sociaux déployés à des échelles immenses, alors ces phénomènes de circulation, de jonction voire d'hybridation s'avèrent assez limités pour être saisis comme n'importe quel autre objet local, ou régional. De fait, il s'agit bien pour les SHS de construire des programmes qui associent les échelles locales et le plan global (le « glocal ») et la dimension temporelle.

L'exceptionnelle aptitude des SHS à se situer ainsi à la fois dans le temps et dans l'espace, ce qui est constitutif de leur vocation, les prédisposent bien, à l'image de cet apport innovant des œuvres lointaines par le temps ou l'espace, à se confronter, *en connaissance de cause*, et en coordination avec les autres sciences, aux « défis », aux enjeux, aux problèmes des sociétés contemporaines et aux projections de leurs transformations dans l'avenir, qu'ils relèvent du physique, du naturel, du technologique et, *indissociablement*, du social, du politique et du culturel.

Le régime de connaissance des sciences humaines et sociales a connu plusieurs transformations importantes.

Le régime précédent était caractérisé principalement par une propension aux théories exclusivement critiques et à un alignement sur quelques grands paradigmes.

La diversité des sciences humaines était bien sûr présente mais elle s'accompagnait d'un fort cloisonnement des disciplines et sous-disciplines inscrites dans des traditions de savoirs et de domaines de savoirs utilisées comme instrument de légitimation du caractère infranchissable de leurs frontières.

Elles n'excluaient pas le travail réflexif mais étaient principalement mobilisées contre le risque d'instrumentalisation ainsi qu'en témoigne la référence fréquente à

la distinction de Max Weber entre la vocation du savant et celle du politique.

Le régime de connaissance qui s'impose de plus en plus est marqué par :

- un souci croissant d'interdisciplinarité à l'intérieur du domaine des sciences humaines et sociales et entre celles-ci et les autres sciences, ce qui justifie le choix d'objets frontières ou l'engagement dans le traitement de questions impliquant des entrées multidisciplinaires ;
- les sciences humaines ne se réfèrent pas à la clôture de l'humain mais à la capacité de créer, cette capacité étant

au centre des dispositifs de création de richesses économiques. Cette capacité de créer implique le choix du détour, celui des rencontres improbables, celui de la surprise (invention, création) hors de tout déterminisme. C'est le choix de cette orientation qui ouvre la voie du retour à des théories et à des écoles de pensée scientifique dans la tradition française ;

- la juste extension de la délimitation publique et politique portant sur les priorités à résoudre et à défier contribue à l'affirmation du rôle des SHS comme tiers (explication des controverses, traductions, compréhension).



2^E PARTIE

Un domaine scientifique en mutation

L'élaboration d'une stratégie nationale de recherche ne saurait faire l'économie d'une analyse sérieuse et rigoureuse des forces en présence. Aujourd'hui, de nombreuses données manquent pour que soit dressé un tableau exhaustif mais le travail réalisé permet de dégager quelques grandes tendances. Il s'agit donc, dans cette partie, d'un état des lieux provisoire destiné à être enrichi dans les mois à venir.

Les SHS se caractérisent principalement par la très grande diversité des disciplines qui se côtoient (plus de 30 sections du CNU sur 75, 10 sections du CNRS sur 40 relèvent exclusivement des

SHS). Mais comme l'a montré la première partie de ce document, cette diversité ne saurait être non plus réductible à des oppositions conceptuelles trop simples : sciences du modèle et sciences du récit, sciences théoriques et sciences empiriques, sciences de l'enquête (ou de l'observation) et sciences de l'érudition⁴.

4. Selon la Fondation Européenne de la Science, l'ensemble des disciplines réunies sous le vocable « sciences humaines et sociales » regroupe : pour les sciences humaines, les disciplines suivantes : anthropologie / ethnologie, archéologie, arts et histoire de l'art, études classiques (philologie), histoire, histoire et philosophie des sciences, linguistiques, littératures et sciences des textes, musique et musicologie, études orientales et africaines, sciences de l'éducation et pédagogie, philosophie, psychologie et sciences cognitives, sciences des religions

C'est ce foisonnement disciplinaire et, plus encore, sous-disciplinaire qui explique pour partie les différences de modes d'organisation de la recherche au sein des SHS. Une stratégie pour les SHS doit, en conséquence, non seulement prendre en compte le contraste entre l'organisation de la recherche en SHS et celle en usage dans les autres sciences afin de l'atténuer — là où il est possible et surtout pertinent de le faire, mais également tenir compte des différences de pratiques à

et théologies, études sur le genre et pour les sciences sociales : droit, géographie et sciences du territoire, sciences économiques, gestion, sciences politiques, sociologie et démographie.

l'intérieur des disciplines relevant des SHS.

Atout sur le plan intellectuel, cette diversité intrinsèque des recherches en SHS apparaît surtout comme un handicap du point de vue organisationnel. La tentation d'une présentation monolithique des SHS, liée notamment à la coexistence de

quatre nomenclatures disparates⁵, jusqu'alors de mise dans la plupart des documents adminis-

5. Nomenclature de l'ancienne Mission Scientifique, Technique et Pédagogique (MSTP); nomenclature issue de la répartition en 10 sections de la partie pertinente du Comité National de la Recherche Scientifique (CN); nomenclature issue des 31 sections pertinentes du Comité National des Universités (CNU); nomenclature issue de la répartition du secteur pertinent de l'AERES en 7 panels, eux-mêmes subdivisés en 23 sous-domaines.

tratifs, a pu masquer la diversité des domaines de recherche et les dynamiques à l'œuvre dans les recompositions internes aux disciplines et entre elles. Conduit par la direction générale pour la recherche et l'innovation, un travail associant les grands opérateurs de recherche, a été mené courant 2010 et a permis de retenir une typologie commune pour l'ensemble des acteurs. Cette typologie satisfait aux conditions suivantes: (i) unicité pour la

Groupes	Mots Clés	Sections concernées	
		CNU	CNRS
SHS1	Économie, finance, management	5 à 6	37
Marchés et organisation			
SHS2	Droit, science politique, sociologie, anthropologie, ethnologie, démographie; information et communication	1-4	36
Normes, institutions et comportements sociaux		19	38
		71	40
SHS3	Études environnementales, géographie physique, géographie sociale, géographie urbaine et régionale, aménagement du territoire	23 et 24	39
Espaces, environnement et sociétés			
SHS4	Sciences cognitives, sciences du langage, psychologie, sciences de l'éducation, STAPS	7	34
Esprit humain, langage, éducation		16	
		17a*	
		70	
		74	
SHS5	Langues, littérature, arts, philosophie, religion, histoire des idées	8 à 15	35b*
Langues, textes, arts et cultures		17b**	
		18	
		72	
		73	
		76 et 77	
SHS6	Préhistoire, archéologie, histoire, histoire de l'art	20-22	31 à 33
Mondes anciens et contemporains			
* 17a et 35a EC et chercheurs travaillant en sciences cognitives			
** 17b et 35b EC et chercheurs hors sciences cognitives			

totalité du dispositif de recherche SHS; (ii) lisibilité, simplicité, efficacité; (iii) parcimonie; (iv) définition par thématiques de recherche plutôt que par disciplines, convergence européenne⁶.

L'importance des universités, le rôle de l'enseignement

Comme le faisait déjà remarquer Maurice Godelier dans ses deux rapports (1982, 2002)⁷ sur les sciences humaines et sociales, il manque à la recherche en SHS un dispositif de veille qui permette d'en suivre avec précision les évolutions⁸.

Ce besoin est d'autant plus grand aujourd'hui que le mouvement de diffusion de ces sciences dans l'ensemble des secteurs de la recherche s'amplifie et que, comme en témoignent de trop nombreux discours, la compréhension de ce que produisent les SHS est loin d'être partagée par l'ensemble des acteurs.

6. par adossement à l'*ERC Panel Structure and Descriptors*; voir page 29.

7. « L'état des sciences de l'homme et de la société en France. Analyse et propositions pour une politique nouvelle, Maurice Godelier, La Documentation française, Paris, 1982; « L'état des Sciences de l'Homme et de la Société en France et leur rôle dans la construction de l'Espace Européen de la Recherche », rapport à l'attention du Premier Ministre par Maurice Godelier, Paris, avril 2002.

8. C'est un des objectifs que poursuit le groupe d'activités multi-opérateurs, créé en mars 2013, piloté par Maria Bonnafous-Boucher au sein de l'alliance Athena.

La récente étude pilotée par le MESR⁹ consacrée aux forces de recherche en SHS permet toutefois de disposer de précieuses données. Ainsi, si le mouvement d'expansion démographique

mais exercent toutefois une forte influence, du fait des politiques scientifiques qu'ils mènent et des effets d'entraînement qu'ils peuvent avoir sur les collectifs de recherche.

Depuis 1970, le nombre d'enseignants-chercheurs en SHS a augmenté beaucoup plus rapidement que dans les autres secteurs scientifiques. En effet les SHS ont attiré comparativement plus d'étudiants : +60 % entre 1970 et 2001 (contre +30 % dans les autres disciplines). Et la hausse du nombre d'enseignants-chercheurs s'est poursuivie dans la décennie 2000, quoique moins fortement. Pour la période 1999-2010, en moyenne l'augmentation a été de 13.8 %, mais en « lettres et sciences humaines » elle est montée à 21.2 %, et même 33.4 % en « droit-sciences politiques-économie-gestion ».

semble globalement achevé avec le recul des inscriptions des étudiants dans la plupart des disciplines, il n'en demeure pas moins que le doublement des effectifs d'enseignants-chercheurs dans les universités en 30 ans caractérise le secteur des SHS.

Avec 88 % des personnels du domaine, l'Université constitue le centre de gravité de la recherche en sciences de l'homme et de la société. Cette présence des forces de recherche en université met immédiatement en perspective le poids en effectifs des Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technique (EPST)¹⁰ qui concentrent un peu plus de 10 % des effectifs¹¹,

9. « Les sciences humaines et sociales. Bilan des forces de recherche en France », coordination Jean Béhue, MESR, DGRI, 2013.

10. Aux effectifs de chercheurs du CNRS, il convient d'ajouter ceux de l'INSERM, l'INRA, l'IRD, l'INED, ...

11. Réparti comme suit sur l'effectif global des forces de recherche en France : 3 % des SHS1, 9,4 % des SHS2, 11 % des SHS3,

À côté des universités existent d'autres établissements de recherche et d'enseignement, tels que l'EHESS, l'EPHE, le Collège de France, les Ecoles Normales Supérieures, les Ecoles d'ingénieurs, etc. qui ont généralement connu, dans la même période, une expansion¹² plus limitée.

Le poids des SHS est différent selon les cycles : la prédominance des sciences humaines et sociales est forte en licence et master avec

6.10 % des SHS4, 2,4 % des SHS5, 22,3 % des SHS6 ; ratio établi sur la base du bilan social du CNRS 2012 et des informations statistiques sur les personnels enseignants de l'enseignement supérieur public élaborées à partir des fichiers de gestion de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) du MESR.

12. Pour disposer d'une vision complète des personnels travaillant pour la recherche en SHS, il conviendrait de comptabiliser l'ensemble des ingénieurs, des techniciens et des personnels administratifs qui sont au service de la recherche en SHS. Pour l'heure, ces chiffres ne sont pas immédiatement accessibles pour les universités et les grandes écoles.

UN FORT POTENTIEL SCIENTIFIQUE

- 28 000 chercheurs et enseignants-chercheurs (EC) dans les universités, grandes écoles, organismes et grands établissements, dont près de 2 000 chercheurs au CNRS et un peu plus de 1900 EC dans les Grandes Ecoles
- 2 000 chercheurs dans le secteur privé
- 37 600 doctorants en SHS - dont 43 % de doctorants étrangers

respectivement 78,8 % et 78,1 % des inscrits, moindre en doctorat avec 56,4 % des inscrits.

Premiers effectifs contributeurs de la science contemporaine en général, les doctorants représentent quantitativement la plus grande force de recherche en sciences de l'homme et de la société: ils totalisent plus de la moitié des personnels et près de deux tiers du temps global consacré à la recherche dans le domaine.

La part des doctorants est bien supérieur en SHS: ils sont ainsi plus nombreux que les enseignants-chercheurs (+60 %), mais moins nombreux dans les autres champs disciplinaires (-25 %) où les conditions d'inscription sont généralement liées à l'existence d'un financement et où les durées de thèses sont souvent plus courtes.

Ainsi, parmi l'ensemble des inscrits en doctorat pour l'année 2010-2011 en France, environ 20 % le sont dans les disciplines juridiques, économiques et de gestion, et 36 % dans les autres

disciplines SHS, les 44 % restants relevant des sciences de la vie et de la matière.

La normalisation à l'œuvre dans les politiques scientifiques a souvent conduit à stigmatiser la durée des thèses en SHS sans entrer dans une analyse fine du phénomène.

Il est vrai que la majorité dépasse trois ans et qu'un tiers dépasse six ans. S'il convient d'encourager les étudiants en formation initiale à réaliser leur thèse dans des délais plus courts, il ne faut pas oublier que bon nombre de doctorants en SHS relèvent plutôt de la formation continue. En effet, il ressort des chiffres disponibles qu'une part non négligeable des thèses

Plus que dans d'autres secteurs, le poids des doctorants dans la contribution à l'effort de recherche national est prépondérant même si les effectifs sont en baisse (- 7 % en 10 ans) et que les conditions de préparation d'une thèse y sont plus difficiles que dans les autres sciences (moins de possibilités de financements). Une partie non négligeable des doctorants en SHS relèvent de la formation continue.

sont réalisées parallèlement à une activité professionnelle (enseignants du second degré, personnes en reconversion). Il n'en demeure pas moins, comme le montre la note produite par Lise Dumasy (annexe 4) en référence à une étude de l'Observatoire de la Vie Étudiante, qu'il existe, pour les doctorants en formation initiale, une iniquité criante des possibilités de financements entre doctorants de sciences dites « dures » et doctorants SHS.

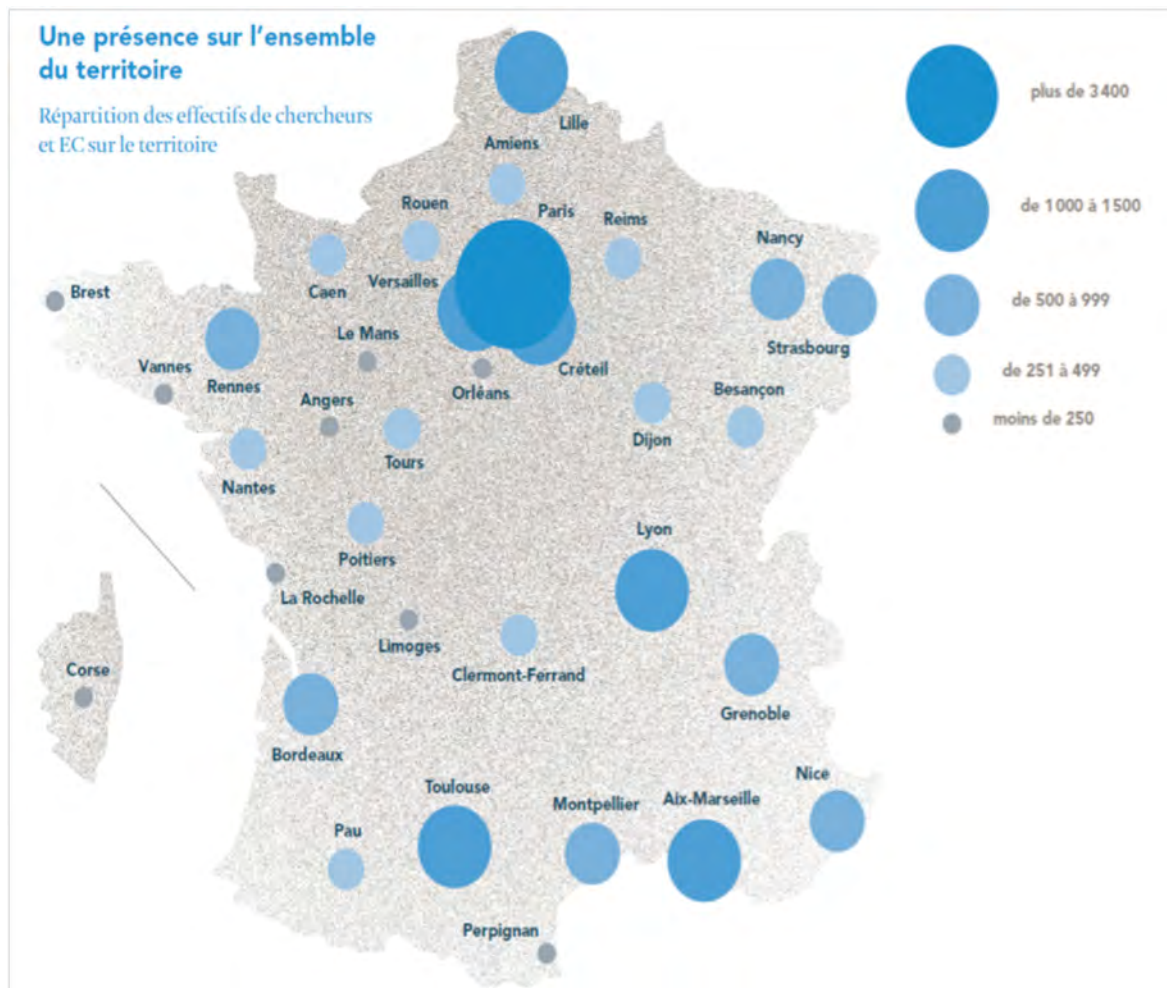
Le poids de l'Île-de-France

Contrairement à d'autres secteurs scientifiques, les SHS sont présentes sur l'ensemble du territoire autour de pôles bien identifiés, parmi lesquels l'Île-de-France tient de loin le rôle principal.

Malgré des politiques volontaristes de création de poste en région menées ces dix dernières années, le CNRS recense toujours en Île-de-France près de 60 % des chercheurs et ITA de son institut SHS. Cette prépondérance cache un mouvement profond sur le territoire francilien: celui du retrait de Paris au profit de sa périphérie. Ce mouvement devrait se pour-

suivre avec la création, à partir de 2019, du Campus Condorcet à Aubervilliers.

De grands pôles régionaux de recherche en SHS (Lyon, Aix-Marseille, Lille, Toulouse) existent pleinement aujourd'hui, toutefois plus de 41 % des *publiants* sont encore dans des établissements de l'Île-de-France.



Le rôle du CNRS

Par ses effectifs, l'Institut des SHS (InSHS) est le deuxième institut du CNRS (16% des personnels chercheurs du CNRS et 13% des personnels IT). Par sa taille supérieure à celle de tout autre EPST, cet Institut fait du CNRS, et de loin, le premier organisme de la recherche en SHS. Il partage avec ses partenaires universitaires la plupart de ses unités de recherche (UMR et USR) et fournit les deux-tiers des personnels IT de ces structures.

Son action s'inscrit en complémentarité des activités de recherches conduites dans les universités et les grands

établissements. Ses principales valeurs ajoutées concernent aujourd'hui des courants de fonds qui irriguent les disciplines par des recrutements très orientés. Ces plus-values transversales principales sont au nombre de trois :

- la formalisation, la quantification et la simulation, en particulier en économie mais aussi en linguistique, en géographie et en sciences du territoire ;
- les recherches comparées et l'investigation sur les aires culturelles non-européennes (Asie, Asie du sud-est, Moyen et Proche-Orient, Afrique, Amériques), où son potentiel de recherche dépasse souvent

celui de toutes les universités réunies, cette spécificité concernant aussi bien les approches historiques que linguistiques, économiques, juridiques, sociologiques, anthropologiques ou politiques ;

- des profils et des thématiques pluri et inter disciplinaires (par exemple à l'articulation des sciences du langage, des sciences cognitives et des neurosciences ; ou dans le domaine des approches environnementales et des SHS, des sciences du numérique et des SHS, des relations hommes-machines, de la robotique). L'InSHS a beaucoup soutenu les domaines

interdisciplinaires émergents plus spécifiques (bio-éthique, bio-droit, droit de l'environnement et des risques) ainsi que le développement, au cœur des disciplines de SHS, des humanités numériques.

Il convient aussi de souligner qu'en archéologie et en anthropologie, il fournit l'essentiel, ou une très forte part, du potentiel de recherche.

Au sein du CNRS, l'InSHS participe à la mise en place d'une politique de site par une action concertée avec les gouvernances d'universités, qui s'exprime dans le co-pilotage scientifique des unités de recherche et son engagement dans les Maisons des Sciences de l'Homme. L'InSHS joue aussi un rôle moteur dans la mise en place des TGIR (HUMANUM, PROGEDO) et dans leur fonctionnement. Avec ses différents dispositifs de mobilité vers l'étranger, ses réseaux, ses bourses, ses unités de recherche avec les universités et ses UMIFRE (en co-tutelle avec le MAEE), il offre à l'ensemble de la communauté des SHS de réelles possibilités d'internationalisation des terrains et des collaborations. L'activité de l'InSHS se répercute ainsi bien au-delà du seul périmètre du CNRS, et toute baisse de financement et de recrutement a une incidence sur l'ensemble du système de la recherche en SHS. Ainsi, la diminution des effectifs d'environ 15% par an

actuellement¹³ sur le flux des départs/remplacements (perte d'environ 20 postes par an) doit être appréciée au regard des ambitions scientifiques pour l'ensemble du secteur.

Les autres acteurs de la recherche

Les données disponibles dans les rapports consacrés aux SHS ces dix dernières années (voir annexe 3) permettent de mettre en évidence les tendances qui affectent les forces de recherche :

- forte augmentation dans les universités (et récent tassement)
- augmentation très importante dans les Grandes Ecoles
- augmentation dans certains organismes (INSERM et INRA)
- stabilisation des effectifs dans les autres établissements spécifiques (EHESS, INED, EPHE, ...)

Comme le soulignent les auteurs du rapport « Structuration » de l'alliance Athéna, pour ne pas devenir dilution, cette dissémination des forces de recherche en SHS doit s'accompagner de dispositifs de coordination souples et simples qui évitent aux chercheurs l'isolement et aux institutions des investissements redondants.

13.-8% en dix ans pour l'InSHS contrairement à d'autres instituts du CNRS qui ont vu leur potentiel de chercheurs et d'IT stagner, voire croître.

Les contours de la diversité

Au-delà de ces caractéristiques générales, l'observation plus fine des différents domaines (grandes questions scientifiques et caractéristiques du potentiel scientifique) permet de montrer que, si les recherches peuvent être complémentaires, les conditions d'exercice du métier peuvent être très différentes d'un domaine à l'autre tout comme les besoins en infrastructures, en personnels d'appui à la recherche ou en structuration. La tendance à l'uniformisation des structures avec pour modèle le grand laboratoire de sciences dures ne peut donc répondre efficacement aux besoins de tous les secteurs de SHS. Pour être efficace, une stratégie scientifique doit tenir compte de cette caractéristique majeure.

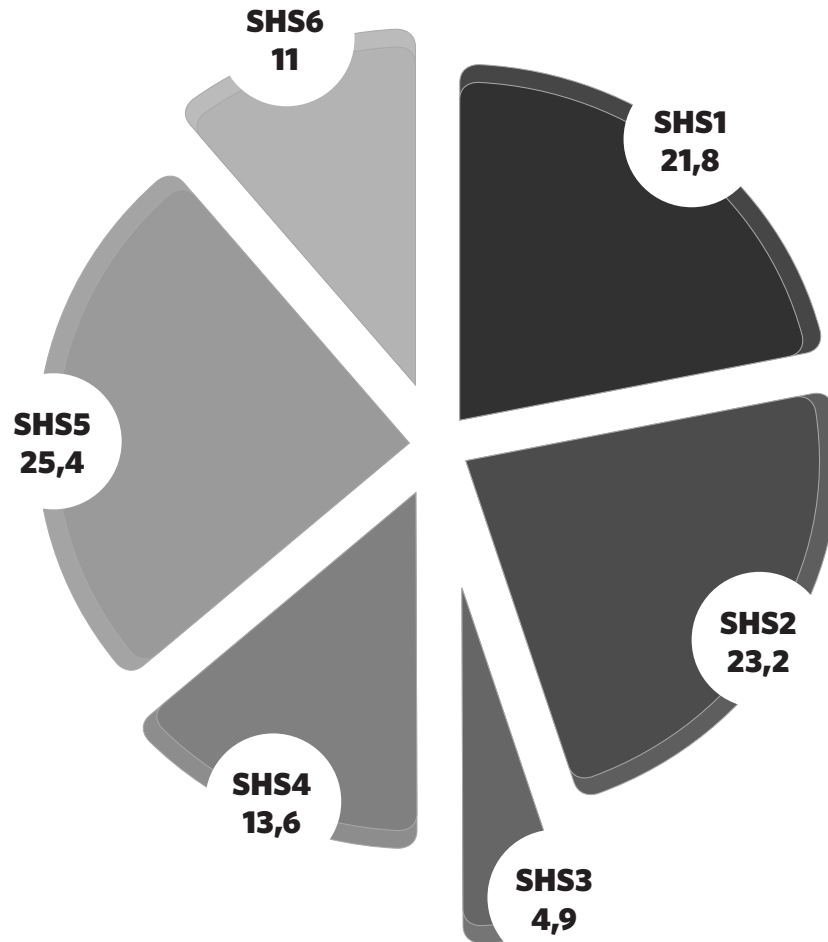
La section ci-dessous reprend les données issues de l'étude de la DGRI selon la nomenclature de la SNRI (cf. pp. 22-23). Cette typologie n'a pas pour objet de rendre compte de l'ensemble des spécificités disciplinaires. Elaborée par des scientifiques, elle a en revanche vocation à donner à comprendre les grandes lignes de la diversité des SHS :

- SHS1 Marchés et organisations
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux
- SHS3 Espace, environnement et sociétés
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation

Institution	Personnes	ETP
Universités	23072	11536
CNRS	1967	1967
Grandes écoles de commerce et de gestion	1800	900
EHESS	203	203
INRA	187	187
IRD	179	179
INED	136	132
Grandes écoles d'ingénieur	160	80
INSERM	95,3	95,3
EPHE	122	122
IFFSTAR	66	66
CNAM	44	44
MNHN	41	41
EFEO	37	37
Collège de France	28	28
École nationale des Chartes	12	12
INRIA	2	2
Total	28151,3	15631,3

- SHS5 Langues, textes, arts et cultures
- SHS6 Mondes anciens et contemporains

Répartition par domaine de recherche en % de l'effectif



L'approche par domaine, présentée ci-après est une présentation « en devenir » des différents grands secteurs. Elle est destinée à mettre en évidence quelques points saillants (potentiel scientifique, financement, organisation...). Les textes de présentation sont provisoires et seront complétés dans le cadre du travail des groupes prospectifs réunis par Athéna.

SHS1 | Marchés et organisation

Démographie

- 5910 chercheurs et enseignants-chercheurs (21.8 % SHS) + Grandes Ecoles de gestion (1800 personnes)
- Déséquilibre entre des PR (25 %) et DR (47 %)
- Sous-représentation des femmes, y compris chez les doctorants
- Progression remarquable des effectifs de l'Université sur 20 ans (+ 144 %), en réponse à la demande sociale

Organisation

- Beaucoup de grandes équipes, comme en sciences exactes, avec une collaboration faible avec le CNRS

Répartition territoriale

- Baisse de la concentration parisienne des Universités, mais mouvement inverse du côté des Grandes écoles de commerce et de gestion
- Affirmation en 20 ans d'un leadership régional à Toulouse et Lyon notamment

Tendances

- avec une majorité à - de 55 ans, comme en sciences exactes
- Des taux de départ faibles à l'Université, plus élevés au CNRS
- Des recrutés MCF et PR plus jeunes que la moyenne, voire beaucoup plus jeunes
- Grande proportion de doctorants étrangers
- Propension des docteurs à envisager la voie du secteur privé, et à envisager une carrière hors de la recherche

Entendues au sens large, les sciences économiques, de management et de gestion ont connu un développement très important au cours des vingt dernières années. La proximité de ces disciplines avec l'économie réelle et son principal acteur qu'est l'entreprise ainsi que les perspectives d'employabilité qui en découlent ont constitué de puissants facteurs d'attractivité pour les étudiants et les jeunes chercheurs. L'importance de la dimension économique dans la

plupart des grands défis sociétaux contemporains — aussi bien au niveau local et national que mondial — a conduit les institutions d'enseignement supérieur et de recherche à développer leur présence en matière de formation et de recherche en économie, gestion, management.

Les chantiers auxquels font face aujourd'hui la science économique sont formidables. La vieille ambition des économistes depuis Walras (malgré le scepticisme de

certaines) de développer une théorie scientifique de l'économie au sens d'une théorie éternellement cohérente mais pas nécessairement liée à la réalité empirique, a vécu. Les confrontations aux crises ont amplement démontré que les théories macroéconomiques et financières modernes étaient fondées sur des bases trop fragiles, voire défailtantes, conduisant les économistes à s'interroger sur les postulats fondateurs et les frontières de leur discipline.

Les chercheurs en économie tentent de construire une théorie plus sophistiquée qui intègre les « imperfections » dans leurs modèles et d'autre part à construire des outils permettant l'étude de systèmes évolutifs interactifs. Ces nouvelles approches s'appuient sur la nécessité de prendre en compte l'idée que les interactions entre des individus ont un rôle crucial dans la détermination de l'évolution dynamique de nos économies. Des pans entiers de la recherche s'orientent ainsi vers l'économie comportementale et l'économie expérimentale pour modéliser des comportements différenciés. Parallèlement, une attention croissante est accordée aux questions d'inégalités, de bien-être social, d'équité et de justice inter-générationnelle, de prise en compte de la « soutenabilité » des systèmes économiques. La question des indicateurs de performance est ici posée avec une acuité particulière, ouvrant de vastes perspectives de recherche (nouveaux référentiels qualitatifs,

indicateurs composites de bien-être...) autour des thèmes centraux de la préférence, de l'agrégation, des capacités et de l'équivalence monétaire.

Un autre pan de la recherche en économie, en gestion et en management se concentre sur les questions relatives aux institutions (règles formelles ou informelles), aux organisations, à leur gouvernance et leur dynamique d'évolution. Les entreprises, les instances régulatrices, les marchés, les modes de coordination, les évaluations font l'objet d'analyses de plus en plus complexes. Les sciences de gestion jouent ici un rôle très important avec la mise au jour d'une phénoménologie qui avait été jusque-là absente des grandes catégorisations des sciences sociales (instrumentations de gestion, rationalités procédurales et expansives, métamorphoses des processus organisationnels...). Une phénoménologie et une généalogie rigoureuse des instrumentations qui conditionnent l'action sont donc devenues essentielles à la compréhension de l'échange marchand, des stratégies d'entreprises ou des processus administratifs.

Le potentiel interdisciplinaire de ces disciplines est considérable et encore insuffisamment exploité. D'une part, la science économique a développé des méthodes d'analyse susceptibles d'être utilisées par d'autres sciences sociales. D'autre part, et de manière plus importante, la construction d'approches qui utilisent les outils d'autres disciplines, comme la

physique, la biologie, la psychologie et la sociologie, constitue un enjeu de formation et de recherche majeurs dans la perspective de voir émerger des outils d'analyse et de décision mieux ancrés dans la complexité du réel.

SHS2 | Normes, institutions et comportements sociaux

Démographie

- 6305 chercheurs et enseignants-chercheurs (23.2% SHS) ; poids majeur en effectifs
- Influence significative du CNRS, avec influence secondaire de l'INED, IRD
- Légère sous-représentation des femmes

Organisation

- Propension à œuvrer en petits collectifs
- Répartition territoriale
- Le poids de Paris a baissé, mais l'IdF représente toujours 27% des effectifs

Tendances

- Progression continue des effectifs de l'Université sur 20 ans, mais retrait du CNRS sur 10 ans (-16%)
- 1/3 des effectifs a plus de 55 ans, vieillissement accentué chez PR et au CNRS
- Prévisions de départs inférieures à la moyenne, sauf pour MCF et CNRS (CR et DR)
- Plus de postes de PR offerts que pourvus, des recrutements CNRS supérieurs à la moyenne
- Un axe qui concentre 1/3 des doctorants et docteurs, et concentre 1/3 des ATER SHS
- Propension des docteurs à envisager une carrière dans le privé, voire hors de la recherche

Cet ensemble, construit sur le modèle du panel 2 de l'ERC, regroupe un grand nombre de disciplines qui ont eu un rôle majeur dans l'expansion des sciences humaines et sociales (sciences juridiques, sciences politiques, sociologie, anthropologie, ethnologie, démographie, sciences de l'information et de la communication). L'intérêt de cette construction réside dans l'encouragement à la confrontation autour de champs d'investigation et de controverses mobilisant des

ressources scientifiques issues de traditions d'enseignement et de méthodes de travail différentes (études des mouvements sociaux et des nouvelles formes de mobilisations collectives y compris transnationales dans le cadre de la globalisation, analyse des transformations des processus de production des politiques publiques – santé, éducation, environnement, justice... – se prolongeant par des analyses des mutations de l'Etat ou de la régulation juridique des sociétés, révolution

communicationnelle, analyse des conflits et de leurs modes de traitement, études de religions et de gestion publique des nouvelles formes d'affirmation des identités religieuses, travaux sur le genre ou introduisant la variable genre dans différents champs sociaux ou institutionnels, études des réseaux socio-techniques...).

Une tension féconde entre les traditions de l'enseignement universitaire et celle de la recherche se nourrit de deux mouvements à forte intensité : le développement de la recherche sur projet autorisant des configurations de recherche novatrices (en termes de spécialisations, de collaborations entre disciplines, d'investissements sur de nouveaux objets...) et un accroissement de l'internationalisation des échanges, des méthodes et des objets permettant des fertilisations croisées et ouvrant des perspectives de comparaison sur de nouveaux terrains au-delà de l'Europe et de l'Amérique du Nord).

De nouvelles articulations sont en permanence observables par exemple entre l'histoire la sociologie et l'anthropologie, les sciences politiques et le droit (avec, par exemple, sur le registre du positionnement de recherche : la socio-histoire ; sur le registre des objets de recherche : l'économie des relations entre régulation juridique et régulation politique ou encore, plus largement, les bouleversements de l'économie normative des sociétés). Plus que jamais, cette ouverture est susceptible de se prolonger vers

des domaines relevant des humanités (par exemple pour ce qui concerne les articulations complexes entre la perpétuation des identités et des cultures régionales ou nationales et l'établissement d'entités supranationales), notamment pour conserver à l'esprit les enjeux du comparatisme.

SHS3 | Espace, environnement et sociétés

Démographie

- Poids mineur en effectifs : 4.9 % des SHS (1310 personnes)
- CNRS : InSHS 11 %, auquel il convient d'ajouter une partie de l'effectif de l'InEE
- Organisation
- Beaucoup de grandes équipes, associant des personnels du CNRS
- Répartition territoriale
- Faible poids de l'université de Paris, mais l'IdF représente toujours 25 % des Universités
- En 20 ans, des grands pôles s'affirment
- Quelques petites universités actives

Tendances

- Des MCF et des CR plutôt jeunes. De plus très faibles effectifs MCF de + 55 ans (12 %)
- 1/3 des effectifs a plus de 55 ans. Prévisions de départ dans la moyenne, surtout PR
- Un équilibre Offre/Demande au recrutement à l'Université, plutôt orienté PR hommes
- Progression constante des effectifs de doctorants, avec un peu plus d'hommes
- Sous-représentation des ATER en rapport avec tous les SHS (4 %)
- Des perspectives de carrière orientées secteur public, même si propension à envisager un début de carrière hors de la recherche

Ce domaine peut apparaître de prime abord très hétéroclite puisqu'il regroupe 3 thématiques – déjà elle mêmes larges et interdisciplinaires : environnement, espaces, sociétés. On voit bien que presque toutes les sciences humaines et sociales pourraient d'une manière ou d'une autre se retrouver impliquées dans un tel ensemble. Il faut donc accepter le jeu d'une problématisation si l'on veut essayer de trouver une certaine cohérence à un tel agrégat. C'est le choix de l'ERC qui, à travers les sous-thèmes et les mots clefs, précise assez clairement

quelles sont les orientations à privilégier. Ce choix semble judicieux à suivre, d'autant qu'il n'implique pas de renoncer à la pluralité des épistémologies au motif qu'il importerait de resserrer le spectre du domaine, bien au contraire. Cette pluralité doit être affirmée et garantie, ce d'autant plus que les thèmes du SHS3 peuvent se prêter tant à des approches expérimentales, qu'à des volontés de modéliser, des démarches qualitatives, des saisies critiques, etc.

L'intention est bien de centrer les questions sur la manière dont les sociétés fabriquent continûment leur « habitat », ici considéré comme l'ensemble des conditions environnementales, matérielles, sociales et culturelles qui exprime un mode de vie des humains en sociétés. Dans cet ensemble, il convient de prendre en considération les données des milieux bio-physiques autant que celles participant de la culture, et il s'agit aussi d'y insérer les dynamiques démographiques en tant qu'elles contribuent à cet ensemble. L'insistance sur l'espace souligne que l'entrée par la manière dont les sociétés et les individus spatialisent ces conditions, à toutes les échelles, du corps au monde, doit être considérée comme particulièrement pertinente pour appréhender l'habitat humain. Ainsi, le domaine SHS3 n'est pas réduit à celui de la géographie, il sollicite plutôt les capacités des autres sciences sociales, dont la géographie, pour aborder la dimension spatiale des sociétés. Certains ont diagnostiqué un « *spatial turn* », qui exprimerait l'importance des spatialités au sein des dynamiques des sociétés (voir suite, Annexe 8).

SHS4 | Esprit humain, langage, éducation

Démographie

- 3640 personnes (13.6 % SHS), avec une présence du CNRS à hauteur de 6.10 % des effectifs totaux
- Sur-représentation des PR
- Equilibre H/F presque à parité
- Répartition territoriale
- Une baisse notable de Paris et de l'IdF (30 à 23%), au profit de l'émergence de pôles régionaux mais aussi de pôles locaux
- Evolution à relativiser en raison des faibles effectifs

Tendances

- Des départs CNRS très supérieurs à la moyenne, question posée du renouvellement à 5 ans
- Des recrutés MCF plus âgés que la moyenne, avec tendance au recrutement de femmes
- Une tendance affirmée au recrutement CNRS, qui s'ajoute à l'évolution positive depuis 10 ans à renforcement
- Beaucoup moins de doctorants contribuant à l'effort de recherche, plus de femmes
- Le domaine représente malgré tout 23 % des docteurs diplômés SHS
- Une insertion des docteurs sensible à la conjoncture, avec perspectives orientées public, même si propension à envisager carrière hors de la recherche

Le domaine SHS4 correspond quasiment au périmètre *SH4* de l'ERC et regroupe un ensemble de disciplines dont la plupart partagent les mêmes modes de production de connaissance (notamment la création de corpus, de bases de données longitudinales et transversales, le recours à des techniques expérimentales) et se développent à l'interface entre recherche fondamentale autour des questions dédiées à la connaissance des grandes fonctions de l'esprit humain (fonction cognitive dont particulièrement le langage et la pensée, constructions psychiques de l'être humain)

et les applications qu'on peut en avoir notamment dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la prise en charge médico-psychologique et sociale d'un certain nombre de pathologies et de handicaps.

Il convient de noter également, dans ce secteur, l'activité de quelques laboratoires qui, tout en revendiquant l'appellation « philosophie », inscrivent leurs recherches dans une perspective assez différente de la tradition textualiste et herméneutique dominante en France, et visent plutôt à élucider, au contact des

autres disciplines scientifiques, certaines énigmes conceptuelles relatives au fonctionnement de l'esprit et du langage et à la nature de la rationalité des théories scientifiques ou des décisions humaines.

S'intéressant également aux processus psychiques dans leur composante clinique, la psychanalyse et son évolution théorique (psychopathologie) participent du développement des relations entre SHS et disciplines de santé comme la psychiatrie.

Par ailleurs, les apprentissages s'inscrivent dans tout un contexte économique, social, voire technique qui les surdéterminent très largement et débouche sur de fortes variations interindividuelles et entre groupes qui font l'objet de nombreuses recherches.

Socles disciplinaires vs interdisciplinarité(s)

Un des défis centraux que rencontrent ces disciplines est qu'elles doivent simultanément construire une interdisciplinarité dynamique et innovante en acceptant d'être renseignées et fertilisées les unes par les autres ; tout en maintenant absolument leur cœur disciplinaire, leurs fondamentaux, la spécificité de leurs méthodes et subséquemment leur capacité à rester productives sans s'affadir ou se disperser. Si l'on observe par exemple les interfaces que la linguistique construit avec la psychologie cognitive, et la neuropsychologie,

on voit que les avancées scientifiques très spectaculaires qui ont nourri la compréhension des mécanismes cognitifs guidant la mise en œuvre de la faculté de langage, l'acquisition et l'attrition d'une ou plusieurs langues (identité des fenêtres d'apprentissage, modes d'acquisition, de rétention et d'activation de l'information, développement normal et pathologique des aptitudes de catégorisation et de généralisation, rôle de la motivation et de la plasticité neurologique dans les apprentissages et les remédiations tout au long de la vie, influence des émotions sur le comportement et dans les mécanismes d'apprentissage, imitation et rôle de l'empathie dans les apprentissages, etc.) impliquent d'abord l'apport fondamental de chaque socle disciplinaire et en l'occurrence pour la linguistique la description et l'analyse formalisée de la diversité des langues et des pratiques linguistiques. Les financements actuels peuvent avoir tendance à sur-doter les thématiques d'interfaces interdisciplinaires au détriment des travaux garantissant les recherches sur les fondamentaux disciplinaires qui pourtant les nourrissent (voir suite, Annexe 9).

SHS5 | Langues, textes, arts et cultures

Démographie

- Poids majeur en effectifs (25.4 % des SHS, 6927 personnes)
- Forte présence de l'Université et des grands Etablissements (EHESS, EPHE, etc.)
- Sur-représentation des hommes DR

Organisation

- Beaucoup de grandes équipes
- Répartition territoriale
- Une domination parisienne toujours aussi forte (31 % des effectifs totaux ; 80 % pour la section concernée de CNRS)
- Peu de pôles de moyenne taille
- Rattrapage remarqué des régions périphériques (DROM-COM)

Tendances

- Les + de 55 ans constituent le centre de gravité des effectifs (54 %). Prévisions de départ dans la moyenne Université et CNRS
- Plus de PR offerts que pourvus, des recrutés MCF plus âgés que la moyenne, favorisant les femmes
- 1/4 de tous les doctorants et docteurs SHS, avec sur-représentation nette des femmes
- Insertion des docteurs très dépendante de la conjoncture, avec des perspectives de carrière orientées public, même si propension à envisager un début de carrière hors recherche

Contrairement à la nomenclature européenne, la nomenclature française SHS5 a intégré la philosophie, la religion et l'histoire des idées. SHS5 recouvre ainsi le vaste ensemble « *Langues, littérature, arts, philosophie, religion, histoire des idées* ». Il est construit sur deux piliers, le premier pour lequel les notions de langue et de texte sont centrales, le second où l'objet essentiel est celui de la création :

- qu'elle soit textuelle, visuelle ou sonore,
- qu'elle relève de pratiques anciennes ou contemporaines,

- qu'elle concerne une aire locale ou la société globalisée.

La recherche philosophique est en France massivement articulée à l'histoire des traditions textuelles et s'inscrit dans le projet global des Humanités, guidé par une démarche historique et herméneutique visant à l'interprétation des textes et à l'étude contextualisée des conditions de leur production, de leur circulation et de leur réception. Appuyée sur l'exploitation des grands corpus et des ressources patrimoniales des époques les plus variées, elle se montre particulièrement

attentive à la mise en perspective de ces ressources textuelles, aux éventuelles distorsions que peuvent engendrer les tentatives naïves de leur traduction et aux spécificités des « transferts culturels » qui les concernent.

Derrière cette nomenclature figurent aussi une série de disciplines scientifiques qui entretiennent souvent et depuis longtemps des liens étroits, et une série de pratiques créatives, plus difficiles à intégrer dans une taxinomie.

- Au titre des disciplines : les études littéraires, la musicologie, les études visuelles, la sociologie, l'anthropologie, l'histoire, l'histoire de l'art, etc.
- Au titre des pratiques : les arts plastiques, l'écriture, la musique, le cinéma, le design, la mode, etc.

Dresser ces deux listes exprime clairement les difficultés non pas à s'accorder sur l'importance des phénomènes (la création et leur étude), mais à tenter d'en préciser les contours épistémologiques, les fonctionnements institutionnels et les modalités de divulgation des résultats. Contrairement à la pratique universitaire anglo-saxonne où *formation aux pratiques et études et analyses de ces pratiques* se font souvent dans les mêmes lieux (universitaires), en France, elles sont souvent distinctes ce qui entraîne une séparation plus grande dans l'approche même des phénomènes entre praticiens et théoriciens qu'il conviendrait aujourd'hui de surmonter.

SHS6 | Mondes anciens et contemporains

Démographie

- 3053 personnes (11% SHS), avec forte influence du CNRS, de l'EHESS et de l'EPHE
- Sur-représentation des PR, et légère sous-représentation des femmes

Organisation

- Beaucoup de personnels CNRS dans les équipes
- Répartition territoriale
- Importance de l'IdF et des pôles universitaires de Lyon, Aix-Marseille et Toulouse

Tendances

- Les + de 55 ans constituent le centre de gravité (47% des effectifs)
- Prévisions de départs importants à l'Université. Au CNRS, des recrutements supérieurs à la moyenne, qui contrebalancent la tendance depuis 10 ans
- Part des doctorants en 1^{ère} année, et des doctorants étrangers inférieure à la moyenne
- Concentration d'ATER (24% des SHS)
- Insertion des docteurs dépendante de la conjoncture, avec des perspectives orientées public, même si propension à envisager un début de parcours hors recherche

sciences philologiques et des méthodes pour l'enquête quantitative, au croisement de l'étude des individus et de la recherche sur les collectifs, les disciplines historiques fédèrent un large spectre d'approches des faits humains. Ce sont des sciences du document, qui transforment en archive les matériaux anciens ou récents et les témoignages vivants qu'ils collectent pour les besoins des enquêtes. L'histoire de l'art, elle aussi science du document, est tout autant une science de l'œuvre, fondée à constituer une poésie visuelle, ou, du moins, des protocoles de recherche et des modalités d'analyses bien spécifiques (voir suite, Annexe II).

Dans l'Enseignement supérieur français, les disciplines regroupées dans la nomenclature *SH6* de l'*European Research Council* (archéologie, préhistoire, histoire, histoire de l'art) présentent un profil particulier dans la mesure où près du quart de ses professionnels (22.3%) appartient au CNRS. Dans les domaines concernés les possibilités de transformer les équipes d'accueil des universités en unités mixtes de recherche sont plus grandes que pour d'autres disciplines des sciences humaines et sociales. Une grande disparité de situations se fait néanmoins jour entre,

à un extrême, l'archéologie qui est essentiellement portée par les organismes de recherches et l'histoire de l'art qui est présente essentiellement dans les universités. Ce constat suggère qu'en France la recherche des sciences historiques occupe une place privilégiée dans les sciences humaines et sociales.

Les sciences historiques sont des sciences sociales, au sens que ces termes ont conservé en France depuis le début du 20^e siècle, et qui désignent les humanités et les sciences de la société. Au croisement des savoir-faire des



1

Les thématiques de recherche

Dresser un inventaire des thématiques de recherche abordées par les SHS est entreprise délicate aujourd'hui. Les groupes prospectifs mis en place par l'Alliance devraient pouvoir à terme produire de telles synthèses. L'examen des appels d'offre thématiques de l'ANR donnent en revanche une image des thématiques qui ont fait l'objet de dynamiques fortes s'accompagnant le plus souvent de collaborations de plusieurs laboratoires. Les 15 programmes thématiques en sciences humaines et sociales et les programmes transversaux ont permis le lancement de 27 éditions d'appels à projets (sur la période 2005-2013) par l'ANR.

Ils ont mobilisé des approches empiriques, théoriques, disciplinaires et interdisciplinaires ou ont donné lieu à des modélisations, des créations de nouveaux outils, intervenant à des échelles macro et micro. Ils ont concerné des différentes zones géographiques et ont pris en compte différentes périodes historiques. Six grands thèmes ont été abordés :

Formes d'organisation économique et sociale, sociétés innovantes

En interrogeant l'entreprise comme forme d'organisation économique, les travaux conduits ont mis en évidence les changements

organisationnels (que ceux-ci concernent le temps de travail, les compétences et leur transmission), les liens entre les régimes de conception ou de R&D et les formes de développement des entreprises, d'adaptations d'entreprise en fonction des mutations économiques. Grâce à l'approche en termes de sociétés innovantes, sont mis en évidence les différentes configurations d'acteurs, les dimensions sociotechniques et l'importance des services dans la production d'innovation.

Apprentissages, connaissance et développement humain

Ces questions ont été appréhendées sous différents angles. Sous l'angle individuel, ont été étudiés par exemple les processus et les mécanismes d'apprentissage (langage oral, écrit, ...), le développement de l'enfant, y compris en situation de précarité. L'étude des liens entre émotion et cognition ont permis d'explorer les variables de personnalité modulant les émotions, d'étudier le rôle de l'émotion dans la prise de décision, dans la perception du temps vécu. Les questions d'apprentissage ont été également abordées au niveau des transformations des organisations éducatives et à un niveau plus global, du point de vue des modes d'organisation des apprentissages, des modalités de production et de circulation des connaissances ou des techniques et des conditions de l'innovation technologique.

Vulnérabilités sociales et sanitaires, inégalités, santé

Les recherches récentes ont montré l'importance des interconnexions entre les vulnérabilités sociales, les inégalités et la santé, ainsi que le rôle central de ces questions dans le développement humain. En décrivant la part des facteurs sociaux et économiques dans la production de la santé — que ceux-ci concernent les conditions de travail, l'environnement, les modes de protection

et de prévention, l'accès aux soins, les comportements et les perceptions, le rôle des acteurs dans la prise en charge des problèmes — ces recherches ont permis de mieux appréhender les différents déterminants de la santé. Elles ont permis également de mieux comprendre la genèse des vulnérabilités ou des inégalités et de questionner les formes de justice et de cohésion sociale.

Conflits, modes de gouvernement, politique et institutions

La dynamique des conflits, quelle que soit leur intensité, leur échelle, est une des clés de compréhension des sociétés, de ses transformations et de ses institutions. Le travail politique et les institutions, les savoirs mobilisés pour l'action, les pratiques informationnelles, les usages du droit, les normes et les régulations, les transformations de l'action publique et des formes de gouvernement aux différentes échelles, les acteurs publics ou privés sont autant de domaines qui ont été étudiés notamment dans leur transformations historiques.

Création, culture et systèmes culturels

Les fonctions attachées à la création et à la culture sont variées : symbolique, sociale, rituelle, religieuse, économique, idéologique, politique, productrice de mémoire individuelle et collective, de

connaissance(s), de savoirs et de concepts, révélatrice d'expériences. En permettant la confrontation entre différents terrains européens et extra européens, différents objets (littérature, théâtre, musique, opéra, peinture, architecture, ornement, télévision, photographie, arts numériques, objets usuels...), entre différentes périodes historiques (de la préhistoire au contemporain), les travaux conduits permettent de mieux appréhender les processus individuels ou collectifs, les techniques mobilisés dans la création, les transformations des genres et la diffusion des formes culturelles, les modalités d'esthétisation, les professions et les formes économiques.

Les Suds

Les transformations des pays du sud — nouveaux pays industrialisés, émergents, « moins avancés » —, ont des effets importants dans l'économie mondiale et les relations internationales. Aux côtés des questions de liens entre croissance économique et pauvreté, d'efficacité de l'aide, d'autres ont été étudiées telles que : la gouvernance des biens publics mondiaux et la protection intellectuelle du vivant ; les mobilités, les dynamiques sociales, transfrontières et les reconfigurations territoriales ; les transformations de l'action publique et les nouvelles formes de gouvernement ; les dimensions mémorielles et les mouvements religieux.

Les grandes tendances

Une approche différenciée¹⁴ du domaine des SHS montre l'intérêt d'une stratégie modulée par grands secteurs, toutes les situations n'étant pas égales. Comme le soulignait Maurice Godelier, le problème du rapport entre formes individuelles et formes collectives du travail de recherche en SHS est au cœur de la compréhension de leur dynamique des.

Les questions démographiques liées au renouvellement du potentiel scientifique, par ex. en SHS5, sont aigües, jusqu'à craindre la disparition de certains domaines d'enseignement (et donc de recherche) – alors que la situation est bien différente dans d'autres secteurs, par ex. en SHS1, où les sciences de gestion ont connu un grand développement.

Au niveau organisationnel, ces dix dernières années, les SHS ont connu des transformations profondes puisqu'un tiers des structures a disparu : plus de 1500 laboratoires existaient au début des années 2000, il en reste environ 1000 aujourd'hui.

La baisse a concerné autant le CNRS (qui s'est repositionné via ses UMRs vers l'université) que l'université (avec ses équipes d'accueil). Le regroupement dans des laboratoires plus grands a pu apparaître comme une stratégie efficace, mais il a posé plus de

problèmes aux secteurs des arts et langues qu'à ceux de l'économie ou de la sociologie car il ne s'est qu'exceptionnellement accompagné d'un renforcement du personnel d'appui à la recherche. Or la question des forces d'appui à la recherche est cruciale.

L'examen des dossiers d'évaluation (AERES) révèle des situations sensibles : une unité de recherche peut compter jusqu'à 89 EC sans personnel d'appui¹⁵. Comment alors participer pleinement à une politique de projets ? Les reconfigurations opérées (grandes structures localisées, peu de soutien aux projets individuels articulés à des projets de laboratoire) montrent que certaines formes du travail scientifique ont mal été prises en compte.

Deux phénomènes notamment aggravent ce diagnostic : l'usage qui est fait de la bibliométrie ; le déclin du soutien aux réseaux de recherche.

Alors que certaines procédures de l'AERES constituent une indubitable avancée pour l'évaluation, notamment des équipes universitaires (les descriptions de la situation antérieure suffisent à s'en convaincre, cf. annexe 3), d'autres pratiques qui reprennent les algorithmes d'analyse de productivité scientifique, basés sur la seule prise en compte des articles scientifiques, ignorent purement et simplement le mode de communication propre à chacun des

domaines (à savoir le livre et l'usage de la langue française). De ce fait, elles ont contribué à renforcer la position critique de certains enseignants-chercheurs vis-à-vis des évolutions du système du recherche ; si l'article et la langue anglaise s'imposent (dans des revues internationales à comité de lecture), ils sont à contre-emploi dans d'autres.

Le début des années 2000 a vu, dans le cadre de la politique universitaire de recherche, la création de nombre de réseaux (structures très souples) ; les années « LRU » ont été celles de la disparition du soutien à ce mode simple d'organisation.

Pourtant, au regard des bilans disponibles, la participation à un réseau constitue une solution simple qui peut en rien obérer l'implication des chercheurs dans des projets propres à leur établissement d'appartenance. Si une négociation a lieu en amont avec le laboratoire.

Le CNRS a maintenu une politique de réseau mais il ne peut, seul, en porter le poids.

Mesurées à l'aune des projets de recherche menés grâce à l'ANR, les SHS ont été actives et réactives et innovantes.

14. Qui sera approfondie dans les différents groupes de travail d'Athéna.

15. Plus de 300 EA sur les 730 existantes comptent un ETP en personnel d'appui au maximum selon les dossiers d'évaluation de l'AéRES sur la période 2008-2012.



2

Un grand réseau : le réseau des Maisons des Sciences de l'Homme

Librement inspirées de la fondation Maison des sciences de l'homme créée par Fernand Braudel, les MSH ont progressivement vu le jour selon des initiatives locales depuis les années 1980. Elles ont été soutenues activement au début des années 2000 par le ministère en charge de la recherche et par le CNRS et se sont développées dans le cadre d'une politique de réseau. Les MSH sont aujourd'hui au nombre de 22 et sont réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Les principes fondamentaux

Le réseau a élaboré une charte des MSH ; elle se base sur cinq principes fondamentaux, qui sont utilisés par l'AERES pour leur évaluation :

- Interdisciplinarité,
- Internationalisation,
- Dynamique interinstitutionnelle,
- Implantation territoriale,
- Identité scientifique

Le respect de cette charte est également garanti par les avis d'un conseil scientifique composé pour moitié d'experts étrangers, qui se

prononce sur l'adhésion de nouveaux membres du réseau.

Au terme d'un processus qui a duré près de cinquante ans (la MSH de Paris a été créée en 1962 et la MSH Lorraine en 2009), le nombre de MSH s'est stabilisé et depuis quelques années la priorité n'est plus à l'extension de la couverture (sauf en ce qui concerne l'Ile-de-France) du territoire national mais à la nécessité de faire vivre la dynamique au sein du réseau des Maisons des Sciences de l'Homme. Dans une dynamique de projets, et avec un rôle d'incubateurs de projets

interdisciplinaires, les MSH participent activement à structurer l'espace de la recherche en SHS.

Chaque MSH doit trouver le bon équilibre entre une concentration des forces sur certains projets interdisciplinaires à fort potentiel et l'assurance d'une dynamique de renouvellement des choix en synergie avec les politiques de recherche des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dont elle dépend. L'idée initiale de Fernand Braudel d'une unité de lieu s'est souvent traduite par la construction d'un bâtiment hébergeur d'unités souvent considéré comme le bâtiment de la MSH. Ce modèle « hébergeur d'unité » est bien sûr extrêmement favorable au développement de la transversalité scientifique.

Élément de structuration de la recherche, disposant d'un pilotage scientifique identifié, d'un financement propre et ouvertes aux chercheurs du site qu'ils soient ou non membres d'une unité de recherche hébergée, les MSH satisfont bien aux normes de

définition des Infrastructures de Recherche en SHS. Aussi, reconnaître l'ensemble des MSH et leur réseau comme Infrastructure de Recherche (en 2012) a permis de réaffirmer le rôle majeur, pour le bon développement des sites scientifiques, de la mutualisation et de la coordination à l'échelle nationale.

La politique de site

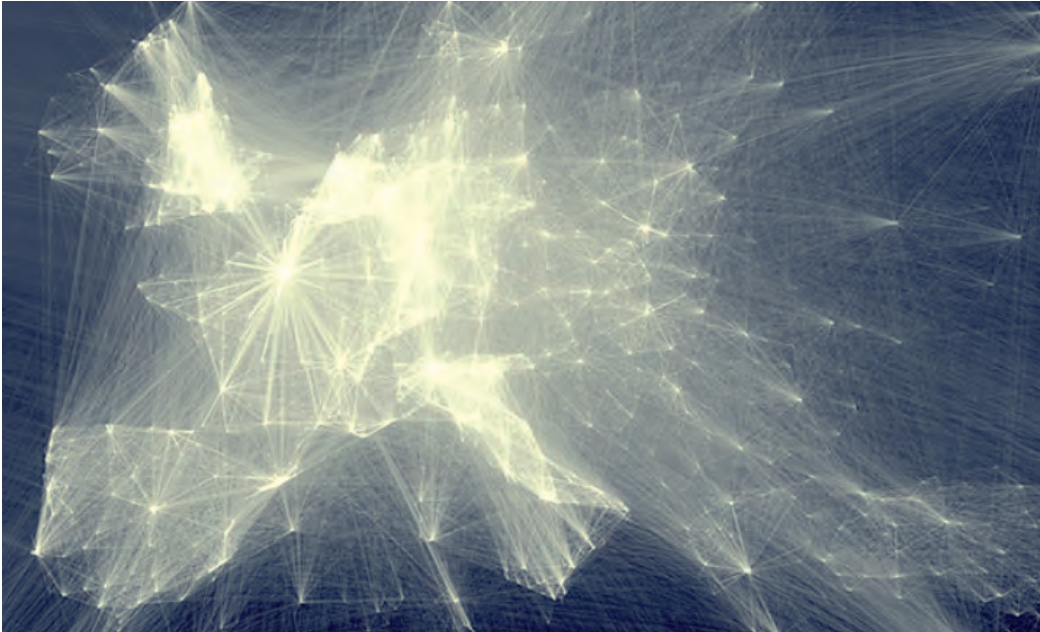
Les MSH, au sein d'un processus qu'elles ont elles-mêmes participé à construire, s'inscrivent ainsi sans ambiguïté dans une politique de site. Plusieurs phénomènes concourent à renforcer cette inscription :

- établissements accroît l'intégration des MSH dans cette nouvelle organisation des grands ensembles universitaires dont elles tirent une large part de leurs ressources et qu'elles co-animent ;
- l'implication, non démentie, des collectivités territoriales à

l'appui des MSH marque leur engagement territorial ;

- l'appui du CNRS dans une stratégie de convergence scientifique et de complémentarité de moyens.

En outre, à ces missions actuelles, pourrait s'ajouter un rôle de relais entre la Stratégie nationale de la recherche et les unités de recherche en SHS – qu'elles soient liées ou non à des EPST, en s'appuyant sur une fonction de plateforme d'ingénierie et d'outils mutualisés, comme cela existe déjà dans certaines MSH. Dans un avenir proche, devrait ainsi être établie une cartographie thématique des maisons qui pourrait faciliter l'intégration des SHS dans le mouvement de *smart specialisation*.



3

La recherche sur projets

La création de l'ANR en 2005 a donné, à la recherche sur projets, une place renforcée.

Les trois formes d'intervention

Pour la période 2006/2013, le soutien à la recherche sur projets a pris trois formes :

- Programmes thématiques en SHS et transversaux qui correspondent à une démarche de programmation. La part du thématique est en baisse régulière au regard des appels non-thématiques, elle est fortement minoritaire (< 30 % en 2011, hors appels à projets internationaux), dans

l'activité de financement des SHS. Ces appels¹⁶ possèdent une dimension incitative forte, fondée sur un taux de succès généralement un peu plus élevé que celui des appels non-thématiques, et visent le plus souvent à aborder des objets peu étudiés, mobiliser de communautés spécifiques (Création), répondre à une demande sociétale (Apprentissages, Sociétés Innovantes), développer des outils et des corpus en appui aux TGIR, notamment dans le domaine des *Digital Humanities* et des *Big Data* (Corpus), ou encore à susciter des approches

16. La liste des appels est donnée dans l'annexe 5

transversales (Apprentissages, Sociétés Innovantes).

Ces appels à projet se fondent sur un processus de capillarité : les membres du Comité Scientifique Sectoriel pluridisciplinaire font des suggestions ; à partir de ses réflexions sur les fronts de recherche ou les thèmes en émergence et des contributions recueillies dans le cadre de la consultation épistolaire — organisée par l'ANR auprès des institutions de recherche, des académies, des ministères¹⁷—, le

17. Les partenariats ont été mis en place à trois étapes différentes : préparation (ministères de la Culture et de la Communication, de la Défense et de la Travail (Direction Générale du Travail), de l'Éducation Nationale (DGESCO), de

Comité Scientifique Sectoriel SHS propose des thématiques et un premier cadrage ; la rédaction des fiches programmes est assurée à partir des propositions issues du comité par le département et soumise à la direction puis aux tutelles et au Conseil d'Administration.

Dans un souci de prise en compte des dynamiques scientifiques, le département a mis en place une procédure spécifique d'élaboration des programmes qui s'appuie sur : un recueil des notes de différentes disciplines auprès de chercheurs, d'institutions et d'acteurs sociaux ou économiques (principaux enjeux scientifiques, objets de recherche possibles, approches) ; la mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire. Pour les programmes transversaux le texte de l'appel à projets est transmis à un Comité de Pilotage pour rédaction finale. Dans certains cas, les programmes sont aussi préparés par un atelier de réflexion prospective (ARP) ou un séminaire de réflexion.

- Programmes non thématiques (Blanc, JCJC, Blanc international, Retour

la Santé et des Affaires sociales (MiRe Drees) ; Branche Accident du Travail Maladies Professionnelles ; partenaires sociaux ; entreprises (La Poste, SNCF, EDF...), INRS, ANACT, Conseil pour l'Orientation des Conditions de Travail (COCT)) ; co-financement (Direction Générale du Travail, MiRe Drees, ministère de la Culture et de la Communication) ; valorisation et retour sociétal (ministère de la Culture et de la Communication, Institut National d'Histoire de l'Art (INHA), partenaires sociaux, COCT).

Post-doctorants, Chaires d'Excellence). Ils constituent une large majorité (environ les 2/3) des AAP SHS, si l'on ajoute au champ des appels non-thématiques celui des appels à projet internationaux en SHS, au sein desquels les appels thématiques constituent une exception. L'organisation en comités disciplinaires, bien que largement représentatif, a pénalisé de fait les projets transversaux. Les programmes JCJC montrent le potentiel considérable, trop longtemps négligé, des juniors, même en SHS où l'on s'accorde à reconnaître que la production des chercheurs requiert un temps plus long que dans d'autres disciplines. Les programmes Retour Post-doctorats et chaires d'excellence ont rencontré un moindre succès, en SHS que dans les autres grands domaines disciplinaires même si l'internationalisation croissante des post-docs à l'étranger rend le programme Retour Post-doctorats de plus en plus attractif.

- Investissements d'avenir (Labex, Idex,...)

Les SHS ont été également concernées par les programmes portés par d'autres départements.

La mobilisation a été forte, de 2005 à 2011¹⁸, 4212 projets ont été déposés pour 968 projets financés

18. Nous n'avons pu faire état que des données certifiées, qui n'incluent pas 2012, encore à valider.

(APP Blanc et JCC) où deux disciplines ont pu se présenter conjointement à un même projet.

Des orientations clés

La pluridisciplinarité : l'ANR a mis en place dès sa création des programmes pluriannuels transversaux aux différents départements :

- « Santé Environnement Santé Travail » co-piloté par les départements « Sciences humaines et sociales » et « Biologie Santé » (2005/2006/2007) ;
- « Sociétés innovantes : innovation, économie, modes de vie », copiloté par le département « Sciences humaines et sociales », avec le département « Energie durable », « Sciences et technologies de l'information et de la communication » (2011/2012/2013) ;
- « Déterminants sociaux de santé » co-piloté par les départements « Sciences humaines et sociales » et « Biologie Santé » (2012).

L'internationalisation de la recherche : Les appels à projets internationaux se déclinent selon plusieurs modèles disciplinaires ou multidisciplinaires : bi-latéral ou multilatéral, thématique ou non thématique, dédié ou simplement intégré dans le programme Blanc international, JPI, ERANET. La méthode de travail s'appuie sur un processus de sélection commun aux agences des pays impliqués, fondé sur un panel commun (sauf pour le

Blanc international). Au terme du processus de sélection, chaque agence finance les équipes de son pays.

Cette palette d'outils, extrêmement ouverte, pourrait être complétée par le principe de *lead agency*¹⁹, qui permet, à une agence d'assurer par délégation le processus de sélection.

- Le programme franco-allemand en SHS, est le socle historique de cette programmation ; créé dès 2007, il a connu 7 éditions.
- Deux programmes ont fait l'objet d'une seule édition : avec le Royaume-Uni avant que cette collaboration soit prise en compte dans le programme ORA : avec le Québec, appel ayant connu un grand succès que l'ANR espère pouvoir reconduire.
- Une coopération triennale avec le Japon, a donné lieu à deux appels en 2008 et 2011.
- Open Research Area (ORA), né du « groupe de Bonn », est une initiative qui associe l'ESRC (Royaume-Uni), la NWO (Pays-Bas), la DFG (Allemagne) et l'ANR. Elle a été élargie à la NSF américaine (observateurs : NEH [humanités, USA] + Canada) et lance des projets ouverts à collaboration multipartite en sciences sociales. Elle est susceptible d'ouvertures aux humanités. Elle s'est récemment associée à la NSFC

19. Une seule agence reçoit et évalue les projets, l'autre reconnaît la procédure d'évaluation et s'engage à suivre la décision.

(Chine) avec laquelle a été récemment signé un MoU, qui doit s'articuler autour de deux thématiques : Green Economy et Populations.

L'ERANET NORFACE groupe une vingtaine d'agences et a lancé des appels en sciences sociales (deux thèmes se sont succédés : Migrations et *Welfare State*). L'expérience d'un fonctionnement à une vingtaine a été riche d'enseignements.

Points saillants de l'action

Une mobilisation forte et continue des communautés en SHS : avec une moyenne de 600 projets déposés annuellement, et un pic à plus 700 projets en 2010, la mobilisation de la communauté a dépassé ses lignes habituelles mais certaines disciplines sont mieux préparées à l'exercice (habitude du travail collectif, budgets d'opération importants, nécessité d'instrumentation ou d'accès aux terrains). Les études classiques restent peu présentes mais d'autres, comme la musicologie ou les Lettres modernes ont intégré le processus.

Les UMR plus familières de la culture du projet ont été plus présentes au début de la mise en place de l'ANR, mais les EA ont vite intégré le processus, parfois aux côtés des UMR, y compris en position de leader.

L'analyse géographique des unités impliquées dans les projets est

révélatrice des disparités mentionnées précédemment. Près de 50 % des unités impliquées dans des projets sont localisées en Île-de-France. Les Régions Rhône-Alpes et PACA se détachent ensuite assez nettement. Pour autant, à l'exception de la Corse et des Régions ultramarines, toutes les Régions ont été présentes dans les AAP.

Des formes originales de regroupement : le financement des appels à projets non-thématiques a souvent été soupçonné d'être un substitut au financement récurrent. L'analyse de la structuration des projets montre qu'il n'en est rien. Les projets mono-partenaires représentent 39 % seulement des projets non-thématiques, et tout juste 1/3 des projets thématiques. Les projets à 2, 3, 4 partenaires (jusqu'à 11 en non-thématique) sont foisonnants. Ce mode de structuration, qui renoue, à une échelle jusqu'ici inconnue, avec la philosophie des groupements de recherche montre qu'il existe à côté des unités, un vaste système de relations transversales fortes et un vaste champ collaboratif qui ne demandent qu'à être sollicités pour être productifs pour peu que l'on laisse aux chercheurs la latitude de le faire.

Les projets pluri-partenaires sont une solution commode de transversalité aussi bien qu'une solution disciplinaire, lorsque les spécialistes d'un même objet ou les représentants d'une même discipline sont éclatés dans l'espace, comme c'est souvent le cas

lorsque les aléas du recrutement des enseignants-chercheurs ne permettent de maintenir une stricte cohérence des profils.

Une nouvelle place pour les Juniors : l'ouverture de l'IUF aux Juniors a ouvert la voie. Les programmes JCJC ont amplifié ce phénomène en permettant à des juniors de coordonner, avec des moyens conséquents, de vastes programmes de recherche.

Une Jouvence thématique : la réponse aux appels à projets, et leur prise en compte par l'AERES, ont contribué à stimuler un potentiel d'innovation et la transversalité géographique a souvent permis de structurer durablement la recherche.

International et internationalisation des SHS : même si l'on manque actuellement d'indicateurs permettant de procéder à une évaluation fine (en cours) de la robustesse des consortiums internationaux créés par les appels à projets internationaux, il est aisé de constater la progression de l'internationalisation, y compris dans les procédures de sélection ; ce qui permet de limiter

les conflits d'intérêts et de favoriser l'insertion de la recherche française dans les dynamiques internationales.

Transversalité : les programmes thématiques ont permis le renforcement des collaborations interdisciplinaires au sein des différentes disciplines des SHS ; ce qui constitue en soi un enjeu heuristique au sein d'un ensemble aussi complexe et divers que les SHS. Ils ont également permis de stimuler des coopérations plus larges associant des disciplines des SHS aux autres champs de la recherche dans des programmes portés tantôt par le département SHS, tantôt par d'autres départements.

Partenariats public/privé : plusieurs programmes ont œuvré dans ce sens comme « Sociétés Innovantes », « Corpus et outils de la recherche en SHS », « Entreprises et formes d'organisation économiques », « Apprentissages, connaissances et sociétés », « Formes et mutations de la communication », « Conflits, guerre(s), violence ». Parmi les acteurs concernés : Thales, JC Decaux, le Festival

d'Aix, le Conseil général de l'Isère, la RATP, Cap Digital, Orange, Ubicast, ...

Contribution au développement de la culture du projet et de l'évaluation : les appels à projets de l'ANR ont constitué une contribution importante au développement de la culture du projet, en irrigant non seulement les UMR, mais aussi les EA, les UMIFRE et les EFE. L'apprentissage précoce de la construction et de la gestion de programme par les juniors permet un essaimage dans les Unités et confère à cette culture une robustesse certaine. Elle constitue en soi une contribution considérable au principe du dépôt des ERC et autres projets européens. Les débats qui ont eu cours à l'occasion des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche ont montré, d'une part, que la construction de la confiance était un exercice progressif et, d'autre part, que la recherche sur projet est d'autant plus acceptable que le rythme qu'elle impose est en phase avec le travail quotidien du chercheur.



4

Les infrastructures de recherche

Longtemps les bibliothèques de recherche ont constitué les seules infrastructures des SHS. Décrites dans les rapports des années 1980 et 1990 comme souvent insuffisantes et manquant de moyens, leurs apports ont été revisités en profondeur avec le développement de l'informatique qui, comme dans tous les domaines scientifiques, a exercé une influence considérable sur les méthodes de recherche. Une infrastructure : « la bibliothèque scientifique numérique » (BSN), labellisée dans la feuille de route 2012, est entièrement dédiée à ces sujets.

L'inscription dans le paysage des très grandes infrastructures de recherche

Alors que pendant longtemps, il n'a été envisagé comme très grande infrastructure de recherche que des instruments coûteux et mono site (physique, astrophysique, ...), la première feuille de route française sur les très grandes infrastructures de recherche (<http://www.roadmaptgi.fr>) établie en 2008, a été l'occasion d'élargir le spectre et de reconnaître, à l'instar de la politique européenne, quatre infrastructures en SHS – toutes numériques.

La deuxième feuille de route, validée en juillet 2012, introduit trois niveaux d'infrastructures :

- Les organisations internationales (OI) : outils et dispositifs inscrits dans la durée et construits dans le cadre de grands accords internationaux ;
- Les Très Grandes Infrastructures de Recherche (TGIR) : instruments faisant l'objet de partenariats internationaux ou européens (en lien notamment avec la feuille de route du forum stratégique européen (ESFRI)), ou encore considérés comme majeurs dans les réseaux de collaboration industrielle et

d'innovation. Cet ensemble relève d'une politique nationale ou d'une stratégie gouvernementale au titre des « très grandes infrastructures de recherche ». Elle est traduite au moyen de plusieurs actions de la LOLF.

- Les Infrastructures de Recherche (IR) : outils ou dispositifs correspondant aux critères définis plus haut et dont le choix relève des différents opérateurs de recherche. En particulier, peuvent entrer dans cette catégorie : a) les infrastructures mises en œuvre par les Alliances programmatiques ou par leurs membres, ou par des Etablissements Publics en raison de leurs missions particulières, b) les infrastructures labellisées par les programmes incitatifs gouvernementaux, notamment « Equipement d'Excellence » dans le cadre des Investissements d'avenir, c) les réseaux d'infrastructures mutualisant soit de ressources humaines, soit des équipements de recherche et disposant d'une gouvernance centralisée, identifiée et effective.

Malgré la diminution drastique du nombre de TGIR dans cette nouvelle feuille de route, deux TGIR sont maintenus en SHS :

- HUMA-NUM : dans le cadre du comité directeur des TGIR, il a été décidé d'aller plus loin dans la collaboration entre les deux TGIR ADONIS et CORPUS-IR

afin de disposer dès le début 2013 d'une seule TGIR avec un ensemble d'actions bien coordonnées et visibles.

Cette TGIR des « humanités numériques », HUMA-NUM, fusion d'ADONIS et CORPUS-IR, a pour objectif de créer les conditions favorables au développement d'un espace de navigation pour l'ensemble des documents scientifiques à l'échelle européenne et internationale. Huma-Num organise la présence française de DARIAH.

- PROGEDO : la TGIR PROGEDO a pour ambition de construire une politique nationale des données en SHS articulées avec l'initiative européenne CESSDA, dont l'ERIC est en construction, mais aussi d'être partie prenante des grandes enquêtes européennes ESS, SHARE ou ELFE. La TGIR PROGEDO portera notamment le volet français du CESSDA.

Cette dynamique nationale de structuration est conçue pour faciliter la participation de la France aux différents projets européens :

- DARIAH (digital infrastructure to study source materials in cultural heritage institutions),
- SHARE (data infrastructure for analysis of ongoing changes due to population ageing),
- CESSDA (facilitate access of researchers to high quality data for social sciences)

- ESS (European Social Survey),
- CLARIN (language resources).

Cet effort important de structuration ne peut cacher les problèmes récurrents de financement pour ces très grandes infrastructures SHS sur lesquels nous reviendront dans le dernier chapitre. Le secteur des grandes enquêtes est certainement le plus en difficulté.

Disposer de grandes enquêtes constitue pourtant un enjeu clé au moment où d'importants réseaux de recherche européens se mettent en place et développent des programmes de recherches comparatives – éclairant les politiques publiques, le secteur économique et les citoyens en Europe. Or, dans ce domaine, le retard de la France est considérable par rapport à d'autres pays européens : la Grande Bretagne, l'Allemagne et la Hollande, plus considérable encore par rapport aux Etats-Unis (annexe 6, note INED).

L'exemple de l'étude Elfe : L'Étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe), lancée le 1er avril 2011, a pour objectif de suivre 20.000 enfants de la naissance à l'âge adulte afin de mieux comprendre comment leur environnement affecte, de la période intra-utérine à l'adolescence, leur développement, leur santé, leur socialisation et leur parcours scolaire.

Le développement d'un enfant, qui dépend en partie de ses gènes, s'effectue surtout en interaction

constante avec l'environnement dans lequel il évolue. Des thématiques comme les inégalités sociales, les apprentissages scolaires, l'obésité, les maladies respiratoires, les accidents et traumatismes de l'enfant, etc., sont au cœur de l'étude.

Cette recherche d'envergure nationale mobilise un grand nombre de chercheurs français appartenant à de nombreuses disciplines scientifiques. Les résultats des recherches devraient fournir aux pouvoirs publics des indicateurs nécessaires à la mise en place de politiques sociales et de santé publique mieux adaptées.

Pilotée par l'INED, l'Inserm, en partenariat avec l'Établissement Français du Sang (EFS), l'étude Elfe est soutenue par des institutions publiques et par les ministères en charge de la Recherche, de la Santé, du Développement durable et du Travail et bénéficie d'une aide gérée par l'ANR au titre du programme «Investissements d'avenir».

Une infrastructure documentaire

Mise en œuvre fin 2009, à l'initiative de la communauté des sciences humaines et sociales, la bibliothèque scientifique numérique (BSN) veille à ce que tout enseignant-chercheur, chercheur et étudiant dispose d'une information scientifique adaptée à ses besoins et d'outils suffisamment performants pour la produire et la rendre accessible.

La BSN privilégie l'accès ouvert aux documents scientifiques sous différentes formes reposant sur des innovations, des négociations avec les éditeurs ou le soutien aux archives ouvertes. Elle repose sur l'existence de consortiums d'achats (sous l'égide de l'association Couperin), d'infrastructures techniques partagées et de mise en œuvre de projets communs (numérisation, système d'indexation, ...).

Il reste qu'en Sciences Humaines et Sociales notamment de nombreuses questions sont encore en suspens qui concernent l'articulation entre la documentation numérique et la documentation papier et les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique cohérente.

Des avancées considérables ont été réalisées dans le domaine de l'édition scientifique. Des équipes françaises sont aujourd'hui leaders en matière d'édition scientifique ouverte.

Une charte commune pour l'édition scientifique publique a été adoptée qui doit favoriser la montée en compétence des éditions universitaires. Bien que notables, ces avancées sont encore fragiles.

Deux infrastructures réseaux

Deux infrastructures réseaux ont été reconnues comme infrastructures nationales : le réseau

L'infrastructure NEFIAS offrira trois services principaux :

1. une action de veille, de collecte d'information et de constitution de base de données
 - > pour renforcer la lisibilité des actions, des dispositifs et des structures
2. une action d'information, de diffusion et de relais de priorités
 - > pour rendre fluide l'information au bénéfice des communautés de chercheurs
3. une action de développement, d'expertise et d'impulsion de synergies
 - > pour accélérer la mise en œuvre d'initiatives permettant de tirer parti de mutualisations et de synergies encore insuffisamment exploitées

extrait du document de présentation validé par le Directoire de l'Alliance ATHENA, février 2013

des Maisons des Sciences de l'Homme (RMSH) (Cf. supra) destiné à consolider des pôles territoriaux de qualité et NEFIAS « *Network for Internationalising Advanced Science* » destiné à offrir des services aux différentes instances prioritairement impliquées dans l'internationale (IEA, UMIFRE, EFE...).

L'approche retenue pour le développement de l'infrastructure NEFIAS est celle d'un groupe d'actions multi-opérateurs (CNRS, universités, grandes écoles en associant le MAE notamment) afin de créer les conditions d'un échange structuré avec les principaux acteurs français du domaine et d'identifier, avec les grandes institutions et les grands réseaux internationaux, les meilleurs partenaires en fonction des priorités et des initiatives retenues.

Deux chantiers prioritaires ont été fixés : l'amélioration de la réponse française aux appels européens, d'une part, et l'optimisation et le renforcement des dispositifs de mobilité entrante et sortante, d'autre part.

Les trois registres d'action seront déployés, en concertation avec les grands acteurs de la mobilité internationale entrante et sortante (IEA, UMIFRE, EFE, etc.) et les différents groupes français de coordination à l'échelle européenne ou internationale.

Sont notamment programmées la réalisation d'un portail *Incoming*

mobility (destiné à promouvoir les dispositifs d'accueil de haut niveau en France à l'attention de la communauté internationale) et *Outgoing mobility* (destiné à la communauté française pour faire connaître les dispositifs de mobilité à l'étranger : bourses, Marie Curie, accueil IAS ou HCI...) ainsi que des actions de développement (synergie avec les appels d'offres internationaux de l'ANR, mise en place d'une coordination franco-allemande,...).

Les premières réalisations interviendront à l'automne 2013 avec un développement rapide de l'offre de services au cours de l'année 2014.

Les Equipex en SHS

Sur les 52 projets retenus dans le cadre des « Investissements d'Avenir », cinq seulement concernent les SHS ce qui ne représente que 10 % des montants alloués et ne permet que très partiellement de retarder le retard français dans la mesure où ces projets ne financent aucune des grandes enquêtes en difficulté.

SHS 1 : Marchés et organisations

- à haute fréquence ; analyse très précise de la dynamique très rapide des marchés financiers européens ; contribution à renforcer l'économie européenne (conception de modèles plus fiables) ; acquisition de données complémentaires à celles issues principalement des marchés

nord-américains, rendant ainsi les analyses plus précises meilleure connaissance des dynamiques des marchés afin de rendre plus robuste l'économie européenne, impactant ainsi positivement l'emploi et la qualité de vie des citoyens.

- D-FIH (infrastructure de Données Financières Historiques) vise à donner aux laboratoires français les moyens d'acquérir des équipements scientifiques de pointe leur « permettant de réaliser des travaux de recherche au meilleur niveau mondial, au service de l'accroissement des connaissances et de l'innovation » ; elle gère

SHS 2 : Normes, institutions et comportements sociaux

- quipement conçu pour permettre aux chercheurs de travailler sur des données individuelles très détaillées, et donc soumises à la confidentialité, dans des conditions de sécurité élevées. Aujourd'hui, plus de 350 chercheurs participent à plus de 120 projets de recherche.
- DIME-SHS (Données Infrastructures et Méthodes d'Enquête en Sciences Humaines et Sociales) vise à doter la France d'une structure intermédiaire novatrice en matière de collecte, d'enrichissement et de diffusion des données utilisables par la recherche en SHS, autant quantitative que qualitative, ceci en tirant parti des innovations qu'offrent l'Internet et les NTIC.

- MATRICE* (Memory Analysis Tools for Research through International Cooperation and Experimentations) : articulation entre mémoire individuelle et mémoire sociale (collective) ; compréhension des mécanismes complexes de la mémoire.
- RE-CO-NAI* (Recherche sur les Cohortes d'enfants suivis depuis la NAIssance) : recherche sur les cohortes d'enfants suivis depuis la naissance pour comprendre comment les conditions périnatales et le contexte social et environnemental affectent, de la période intra utérine à l'adolescence, le développement, la santé et la socialisation des enfants. Il s'appuie sur deux cohortes constituantes Elfe (Etude Longitudinale Française de

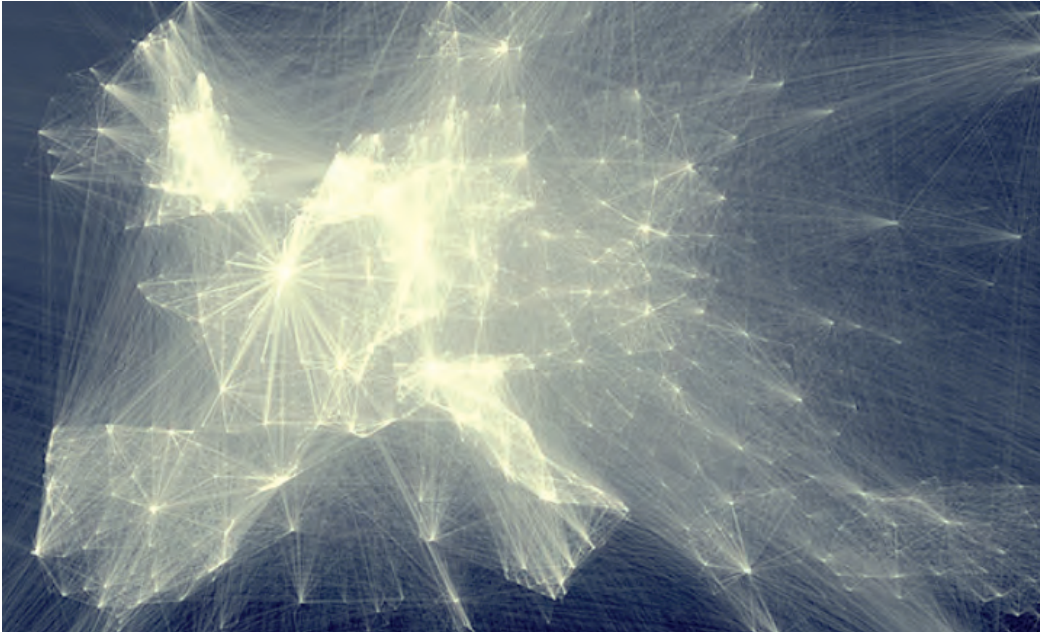
l'Enfance) et Epipage 2 (Epidémiologie des Petits Ages Gestationnels), lancées en France

SHS 5 : langues, textes, arts et culture

- *Bibliotheca bibliothecarum novissima* de la Renaissance — arabe, français, grec, hébreu, latin) : création d'un observatoire pour la circulation des textes anciens en Europe (à partir de la France) — période VIII^e-XVIII^e siècle ; accueil de données tous les alphabets.
- iDIVE (Recherche et Innovation dans les Environnements Visuels Numériques et Interactifs) : interdisciplinaire (SHS et Informatique) de recherche relative aux environnements visuels numériques et interactifs ; analyse et la mise au point d'envir

SHS 6 : Mondes anciens et contemporains

- New Aglae (Nouvel Accélérateur Grand Louvre d'Analyse Élémentaire) : étude des matériaux du patrimoine culturel ; analyse non invasive par faisceau d'ions ; imagerie chimique des oeuvres d'art.
- PATRIMEX* (PATrimoines matériels : Réseau d'Instrumentation Multisites Expérimental) : recherche (analyse, préservation, restauration) relative au patrimoine matériel sous toutes ses formes (monuments, tableaux, artefacts, livres, manuscrits, archives, etc)



5

L'internationalisation

La diffusion et la circulation des idées et des savoirs, la mobilité des chercheurs d'un pays ou d'un continent à l'autre, la constitution de réseaux interpersonnels, de sociétés professionnelles et savantes composées de chercheurs d'horizons différents, constituent depuis longtemps des dynamiques solides, à la fois favorables à la production spécialisée de connaissances et à une réflexion interdisciplinaire.

Des années 30 aux années 70, les sciences humaines et sociales françaises ont été fortement internationalisées parce que les paradigmes qu'ont constitués l'École des Annales en histoire, le structuralisme en anthropologie, en linguistique et dans les

études littéraires, la déconstruction en philosophie, représentaient les cadres théoriques et méthodologiques dominants dans la recherche internationale. L'attractivité de la recherche française, et donc des institutions qui la portaient en France ou qui accompagnaient son rayonnement à l'étranger, a été considérable.

Depuis lors, l'attractivité et le rayonnement international de l'enseignement supérieur et de la recherche française en sciences humaines et sociales ont été fortement bousculés.

De nombreux efforts ont été déployés au cours des dernières années pour renforcer

l'attractivité des SHS françaises et des institutions qui les font vivre, tant au niveau individuel des établissements et des organismes qu'au plan collectif dans le cadre des regroupements sur site ou des réseaux thématiques.

L'action internationale des universités et grandes écoles

Pour les universités ou grandes écoles, le nombre d'accords passés avec des partenaires étrangers peut être considérable, tout comme leur variété, mais le contenu de ces accords qui ont été accumulés au fil des ans, et surtout leur fonctionnement, n'auto-risent pas toujours la promotion

d'une authentique internationalisation de la recherche et des formations à la recherche. Certains établissements, au demeurant, ont commencé à les répertorier et les évaluer, en vue d'une action coordonnée et d'une meilleure lisibilité. Cette démarche est indispensable.

Il convient de distinguer différentes catégories d'accord. Il y a tout d'abord les accords indiscutablement souhaitables qui relient entre elles plusieurs universités européennes au sein du programme Erasmus. Ils supposent des missions d'enseignants à l'étranger, mais l'objectif premier est la mobilité étudiante qu'il faut encourager. Un second type d'accords est lui aussi plutôt tourné vers la formation : ils sont centrés sur la création de diplômes qui intègrent un semestre ou plus à l'étranger, accompagnés le cas échéant (moins fréquent) d'accords bilatéraux permettant une codiplômation. Il faut aussi noter le développement de formations *off-shore* (parfois clés en mains) qui supposent l'envoi d'enseignants en mission d'enseignement sur place. Le déploiement de telles initiatives, encore en nombre limité, doit être encouragé.

D'autres accords concernent davantage la recherche et des séminaires de formation, au niveau doctoral, et parfois au niveau master. Ils sont le plus souvent conclus grâce à l'engagement personnel d'enseignants au sein de leurs réseaux, à l'issue de séjours prolongés à l'étranger ou

à l'occasion de collaborations ou de rencontres scientifiques. Les établissements cadrent ensuite ces activités dans des conventions en bonne et due forme signées au niveau présidentiel. Parfois, ce sont les présidents d'établissement eux-mêmes, français ou étrangers, qui décident, après avoir constaté l'intérêt de tel ou tel partenaire déjà entré dans une coopération partielle, d'organiser un partenariat plus formel.

À l'heure actuelle, plusieurs universités, notamment celles qui accordent une importance à l'internationalisation, qui ont souvent choisi de nommer un vice-président en charge des relations internationales et qui disposent d'un service administratif et gestionnaire pour traiter les différents échanges, ont pris conscience du capital que représentent tous ces accords, tout en ayant constaté que l'effort consenti pour les rendre efficaces devait être mieux distribué. L'heure est donc un peu partout à celle du recensement, de l'agencement d'une cartographie, et d'un bilan complet de l'existant pour mieux dessiner une stratégie internationale organisée. Ce souci de rationalisation, nécessaire, ne doit pas conduire au découragement d'initiatives qui pourraient sembler marginales, eu égard aux projets centralisateurs. En effet, ces interventions, en dehors de cadres fermement établis, sont souvent les plus originales et les plus prometteuses pour l'avenir.

L'internationalisation de la recherche s'appuie aussi sur la

possibilité de communiquer dans des langues autres que le français. Suivre des enseignements, notamment au niveau de la licence et du master, en anglais voire dans une autre langue majeure pour son domaine de recherche est une façon parmi d'autres d'acquérir une familiarité avec des langues et cultures étrangères. De fait, plusieurs établissements d'enseignement supérieur ont commencé à développer une offre de cours en anglais. C'est particulièrement le cas en économie (comme les programmes de l'École d'économie de Toulouse ou de l'École d'économie de Paris), mais aussi dans d'autres disciplines des SHS et dans d'autres institutions, par exemple en sciences politiques à la FNSP dans le cadre de la nouvelle école d'affaires internationales, en linguistique à l'EHESS où les séminaires doctoraux sont offerts en français, anglais et chinois, etc. L'adoption de la loi sur l'Enseignement supérieur et la Recherche en mai 2013 a modifié le cadre réglementaire et introduit une flexibilité bienvenue.

L'action internationale du CNRS

Outre la mobilité des personnels de recherche en SHS (plus de 8.000 missions à l'étranger par an), l'action internationale du CNRS s'appuie sur le dispositif pérenne de recherche à l'étranger que constitue le réseau des UMI (unités mixtes internationales), UMIFRE (unités mixtes des Instituts français de recherche à l'étranger) et USR (unités de service et de

recherche) hors de France, mais aussi avec les actions structurantes d'appui au développement des recherches à l'international du CNRS (Programme international de coopération scientifique ou PICS, laboratoire international associé ou LIA, Groupement de recherche international ou GDRI).

Parmi ces missions de durée égale ou supérieure à 30 jours, la mobilité est orientée vers des pays où les universités et les institutions de recherche ont une activité de recherche de haut niveau dans les disciplines des SHS (Amérique du Nord, Royaume-Uni, Allemagne). L'attractivité des pays émergents où l'activité de recherche en SHS se développe fortement, en particulier l'Inde, la Chine, le Brésil et le Mexique. La mobilité ne se fait pas exclusivement vers les pays où la recherche en SHS fait l'objet d'une structuration forte et ancienne ou vers les grands pôles de recherche archéologique. On enregistre également un nombre important de missions vers des pays d'Afrique (Sénégal, Soudan...), d'Amérique Latine (Pérou) ou d'Asie (Indonésie, Népal).

Les pays vers lesquels s'effectuent les missions de durée moyenne à longue (au moins trente jours) sont dans la plupart des cas les pays dans lesquels existent des unités de recherche à l'étranger (UMI Transition et UMI Water aux Etats-Unis, UMIFRE à Pondichéry et New Delhi pour l'Inde, UMIFRE et USR en Egypte et au Proche Orient). En revanche,

pour deux pays émergents sur le plan des recherches en SHS, les structures de recherche pérennes sont, soit relativement périphériques (pour la Chine, il y a bien l'UMIFRE Centre d'étude français sur la Chine Contemporaine [CEFC], mais elle installée à Hong-Kong, avec une antenne à Taïwan), soit inexistantes (Brésil).

S'agissant enfin des PICS-GDRI et LIA actifs pour la période 2009-2012 (82 actions), 45 d'entre eux impliquent des relations avec des pays européens, ce qui confirme la tendance à l'intégration des recherches françaises en SHS dans l'espace européen de la recherche. Pour les partenariats hors Europe, ils restent à des niveaux inférieurs à ce qui existe avec les partenaires européens et si des actions existent vers les pays émergents, elles restent encore assez peu nombreuses : 19 programmes sont menés avec des partenaires de la zone Amériques, 11 avec des pays de la zone Asie, six avec l'Afrique et le Proche-Orient et une seule action existe avec l'Océanie (Australie).

Face aux demandes de mobilité des chercheurs, l'affectation pour deux à trois ans dans des unités de recherche à l'étranger est un dispositif qui ne couvre qu'une partie des besoins. En effet, des chercheurs expriment souvent des besoins de mobilité qui correspondent à des séjours de moyenne durée (supérieurs à 2 ou 3 mois et inférieurs à 10 mois) dans des universités, des laboratoires ou pour du travail de collecte de données sur le terrain ou en archives. Ces

besoins ne sont que partiellement couverts par les dispositifs disponibles dans les universités ou offerts par des collectivités territoriales engagées dans les sites de recherche et d'enseignement supérieur.

L'enjeu consiste à trouver le meilleur équilibre entre la souplesse et l'efficacité des aides à la mobilité, l'intérêt de maintenir des recherches en SHS sur les sociétés, les territoires et les économies des régions du monde à forts enjeux géopolitiques et de développement et enfin la nécessité de maintenir les recherches françaises en SHS à un haut niveau d'excellence en permettant les contacts avec les partenaires étrangers les plus performants pour chacune des disciplines.

Quelques initiatives importantes

De nombreux efforts ont été déployés au cours des dernières années, tant au niveau individuel des établissements et des organismes qu'au plan collectif dans le cadre des regroupements sur site, des réseaux thématiques ou des initiatives nationales, pour renforcer l'attractivité de la recherche française en SHS. La création des RTRA, le développement des Plans Campus, les financements ciblés dans le cadre des Investissements d'avenir ont accompagné la dynamique des établissements et des organismes scientifiques à renforcer leur attractivité en termes d'internationalisation.

Dans cette perspective, quatre réalisations semblent particulièrement pertinentes et dont les caractéristiques d'organisation et de structuration peuvent être utiles pour la capacité future des institutions françaises en SHS à être attractives au plan européen et international : le développement des instituts d'études avancées tel que promu et soutenu par le Réseau français des IEA ; la Fondation Jean-Jacques Laffont – *Toulouse School of Economics*, la fondation *Paris School of Economics* ainsi que le Collège d'étude mondiale porté par la Fondation Maison des sciences de l'homme au sein du PRES heSam et de l'IDEX Paris Nouveaux Mondes.

Ces initiatives montrent que, sur la base d'un projet scientifique de niveau international, la qualité

matérielle et intellectuelle des conditions de résidence ainsi que la souplesse de gestion des institutions d'accueil (nature des contrats de travail, possibilité d'aligner les rémunérations sur les standards internationaux, flexibilité des règles budgétaires...) sont décisives. À ce titre, le portage par des fondations associées à des établissements, des instituts ou des organismes scientifiques constitue un avantage important dont il est nécessaire de tirer tous les enseignements en matière d'attractivité internationale. Ces dispositifs ne doivent néanmoins pas être coupés du système d'enseignement supérieur et de recherche français, et ne constituer que des exceptions marginales. Ils doivent constituer de puissants moteurs d'internationalisation et d'excellence au bénéfice des sites qui les

accueillent et des disciplines dans lesquelles ils interviennent.

Un soutien à ces initiatives doit être renouvelé pour confirmer leurs premiers succès tout en s'assurant de leur large rayonnement national et international. Le développement de nouvelles initiatives dans d'autres disciplines des SHS ou au croisement de disciplines (au sein des SHS ou en interaction avec les sciences de la matière, de l'univers ou du vivant) doit également être envisagé pour renforcer plus avant l'attractivité internationale de la recherche de notre pays.

La participation française aux programmes européens

À l'instar des autres secteurs de la recherche (sciences de la matière, de la nature et de la vie), les SHS françaises tiennent correctement leur rang international. Elles occupent ainsi la deuxième ou troisième place, derrière le Royaume-Uni, voire les Pays-Bas, au niveau européen, et le troisième ou quatrième rang, derrière les États-Unis, le Royaume-Uni et parfois les Pays-Bas, sur le plan international.

Il suffit, pour s'en convaincre, de recenser le nombre de projets français en SHS retenus par le Conseil européen de la recherche (ERC), qui représente un des principaux indicateurs de l'« excellence » européenne en matière de recherche. De 2007 à

L'action internationale du RFIEA

Le Réseau français des IEA s'est appuyé sur la qualité et la diversité des résidences proposées par les IEA pour intégrer les grands consortiums internationaux d'IEA (notamment les réseaux *Network of European Institutes for Advanced Study* et *University-based Institutes for Advanced Study*) jusqu'à présent très peu pénétrés par les institutions universitaires et de recherche françaises. Le RFIEA a développé d'autres coopérations internationales, à l'instar de celle engagée avec le *Social Science Research Council* (SSRC) de New York, le *Consortium of Humanities Centers and Institutes* (qui regroupe 180 centres et instituts en SHS à travers le monde) ou l'Agence universitaire de la Francophonie.

L'action internationale du RFIEA a renforcé celle engagée par les IEA. À titre d'exemple, l'IEA de Nantes a noué des relations étroites avec le *Wissenschaftskolleg zu Berlin*, ils collaborent ensemble à l'*Indian-European Advanced Research Network* qui vise à renforcer les liens entre chercheurs européens et indiens sur des thématiques novatrices multidisciplinaires.

2011, à travers huit appels à propositions pour les jeunes chercheurs (programme *Starting-Grant*) et les chercheurs confirmés (programme *Advanced-Grant*), on dénombre le nombre de lauréats suivants pour un ensemble de 460 projets financés sur 5251 projets soumis (taux moyen de sélection : 8.76 %) :

- 143 Britanniques (31%)
- 56 Néerlandais (12%)
- 53 Français (11.5%)
- 42 Allemands (9%)
- 41 Italiens (9%)
- 28 Espagnols (6%)
- etc.²⁰
-

Il existe, certes, un fossé profond entre les résultats de la Grande-Bretagne, d'un côté, et ceux des autres grands pays européens, de l'autre, mais cet écart trouve une explication naturelle dans le fait que les Britanniques soumettent beaucoup plus de projets²¹. Si on s'en tient ainsi au dernier appel d'offres de 2011 concernant le programme « *Advanced Grant* », on recense 133 propositions britanniques, 84 italiennes, 44 allemandes, 42 néerlandaises, 40

20. Pour l'ensemble des secteurs disciplinaires, y compris les SHS, les résultats sont les suivants : 545 projets britanniques financés sur un total de 2521, soit 21.6%, 343 allemands (13.6%), 331 français (13.1%), 194 néerlandais (7.7%), 171 suisses (6.8%), 170 italiens (6.7%), 146 espagnols (5.8%), etc. Source : Conseil scientifique de l'ERC, juin 2012.

21. Un facteur très favorable aux universités londoniennes et aux grandes universités britanniques est le fait qu'un nombre très important de chercheurs étrangers les choisissent comme institutions d'accueil. Ceci est un véritable indicateur de l'attractivité de la recherche au plan international. Les organismes et établissements français enregistrent sur ce point des résultats beaucoup moins encourageants.

espagnoles, 36 françaises²². Si on calcule, en conséquence les taux de succès des différents pays, en recensant le nombre de projets financés par rapport au nombre de projets soumis, le classement est différent et la France y occupe la première position :

- France : 13.8%
- Grande-Bretagne : 12%
- Italie : 11.9%
- Allemagne : 11.3%
- Pays-Bas : 9.5%
- Espagne : 7.5%

La recherche française en SHS se caractérise aussi par une concentration de performances dans un nombre limité de domaines de recherches. La répartition des 53 projets français financés en fonction des six secteurs de l'ERC, dont la nomenclature a été reprise presque telle quelle par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est la suivante :

- 17 projets financés en SH-4 (*Human mind and its complexity*)
- 12 projets en SH-1 (*Individuals, Institutions and Markets*)
- 11 projets en SH-6 (*The Study of Human past*)
- 9 projets en SH-2 (*Institutions, values and beliefs, and behaviour*)
- 3 projets en SH-5 (*Cultures and cultural production*)
- 1 projet en SH-3 (*Environment and Society*).

22. Source : Conseil scientifique de l'ERC, juin 2012.

Une répartition disciplinaire des plus classiques donne les résultats suivants :

- Economie et gestion : 14
- Histoire (y compris histoire des sciences et histoire de l'art) : 11
- Linguistique (y compris psycholinguistique) : 9

D'autres indicateurs européens confirment ces résultats, même si certains d'entre eux sont un peu moins satisfaisants. On relève ainsi :

11 participations françaises sur les 19 projets retenus dans le cadre du 3^e appel d'offres du programme « *Coopération* » du 7^e programme-cadre européen, dont deux avec un chercheur français comme porteur de projet (pour 4 néerlandais, 3 britanniques, 3 italiens, 2 allemands, 1 espagnol) ;

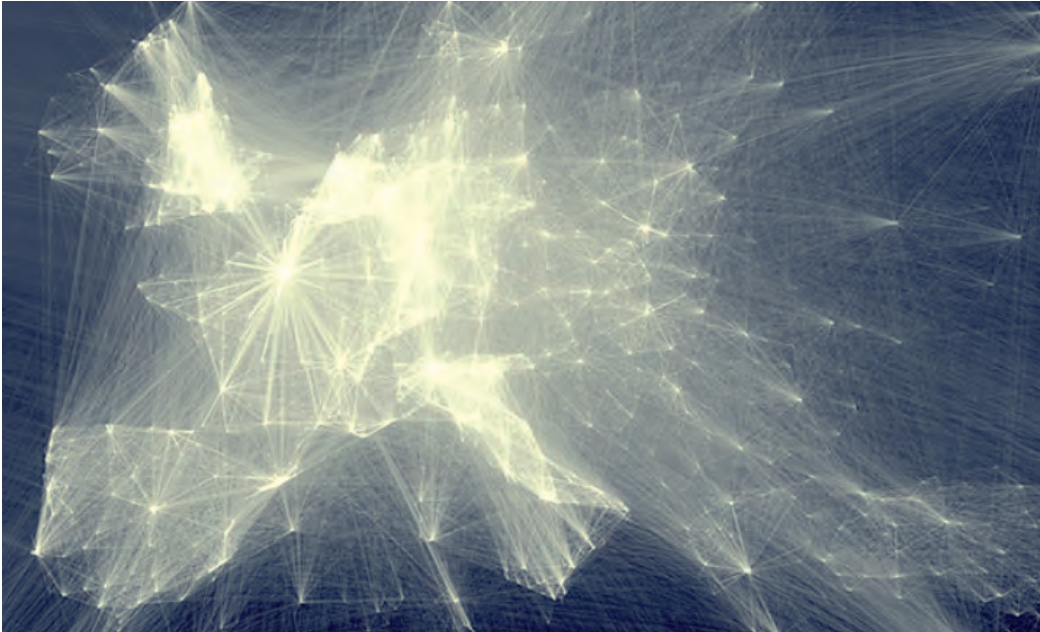
3 projets portés par des chercheurs français (deux en linguistique, un en archéologie) sur un ensemble de 7 programmes en cours en juin 2010 dans le cadre des anciens « *Research Networking Programmes* » de la Fondation européenne de la sciences (ESF), les autres étant 2 projets allemands, 1 italien, 1 espagnol ; une participation française dans toutes les 29 actions européennes COST (*European Cooperation in Science and Technology*) dont 5 d'entre elles (3 en linguistique, 1 en archéologie, 1 en histoire) sont coordonnées par des chercheurs français, pour 5 autres britanniques, 4 allemandes, 4 néerlandaises, 4 belges, 2 espagnoles,

2 hongroises, 1 autrichienne, 1 irlandaise et 1 polonaise.

Cette position, dont on peut penser qu'elle reste modeste, apparaît somme toute honorable. Elle ne saurait toutefois masquer le fait que si le dispositif est riche et diversifié, il souffre de disparités

propres à la France en termes de répartition entre, d'une part les organismes de recherche, les fondations et les établissements d'enseignement supérieur qui ne sont pas des universités (RTRA d'économie de Toulouse et de Paris, Ecole des hautes études en sciences sociales, Fondation

nationale des sciences politiques entre autres), d'autre part les universités. Cette situation a été analysée dans le rapport sur l'internationalisation des SHS de 2012 comme étant une faiblesse importante du dispositif institutionnel actuel.



6

Dispositif d'excellence et délégalation de recherche

L'Institut universitaire de France : une institution contribuant au développement des sciences humaines et sociales

Dans le contexte mondial très compétitif d'une économie fondée sur la connaissance, l'Institut universitaire de France (IUF) constitue un levier important de promotion et d'encouragement de la recherche de très haut niveau dans les universités françaises. Depuis sa création, en 1991²³, l'IUF a accordé, à plus d'un

23. « Il est créé un Institut universitaire de France qui a pour mission le développement de la recherche de haut

millier d'enseignants-chercheurs, les moyens d'en renforcer l'excellence académique. Cela reste le cœur de sa mission.

Le principe de l'IUF est d'accueillir les enseignants-chercheurs dont la qualité des recherches est reconnue internationalement, pour leur permettre de créer le savoir dans de bonnes conditions et de le diffuser au sein même de leur université. L'accueil en délégalation, pour une durée de cinq ans, s'accompagne des dispositions suivantes :

- Une décharge de service d'enseignement des deux

niveau dans les universités » (article 1 du décret du 26 août 1991).

tiers, Une dotation annuelle de crédits scientifiques,

- L'attribution de la prime d'excellence scientifique.

L'IUF a vocation à accueillir les projets scientifiques relevant d'approches très innovantes (transdisciplinaires et/ou aux frontières de la connaissance). La qualité des procédures de sélection des lauréats, marquée par la transparence, l'évaluation par les pairs et par des jurys scientifiques internationaux et pluridisciplinaires, est une exigence fondamentale. Les critères de sélection sont fondés sur la qualité et la visibilité internationale des travaux de recherche du candidat,

l'originalité et la valeur scientifiques de son projet.

Par son mode de recrutement, ouvert à tous les enseignants-chercheurs, l'IUF joue pleinement son rôle d'instrument de maillage scientifique du territoire et ses forces vives irriguent l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Cette logique de présence territoriale s'articule au mode de nomination qui préside à la nomination des membres de l'IUF qui restent attachés à leur établissement et deviennent des vecteurs de diffusion de la qualité de la recherche, d'enrichissement de l'offre de formation dans leur établissement. Signe de reconnaissance de l'exemplarité d'un parcours de recherche, l'appartenance à l'IUF confère à ses membres une responsabilité accrue en matière de création du savoir au bénéfice des universités ainsi que de transmission de la culture scientifique et technique auprès de larges publics.

Depuis sa création, l'IUF contribue au développement de l'ensemble des branches du savoir scientifique, sciences de la matière et de la vie, humanités et sciences sociales, dans le respect d'un équilibre entre ces grands domaines.

Les règles d'attribution des positions d'accueil en délégation à l'IUF ménagent une large place aux disciplines des humanités et des sciences sociales. Presque la moitié des membres actifs de l'IUF (341 enseignants-chercheurs, soit

48%) appartiennent aux disciplines des lettres, langues et arts, des sciences humaines et sociales, ainsi que des sciences juridiques et politiques, et des sciences économiques et de gestion.

Aucun autre dispositif de soutien à la recherche ne leur reconnaît une telle importance en accordant aux lauréats de ces disciplines les mêmes avantages (en particulier en dotation de recherche) qu'à ceux des sciences de la matière et de la vie.

Placées sur un pied d'égalité avec les autres branches du savoir, les sciences humaines et sociales participent aux échanges conceptuels organisés dans le cadre des journées scientifiques annuelles²⁴. Nombreux parmi les membres de l'IUF sont les enseignants-chercheurs qui dirigent des projets européens (dont 9 projets en SHS financés par l'ERC en 2012), publient dans les grandes revues internationales et sont engagés dans les comités éditoriaux de ces revues, ou sont membres d'instances dirigeantes des sociétés savantes internationales. La communauté qu'ils forment constitue un puissant levier d'internationalisation des sciences humaines et sociales.

L'IUF est cet instrument unique de politique scientifique et de promotion de l'excellence

24. Voir les trois derniers ouvrages publiant les contributions à ces journées scientifiques de l'IUF, édités par les Presses de l'université de Saint -Etienne : *Le contact*, 2010, 292 p. ; *Les ressources*, 2011, 356 p. ; *Variations, évolutions, métamorphoses*, 2012, 445 p.

individuelle : la qualité de membre favorise la prise de risque et l'autonomie des juniors, la créativité et l'innovation de tous, sans les contraindre à inscrire leurs travaux dans le cadre d'un appel à projet thématique.

À un moment où l'excellence est un impératif prioritaire de la stratégie européenne de recherche et d'innovation, reconnu comme tel par le PCRI « Horizon 2020 », l'IUF est un dispositif particulièrement pertinent.

Les autres délégations de recherche

Quelques disciplines telles l'anthropologie, l'ethnologie, l'archéologie comptent une large majorité de chercheurs à temps complet, d'autres telles les sciences de l'éducation ou les sciences de l'information et de la communication, mobilisent très peu de chercheurs des organismes.

Si l'IUF constitue une première réponse à ce besoin de temps long pour la recherche, la mise en délégation d'enseignants-chercheurs au CNRS ou plus généralement dans un EPST en est une seconde. L'institut SHS du CNRS a préservé ses financements pour 135 ou 140 délégations par an, ce qui apporte un soutien important.

Toutefois, au regard du nombre d'enseignants potentiellement concernés, il serait important d'envisager des dispositifs complémentaires.

Comme le mentionne le rapport « Structuration » produit dans le cadre de l'Alliance Athéna, il serait de la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur de prendre leur part au financement de délégations, qu'elles soient une aide à la réussite de l'habilitation ou un appui à conduire un projet collectif.

Les Instituts d'Études Avancées

De manière comparable à la grande tradition internationale dans laquelle il s'inscrit, un institut d'études avancées en France a « pour fonction d'accueillir des chercheurs de haut niveau de toutes disciplines, en majorité étrangers, pour des séjours d'une durée significative pouvant aller jusqu'à une année académique, afin qu'ils puissent travailler dans un même lieu et bénéficier de toute la liberté et des moyens nécessaires à l'avancement de leurs projets de recherche ainsi que de la possibilité de développer entre eux et avec des chercheurs du pays d'accueil des réseaux durables de recherche ».

Les IEA en France constituent des communautés scientifiques pluridisciplinaires et internationales, lieux d'échange et de sociabilité intellectuelle combinant des temps d'échanges formels et informels, propices à favoriser le renouvellement des problématiques, des collaborations intellectuelles inédites et de nouvelles perspectives de recherche par le biais de leurs démarches

scientifiques qui les spécialisent au plus haut niveau international sur les fronts d'innovation.

Ces instituts sont des dispositifs qui rayonnent sur leur site d'accueil grâce aux partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et de manière concentrique au niveau national et international. Ils produisent des recherches innovantes susceptibles de faire l'objet d'un transfert de connaissance et d'expertise vers les décideurs publics et privés.

Pour l'essentiel, les recrutements s'effectuent non pas sur la base de programmes thématiques mais d'appels blancs à candidatures, ce qui est très apprécié des chercheurs de haut niveau. L'ouverture internationale et disciplinaire et la qualité des réseaux de correspondants dans plusieurs aires géographiques permettent d'élargir le spectre des recrutements.

La qualité des procédures de sélection marquées par la transparence, l'évaluation par les pairs et des conseils scientifiques internationaux et pluridisciplinaires, a été considérée comme un acquis important des IEA français depuis leur création.

Les conditions d'accueil et le cadre de travail remarquable (en termes d'espaces – individuels et collectifs, d'accompagnement scientifique, de services administratifs, bibliothécaires et logistiques) sont conformes aux standards internationaux attentifs au développement des conditions de sociabilité entre chercheurs

au sein de la communauté scientifique ainsi constituée, et à leur mise en relation avec les chercheurs français les plus éminents ou les plus prometteurs.

Depuis 2009, les recrutements de chercheurs par les IEA sont rapidement montés en puissance : au cours de l'année académique 2008/2009, 30 résidents étaient accueillis pour un total de 163 mois/chercheurs ; en 2012/2013, 80 résidents pour un total de 540 mois/chercheurs. La sélectivité est relativement forte puisque ces 80 chercheurs sont retenus parmi près de 600 candidatures, soit un taux moyen de 13 %.

La montée en puissance du nombre de candidatures internationales par année académique indique que les IEA français sont parvenus à affirmer leur capacité d'attraction internationale. Les IEA français ont été identifiés comme de nouveaux acteurs de la mobilité internationale dans un contexte d'intensification de la concurrence sur le marché mondial de l'excellence académique. Au total, 391 chercheurs auront été invités dans les IEA entre 2008 et 2013.

Les LABEX en SHS

Après le secteur de la biologie-santé (26,9 %), les SHS est le deuxième l'ensemble de domaines de recherche le plus représenté (23,4 %) avec 40 des 171 projets retenus.

SHS 1 : Marchés et organisations

- AMSE (Aix-Marseille Sciences Economiques) : localisation des activités économiques et incidence sur les transports ; régulation des marchés financiers ; inégalités et les discriminations ; risques sanitaires et environnementaux ; nouvelles formes de l'intervention publique.
- ECODEC (Réguler l'économie au service de la société) : régulation du monde du travail (sécurisation des carrières, conciliation de la mobilité avec la sécurité de l'emploi), régulation des marchés financiers, régulation du marché des produits (mise au point de réglementations appropriées aux choix et aux décisions des consommateurs), évaluation des politiques publiques et des décisions des entreprises et exploitation des nouvelles données disponibles relatives à l'économie globale.
- Entreprendre (LabEx Entreprendre) : articulation autour des questions liées à l'entrepreneuriat de plusieurs équipes dédiées au droit, à l'économie et au management ; approche concrète (exemple : santé des chefs d'entreprise) du fonctionnement des petites et moyennes entreprises.
- IAM-TSE (Incitations, Acteurs et Marchés : Nouveaux paradigmes pour la régulation des marchés et les politiques publiques) : régulation des banques et des compagnies d'assurance ; politique de protection des consommateurs ; stabilité de la zone euro ; financement des PME ; responsabilité sociale et environnementale des entreprises ; régulation des marchés de l'électricité ; économie du changement climatique et du vieillissement ; améliorer la compréhension du comportement économique des acteurs publics et du fonctionnement des marchés ; promouvoir une meilleure régulation du système économique, favorisant le bien-être social : économie publique, économie du développement, économie de l'environnement, organisation industrielle, finance etc.
- IAST (Institut d'études avancées à Toulouse) : motifs individuels de l'action ; mise en réseau des individus ; politiques publiques ; états-nations ; gouvernance et les marchés.
- LABEX FCD (LABEX Finance & Croissance Durable) : étude de la finance au regard de la crise économique actuelle et des grands enjeux socio-économiques - changement démographique ; problèmes environnementaux et le vieillissement de la population ; développement de la finance au service de la croissance durable ; quatre composantes principales : finance du développement durable ; finance des transitions économiques et démographiques ; risques et régulation ; finance comportementale.
- MME-DII (Modèles Mathématiques et Economiques de la Dynamique, de l'Incertitude et des Interactions) : contribuer à mieux appréhender la complexité et l'incertitude économique actuelles (en particulier les interactions entre sphère financière et sphère économique) ; développement de nouveaux modèles économiques et de nouvelles approches des risques (épidémiologiques, alimentaires, environnementaux, accidents industriels etc.) auxquels sont confrontées les sociétés modernes.
- OSE (Ouvrir la science économique) : frontières de l'économie moderne ; sciences sociales (histoire, sociologie, démographie et sciences politiques), neurosciences et sciences cognitives ; quatre domaines d'expertise : «Mondialisation et développement», «Inégalités et politiques publiques, «Fondements des comportements individuels et sociaux», «Organisation et marchés».
- ReFi (Régulation Financière) : évaluation des produits, standardisation, supervisions des marchés financiers.
- SITES (Sciences, Innovations et Techniques en Société) : production de la connaissance et modes de gouvernance aux différentes échelles territoriales ; domaines et enjeux (agriculture et biotechnologies, technologies de l'information et de la communication,

nanotechnologies, santé et risques environnementaux).

SHS 2 : Normes, institutions et comportements sociaux

- COMOD (Constitution de la modernité : raison, politique, religion) : esprit interdisciplinaire et en s'appuyant sur les différentes méthodes de l'histoire des idées religieuses, politiques, scientifiques et philosophiques, le mouvement qui a conduit à la modernité et à la situation économique et politique actuelle, avec une attention particulière apportée à l'émergence d'une plateforme civique des démocraties européennes
- IDGM (Initiative pour le Développement et la Gouvernance Mondiale) : conception de nouvelles politiques de développement international et résultats de la recherche, en particulier l'économie du développement dans le contexte de la mondialisation et du développement durable.
- IMU (Intelligences des Mondes Urbains) : contraintes objectives des milieux urbains (données environnementales, écotechnologies) et façons spécifiques qu'ont les acteurs impliqués de vivre et de ressentir ces contraintes (imaginaire urbain, styles de vie) et aux profils de la transformation volontaire et concertée de ces milieux (ingénierie du changement).
- iPOPs (Individus, populations, sociétés) : dynamiques familiales et vieillissement ; inégalités sociales, de genre et de générations.
- LABEXMED (Sciences Humaines et Sociales au cœur de l'interdisciplinarité pour la Méditerranée) : consolider les réseaux de recherche et de documentation dans l'espace méditerranéen et les infrastructures numériques pour analyser et comprendre les défis impactant le bassin méditerranéen (Europe, espaces africains et asiatiques) ; changements géopolitiques, flux migratoires et mobilités, transformations sociales et économiques, controverses politico-religieuses, brassage et affrontement des cultures, gestion des ressources et enjeux patrimoniaux, risques et crises.
- LIEPP (Laboratoire Interdisciplinaire d'Évaluation des Politiques Publiques) : approche scientifique interdisciplinaire du champ de l'évaluation des politiques publiques ; améliorer l'élaboration, l'évaluation et le renouvellement des politiques publiques ; contribuer à la transparence des politiques publiques vis-à-vis des responsables politiques et des citoyens.
- SMS / SSW (Structurations des Mondes Sociaux) : phénomènes sociaux en réseau, dans une perspective qui met en avant à la fois les technologies qui sont le support des réseaux et les normes

de régulation (formalismes, droit, autocensure, ...) qui régissent les modalités de leur expression.

- TEPSIS (Transformation de l'Etat, politisation des sociétés, institution du social) : mieux comprendre les sociétés contemporaines ; relier l'analyse des modes de gouvernement des sociétés modernes et contemporaines à l'analyse des pratiques sociales transformant les modes d'organisation et de régulation des activités humaines.

SHS 3 : Espace, environnement et sociétés

- AE&CC (Architecture, Environnement & Cultures Constructives) : donner la priorité à l'utilisation des ressources disponibles localement (matérielles et humaines), tout en visant la plus grande efficacité environnementale.
- DynamiTe (Dynamiques Territoriales et spatiales) : interdisciplinaire (géographie, économie, sociologie, histoire et archéologie) qui regroupe les meilleurs laboratoires de géographie d'Ile de France est consacré à l'étude des futurs territoires en combinant l'urbanisation, le développement durable et les nouvelles dynamiques sociales.
- FUTURBAINS (Futurs Urbains) : recherche en sciences sociales relative à l'environnement urbain et aux transports ; une plate-forme

de coopération entre la recherche en sciences sociales et les sciences environnementales ; articulation entre la recherche fondamentale et les développements

- ITEM (Innovation et Territoires de Montagne) : mutations socio-économiques (transformations et crise économiques, bouleversements démographiques, accroissement des mobilités, modifications des pratiques touristiques, des usages du sol, etc.) et enjeux en termes de durabilité ; bouleversements environnementaux planétaires, déclinés aux échelles locales, et implications sur les ressources en eau, sur les paysages et sur les relations humaines ; observation, analyse des phénomènes, des situations en cours et expérimentation de solutions ou propositions dans une co-construction avec les différentes catégories d'acteurs.

SHS 4 : Esprit humain, langage, éducation

- ASLAN (Études avancées sur la complexité du langage) : processus cognitifs dans l'acquisition du langage et enjeux scientifiques et sociétaux liés aux langues et à leur utilisation
- BLRI (BLRI : Institut de Recherche «Cerveau et Langage») : connaissance du langage (syntaxe, sémantique, pragmatique, prosodie) ; approche pluridisciplinaire : linguistique, psychologie

cognitive et neurosciences ; contribution aux traitements soigner des troubles langagiers, notamment liés aux pathologies du type Alzheimer.

- EFL (Fondements empiriques de la linguistique : données, méthodes, modèles / Études avancées sur la complexité du langage) : développement intégré de la totalité du spectre de la recherche en linguistique, depuis les questions ayant trait à la production phonologique concrète jusqu'à la complexité de la grammaire à travers un vaste corpus de plus d'une centaine de langues.
- IEC (Institut d'Étude de la Cognition) : fonctions mentales supérieures (perception, mémoire, raisonnement, langage, etc.), articulant les Sciences Humaines et Sociales, les données de la psychologie expérimentale et de l'imagerie cérébrale

SHS 5 : langues, textes, arts et culture

- ARTS-H2H (Laboratoire des ARTS-H2H) : interface entre la création artistique (et plus particulièrement les arts du spectacle) et les technologies de l'information et la communication.
- GREAM (Groupe de recherches expérimentales sur l'acte musical) : recherche sur la création et la performance musicales à travers les siècles jusqu'à nos jours ; potentiel dans le domaine de

l'analyse de la performance et de la perception musicale.

- HASTECC (Histoire et Anthropologie des Savoirs, des Techniques Et des Croyances) : relations entre connaissances, croyances et technologies ; formes de la croyance et de la connaissance (scientifiques, religieuses, sociales) depuis les civilisations mésopotamiennes et méditerranéennes jusqu'à la période contemporaine ; impact des technologies de la connaissance et de la communication ; constitution et circulation des savoirs humains.
- ICCA (Industries culturelles et création artistique. Numérique et Internet) : approches socio-historiques de la création combinées avec une analyse des instruments techniques - support contemporain ; aspects internationaux et dimension légale.
- OBVIL (Observatoire de la vie littéraire) : valeur littéraire, envisagée au travers de l'étude de grands corpus numérisés qui prennent en compte les textes et les circonstances et les modalités de leur publication et de leur réception.
- TransferS (Transferts matériels et culturels, traduction, interfaces) : transferts culturels et circulation entre les nations - mise en question et en perspective des groupes ethniques, des civilisations, des langues ou des cultures nationales ; dépendance à l'activité de traduction, aux circulations, échanges ;

hybridations ; contribution à la compréhension des processus majeurs à l'œuvre dans les sociétés, les cultures et les sciences contemporaines.

SHS 6 : Mondes anciens et contemporains

- ARCHIMEDE (arch) (Archéologie et Histoire de la Méditerranée et de l'Égypte anciennes) : le monde méditerranéen depuis le Néolithique ; quatre axes thématiques : identité, pouvoirs, relations entre économie et environnement, et représentations de la mort ; développement d'un système d'information archéologique (échelle internationale) permettant d'établir un «Dictionnaire Permanent de l'Égyptien Ancien» (destiné à remplacer le dictionnaire de l'Académie de Berlin).
- CAP (Création, Arts et Patrimoines) : interaction entre l'art et le patrimoine artistique ; contribution au dialogue entre les historiens et les spécialistes de la création artistique.
- EHNE (Écrire une histoire nouvelle de l'Europe) : histoire des configurations successives de l'espace européen

par le biais des méthodes traditionnelles de l'histoire culturelle et de l'examen des réseaux techniques et des marchés déployés dans cet espace (*e.g.* énergie, transports, activités bancaires) ; réalité et les représentations des voyages, des échanges et des communications en Europe et histoire des relations de l'Europe avec le reste du monde ; questions de l'identité européenne (culture, religion, modèles politiques et sociaux, données de genre) ; publication d'une encyclopédie analytique d'histoire européenne.

- LaScArBx (L'usage du monde par les sociétés anciennes : processus et formes d'appropriation de l'espace sur le temps long) : processus et formes d'appropriation de l'espace sur la longue durée (du paléolithique jusqu'au Moyen-Âge) ; développement des méthodes d'archéo-dating ; usage systématique des représentations 3D de sites anciens aquitains.
- PATRIMA (PATRI Moines Matériels : Savoirs, Patrimonialisation, Transmission) : métiers et techniques de l'analyse, de la conservation et

de la restauration des œuvres d'art.

- PP (Les passés dans le présent) : enjeux de transmission et de médiation du passé (au travers de divers supports : images, objets, archives) en utilisant les nouvelles technologies et notamment le numérique. Il s'agira de promouvoir de nouveaux instruments de transmission et d'en apprécier l'impact sur la construction des mémoires collectives
- RESMED (Religions et sociétés dans le monde méditerranéen) : présence du fait religieux dans les sociétés méditerranéennes - religions, lieux et conflits ; religion et raison ; religions et pratiques sociales.

INTERNATIONALISATION des SHS

- RFIEA+ (réseau national sur l'internationalisation et l'ouverture interdisciplinaire des Sciences Humaines et Sociales à la fois sur de grandes questions scientifiques comme le langage, les systèmes complexes, les sociétés ou encore les principes de l'action collective).



7

Valorisation : de profonds changements

Lorsque les SHS apportent mieux la preuve de leur utilité et de leur « applicabilité », c'est aujourd'hui – souvent – lorsque leur apport trouve une matérialisation dans des outils, numériques notamment, en particulier en matière d'aide à la décision. Mais si ces recherches en SHS s'exposent comme innovantes, c'est en fait bien plus que des outils qu'elles mettent à disposition du grand public, des entreprises et du citoyen. Elles donnent du sens aux événements et aux décisions et c'est précisément pour cela que la demande sociale à leur égard s'accroît, y compris de la part des entreprises. La tendance est claire : les entreprises veulent

diversifier leurs recrutements, s'appuyer sur des compétences différentes, les collectivités et le monde associatif s'appuient aussi, de plus en plus, sur l'expertise et l'aide à la décision issues des SHS, les entreprises qui ont su ouvrir cette porte deviennent aussi de fervents défenseurs d'une approche pluridisciplinaire et collaborative avec les SHS.

Les premiers éléments de cartographie des contrats, projets de transfert et de création d'entreprises en SHS communiqués par le réseau CURIE en témoignent. L'activité de valorisation en SHS n'est plus un épiphénomène. Le salon de la valorisation organisé

par le CNRS en mai 2013 en a donné une illustration magistrale.

Si une partie du monde académique est toujours à convaincre, une autre est engagée dans des projets qui sont aussi des occasions d'enrichir la recherche fondamentale et de faire progresser les connaissances.

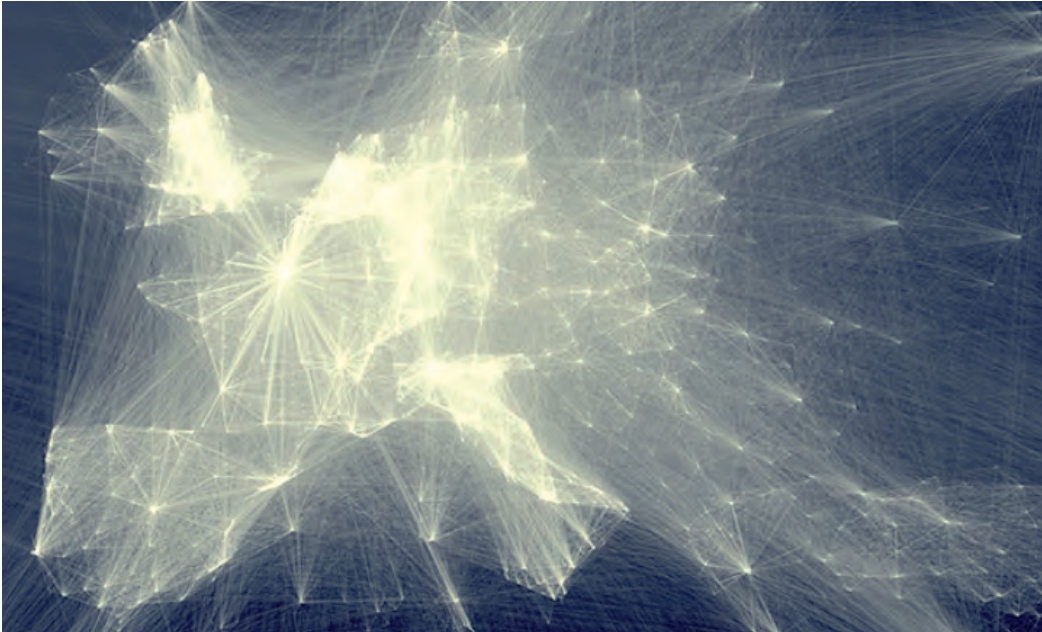
La création du consortium de valorisation thématique SHS de l'Alliance Athéna s'inscrit dans cette dynamique. Le potentiel de croissance de l'activité de valorisation est énorme dans ce champ et les Maisons des Sciences de l'Homme en sont sur le terrain l'un des acteurs majeurs.

INNOVATIVES SHS

Initié par le CNRS et soutenu par l'alliance Athéna, le salon Innovatives SHS a été l'occasion de donner à voir rassemblées en un même lieu de nombreuses innovations reposant souvent sur l'usage du numérique.

L'espace d'exposition était organisé autour quatre grandes thématiques : le patrimoine, les logiciels d'apprentissage, l'expertise et la création de *start-up*. Il a abrité 48 stands. De nombreux débats et conférences se sont déroulés sur les deux jours du salon et connu une fréquentation (plus de 700 pers./jour).

L'alliance Athéna, via son consortium de valorisation thématique, a prévu de soutenir plusieurs manifestation dans les régions — en lien avec les Maisons des Sciences de l'Homme qui sont sur le terrain l'un des acteurs majeurs de la valorisation.



8

Les financements de la recherche en SHS

L'état actuel des systèmes d'information ne permet pas de disposer de données fiables et consolidées sur l'ensemble du budget consacré à la recherche en SHS en France. La LRU a ajouté une opacité informationnelle qui rend encore plus difficile le calcul de l'effort de recherche sur le volet universitaire. L'ambition est, dans le cadre de l'alliance Athéna, de disposer de l'ensemble des grands chiffres de la recherche en SHS à partir de bases de données partagées par les partenaires.

Il reste que l'évolution de l'effort de l'Etat²⁵ pour les SHS peut,

25. Voire des établissements : une donnée intéressante a été calculée, alors que les SHS représentaient plus de 42% du

dans une première approche, s'apprécier au regard de l'évolution du budget de l'InSHS, des grandes opérations telles les AAP de l'ANR, les Investissements d'avenir ou encore les Très grandes infrastructures de recherche.

Le financement de l'InSHS du CNRS

Comme nous l'avons déjà noté, l'InSHS, contrairement à d'autres instituts, a perdu en dix ans, plus

personnel des universités selon le CAS (2012), seulement 10% des espaces alloués aux enseignants-chercheurs étaient occupés par les SHS (Hantrais, 2006).

de 8% de ses personnels. Par ailleurs, même si l'année 2013 semble plus favorable, le budget de fonctionnement a aussi globalement baissé : par exemple, entre 2011 et 2012, le budget de fonctionnement est passé de 20,6M€ à 18,2 M€ pour une masse salariale de 271,4 M€ (permanents, non permanents).

Le financement des SHS à l'ANR

Bien que l'action de l'ANR ait constitué un appel d'air considérable pour les équipes de SHS, l'effort reste modeste. En effet, en 2011, l'ensemble des engagements

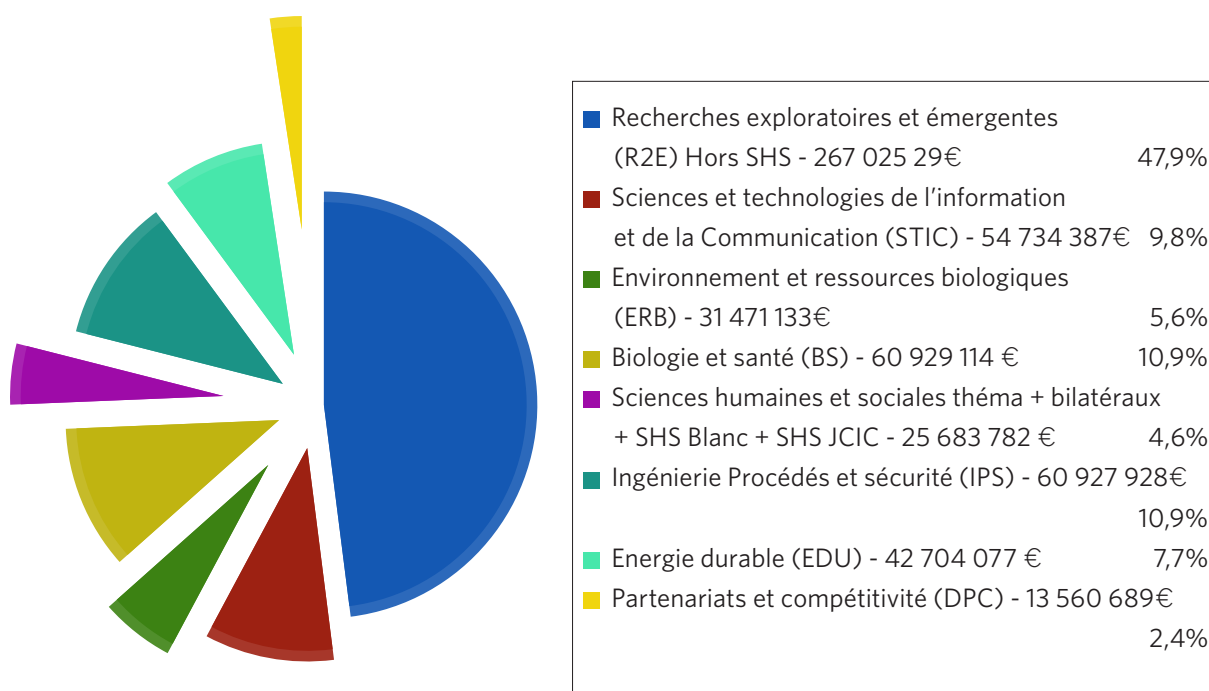
effectués au titre des SHS (département SHS et 3 comités SHS du département R2E) s'élève à 4,6 % du budget total. Le montant des engagements, pour la période 2005-2011 s'est élevé à 183M€, soit une moyenne annuelle de

projets SHS au regard des autres champs disciplinaires. Le maintien du taux de succès à une hauteur comparable à celui des autres champs n'a été possible qu'au terme d'un « rabotage » brutal des enveloppes budgétaires présen-

demandée en prévision de coupes. Il est extrêmement pernicieux.

Enfin, en dépit de ce rabotage, le taux de sélection est en décroissance régulière depuis 2007. Près de 30 % des programmes

Budgets et poids par secteur, année 2011



26,17 M€ ou de 4,3% du montant total des engagements. Cette valeur est très en deçà des normes européennes et nord-américaines, qui se situent aux alentours de 15%, alors même que les Humanités, souvent gérées par d'autres organismes, ne sont fréquemment pas prises en compte.

Les données statistiques montrent que pour toute la période concernée, les dépôts de projets s'élèvent en moyenne à 10% ce qui conduit à exercer une pression budgétaire particulièrement forte sur les

tées par les porteurs des projets. Cette situation a deux conséquences. La première est qu'il n'y a plus de marge supplémentaire « à raboter » et que toute réduction budgétaire sera désormais nécessairement repercutée sur le taux de succès. La seconde est le désordre mis dans les projets par ces réductions inopinées qui imposent des reconstructions hâtives.

En l'état actuel de la situation, le résultat ordinaire est le gonflement artificiel de l'enveloppe

sont chaque année classés « A » et devraient en toute logique être satisfaits.

Il faut aujourd'hui user d'artifices (notamment l'invention d'une catégorie « A+ » très artificielle) pour maintenir un seuil de succès de 20%, très proche du seuil de découragement, en deçà duquel les appels à projets ne sont plus incitatifs, et que les analystes fixent à 18%. En outre, plus le taux de succès est bas, plus l'effet d'éventuelles iniquités de traitement des dossiers sont élevés et

suscite auprès de la communauté le soupçon sur le processus.

Le financement des SHS dans le programme « investissements d'avenir »

Les investissements d'avenir occupent une place très particulière pour la recherche française. Exceptionnels, ils le sont par leur temporalité, par l'ampleur des montants engagés, et par les innovations institutionnelles qui l'accompagnent.

En termes de financement, les SHS obtiennent nettement moins que leur part dans l'emploi total de la recherche. Cependant, les montants attribués, surtout dans le cadre des Labex, restent conséquents.

Equipex : 12 projets retenus, ce qui représente 13 % de l'ensemble des projets et 12 % du budget attribué (66,5M€). La répartition financière est très inégale entre les

secteurs (34 % SHS1, 20 % SHS2, rien en SHS3, 5 % en SHS4, 35 % en SHS5, 6 % en SHS 6). 70 % des financements ont été attribués à des équipes de l'Ile de France.

Labex : 40 projets retenus, ce qui représente 23,4 % de l'ensemble des projets et plus de 20,6 % du budget attribué (315,5M€ sur 1534M€). La répartition financière est ici encore très inégale entre les secteurs (32 % en SHS1, 18 % en SHS2, 10 % en SHS3, 10 % en SHS4, 15 % en SHS5, 15 % en SHS 6). 50 % des financements ont été attribués à des équipes de l'Ile-de-France.

Si on ajoute à ces financements, les financements obtenus par les SHS dans le cadre de l'opération RTRA (2 RTRA en économie et un « RTRA réseau » créé pour le développement des Instituts d'Etudes Avancés) et du Plan Campus, on mesure l'importance du soutien au domaine des SHS1 et plus particulièrement à l'économie qui a bénéficié d'un apport financier sans précédent.

La répartition territoriale est également très inégale puisque peu de pôles ont bénéficié de financements (forte présence de Paris et absence de l'ouest de la France).

Le financement des SHS dans le domaine des « Très Grandes Infrastructures de recherche »

Dans le domaine, les chiffres sont particulièrement éloquentes. Alors que les besoins ont nettement cru (notamment dans le secteur des grandes enquêtes, cf. annexe 6 note INED), le montant global de financement pour l'ensemble des TGIR SHS est, en 2013, nettement inférieur à celui de 2004 (-20 %). En 2013, il représente 1 % du budget TGIR voté dans le cadre de la Loi de Finance. Ce qui ne permet pas d'assurer la participation française aux grandes enquêtes européennes SHARE et ESS.

Sauf à être corrigé par les données relatives aux universités, le constat qui s'impose est qu'en dehors de l'apport indubitable de l'ANR et de l'opération LABEX — concentrée sur des domaines et des territoires — le soutien financier apporté aux SHS ces dix dernières années est, comparativement à d'autres pays, plutôt faible. Des difficultés persistent (parfois aucun personnel d'appui à la recherche, insuffisance du financement des infrastructures et des très grandes infrastructures de recherche), d'autres sont apparues : financement des réseaux de recherche, baisse de la capacité d'intervention de l'InSHS.



Conclusion

Plusieurs rapports et études ont été produits au fil des changements du paysage de la recherche. Ils ont fourni un matériau riche en propositions. Un regard rétrospectif sur les préconisations du Conseil national du développement des sciences humaines et sociales (CNDSHS, 1999, 2001) permet de mesurer le chemin parcouru.

En matière d'organisation, la situation a beaucoup changé. Les petits laboratoires ont disparu au profit de plus grandes structures. Le CNRS a vu le nombre de ses unités propres considérablement réduit au profit des UMR. Si, dans certains domaines, ces regroupements ont permis de disposer de nouveaux moyens (personnel d'appui, infrastructures...) et de mieux irriguer le tissu universitaire, dans d'autres (concernant

davantage les EA), ils ont pu accentuer un état de pénurie.

Les dispositifs d'excellence d'une part, l'implantation des MSH de l'autre, dessinent à l'heure actuelle un maillage sur la quasi-totalité des régions métropolitaines qui aboutit à la constitution de pôles de recherche renforcés. Cette polarisation constitue un atout pour l'attractivité des établissements français à condition qu'elle s'accompagne de possibilités accrues de circulation sur le territoire (accueil de collègues d'autres universités dans les MSH, irrigation par le soutien aux réseaux de recherche...).

La recherche sur projets a pris, avec la création de l'ANR, une place importante dans le paysage allant jusqu'à favoriser l'émergence de nouvelles équipes. L'analyse des projets témoigne

d'une interdisciplinarité en action (phénomène moins évident au regard des pratiques de qualification). Toutefois, la diminution des crédits récurrents (c'est le cas pour le CNRS, à confirmer pour les universités), le besoin de temps parfois plus long pour la recherche ont pu conduire à mettre en doute la pertinence d'un dispositif qui a pourtant fait ses preuves. Il en va de même pour l'AERES, qui, bien que se situant dans la ligne des propositions du rapport de Maurice Godelier, n'a pas réussi à convaincre l'ensemble de la communauté.

Dans le domaine des très grandes infrastructures de recherche, le bond est important car les équipes françaises, de par leur organisation et leurs réalisations, seraient aujourd'hui en mesure de participer aux grands projets internationaux mais, par faute

de financement, il est à craindre que cette position ne puisse être tenue.

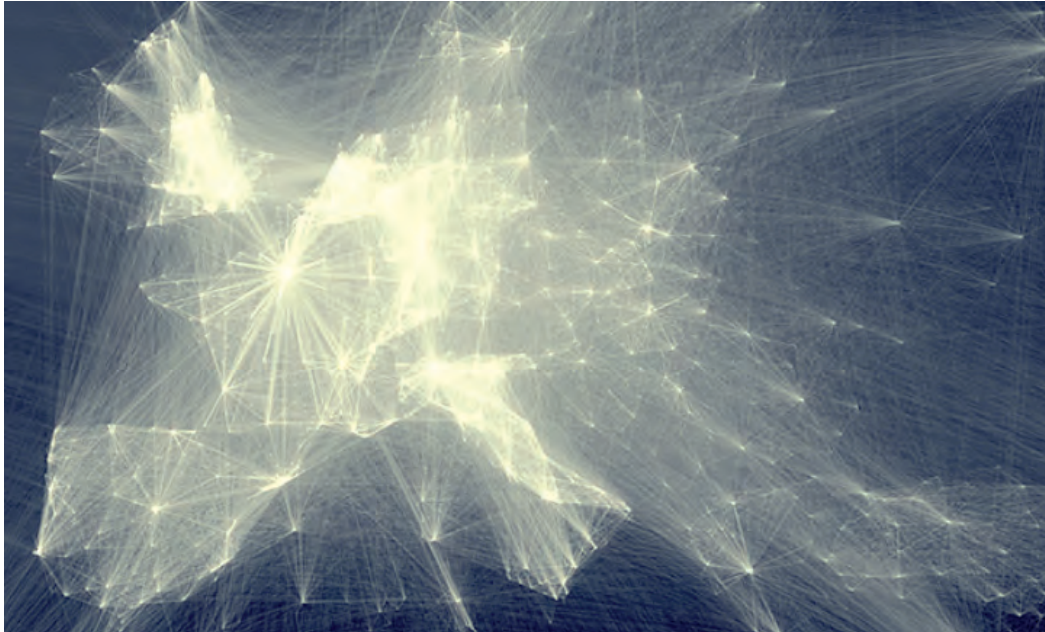
L'internationalisation des SHS n'est plus un horizon à atteindre : le développement de missions dédiées dans les établissements (et dans les MSH) et des collaborations (bilatéral et multilatéral de l'ANR, UMIFRE), la création des IEA et de leur réseau... constituent autant d'avancées majeures. Il reste que des mesures sont encore à mettre en place pour que la recherche française soit davantage présente au niveau européen

et que l'action des différents opérateurs soit plus lisible.

Le système de recherche s'est doté, ces dernières années, de plusieurs dispositifs en faveur de l'excellence. Si les apports de l'IUF sont incontestables, il est trop tôt pour mesurer les retombées de l'initiative « LABEX ». Il est certain en revanche que les différents domaines des SHS ont été très diversement soutenus. Il conviendra d'en mesurer les conséquences à terme.

L'état des lieux réalisé par le réseau Curie comme le salon de la valorisation témoignent de la façon dont les SHS investissent dorénavant l'espace d'échanges avec les acteurs du monde économique.

Le dynamisme et l'ouverture des SHS sont ainsi indiscutables, reste que leur place dans le système français de recherche (au regard notamment des financements qui leur sont attribués ces dernières années) n'est peut-être à la hauteur des enjeux actuels.



3^E PARTIE

Propositions

Afin d'éviter les redondances, les propositions sont présentées dans l'ordre des points présentés dans la partie 2.

1 | Organisation

- Soutien plus affirmé à l'interdisciplinarité par la création d'une section blanche au CNU
- Apporter un soutien (montants incitatifs gérés par l'ANR) à la structuration en réseau à partir de la demande des chercheurs et en accord avec la politique scientifique de leur laboratoire de rattachement
- Veiller à l'existence d'un dispositif d'évaluation cohérent pour l'ensemble des équipes, transparent et léger qui respecte les spécificités des différents domaines (pratiques de publication, pratique collective ou individuelle de recherche, qualité de la politique scientifique de l'unité de recherche)
- Soutenir et développer un dispositif d'information ouvert à tous qui permette de disposer d'un état de l'art à un temps t (sans questionnaire supplémentaire) et des dispositifs de veille scientifique au plan national et la concertation entre les organismes, agences et établissements et les principaux ministères impliqués dans les recherches en SHS
- Mettre en place des mesures volontaristes pour diminuer « l'avantage masculin » qui, contrairement aux autres secteurs scientifiques, n'a pas diminué en SHS
- Prendre un ensemble de mesures pour les disciplines déjà rares ou en passe de le devenir à cause de la faiblesse du nombre d'étudiants inscrits
- S'assurer que les laboratoires bénéficient d'un personnel d'appui à la recherche qui leur permettent d'assurer leur mission
- Eviter aux laboratoires l'empilement institutionnel
- Mieux coordonner l'action des tutelles des unités de recherche pour mieux tirer parti de l'association entre chercheurs à plein temps et enseignants-chercheurs
- Renforcer la fonction coordination en donnant toute leur place aux priorités des différents opérateurs (Alliance Athéna)

2 | Le réseau des MSH et les MSH

- Encourager les tutelles des MSH à définir une stratégie partagée pour chacune des maisons
- Développer leur rôle dans l'accueil, des doctorants, des post-doctorants et jeunes chercheurs
- Développer la fonction chercheurs invités (y compris chercheurs du territoire national)
- Confier aux MSH un rôle majeur dans les politiques de site
- Identifier le territoire de « responsabilité » de chaque MSH afin d'assurer la couverture de l'ensemble du territoire
- Encourager les politiques de mutualisation des moyens et faciliter l'accès des chercheurs et enseignants-chercheurs aux équipements de recherche et aux formes de valorisation de la recherche
- Confirmer la FMSH dans ses rôles dans le soutien à l'internationalisation des SHS et dans l'accueil de grands réseaux nationaux et internationaux (ATHENA, RnMSH, RFIEA, NEFIAS, PROGEDO, HUMA NUM...)

3 | La recherche sur projets

- Mettre en œuvre un dispositif d'aide au dépôt projets H2020
- Mettre en œuvre un dispositif d'aide à l'introduction des SHS dans les *smart specialisations*
- Maintenir au plan national les appels blancs à un niveau élevé
- Favoriser les appels à projets sur des thématiques trans-sectorielles intra SHS ou entre les SHS et les autres disciplines
- Rendre éligibles les post-docs comme porteurs de projets
- Rendre opérationnelle la mesure d'éligibilité des allocations doctorales dans les projets

4 | Les infrastructures de recherche

- Poursuivre la mise en place des infrastructures fédératives (TGIR, plateformes des MSH, plateformes du CLEO...) répondant aux enjeux scientifiques des SHS aux plans français et européen
- Poursuivre le développement de la BSN en l'articulant au développement des bibliothèques de site
- Donner des moyens aux « grandes enquêtes » actuellement en situation très difficile
- Etablir une politique dans le domaine des données de recherche et déployer des « Centres de Données Numériques » sur le territoire national
- Renforcer l'articulation entre IR et TGIR
- Favoriser la publication dans des revues et ouvrages étrangers en soutenant notamment la formation aux langues et des aides à la traduction/finalisation de manuscrits (sans se limiter à l'anglais)
- Renforcer le soutien à l'*Open access* (OpenEdition, HAL SHS, Persée et autres programmes de numérisation)

5 | Internationalisation

- Soutenir la mobilité internationale au début des carrières universitaires (doctorants, post-doctorants, jeunes chercheurs)
- Définir une politique nationale coordonnée au niveau de l'Alliance Athéna de l'attractivité internationale des SHS françaises
- Mettre en place une procédure d'aide au dépôt de projets ERC
- Favoriser des actions permettant des synergies entre acteurs de la mobilité entrante et sortante (ouverture et recalibrage des mobilités à destination des UMIFRE et des EFE, portail d'information et de valorisation des projets)
- Participer activement au leadership de l'Alliance européenne des SHS
- Soutenir les institutions et initiatives proposant des modalités scientifiques innovantes qui renforcent l'attractivité internationale des SHS françaises (IEA, CEM, « Saisir l'Europe »)
- Privilégier des modèles de coopération souple et peu coûteuse à haute valeur structurante, en organisant des réunions thématiques pluriannuelles associant des doctorants, des jeunes chercheurs et quelques chercheurs seniors
- Réduire les coûts des programmes bilatéraux en conservant leur efficacité pour diversifier les actions à l'international

6 | Dispositif d'excellence et délégation de recherche

- Augmenter le nombre de postes à l'IUF
- Maintenir le nombre de délégations CNRS
- Faciliter les délégations de chercheurs et d'enseignants-chercheurs dans les EA
- Développer les délégations pour que les enseignants-chercheurs puissent se consacrer pleinement à la recherche en liant cet accueil à la préparation des HDR et à la structuration des équipes de recherche - en y incluant les professeurs dans le cadre de projets coopératifs

7 | Valorisation

- Participer à l'enrichissement et à la circulation des savoirs scientifiques en s'attachant notamment à la valorisation et aux conditions du dialogue avec les non-spécialistes
- Inciter les SATT à intégrer les SHS dans leur champ de compétences

8 | Financement (ANR, IA)

- Soutenir le financement des priorités de recherche par un soutien accru du financement de la recherche en MSH
- Développer le niveau de financement de la recherche sur projets pour les SHS (très faible en comparaison des pratiques des autres pays) sur l'ensemble du territoire
- Financer des petits projets ouverts, sur le modèle de la NSF, qui a développé à cet effet des procédures « minute »...
- Produire un bilan scientifique qualitatif et quantitatif des retombées des financements de l'ANR
- Améliorer le dialogue entre les experts et les porteurs de projets
- Développer un dispositif vertueux de candidature à des fonctions d'experts (rémunérées)
- Privilégier un dépôt de projets pour les AAP en deux temps
- Assurer un suivi des projets IA
- Mettre fin à des projets IA « en panne » et prévoir un système de réallocation des moyens non consommés



ANNEXES

❶ | Liste des contributeurs au rapport

❷ | Organisation de l'alliance Athéna

❸ | Principaux rapports sur les SHS

❹ | Doctorat SHS - contribution Lise Dumasy

❺ | Les programmes publiés depuis la création du département SHS de l'ANR

❻ | Contribution du réseau national des MSH

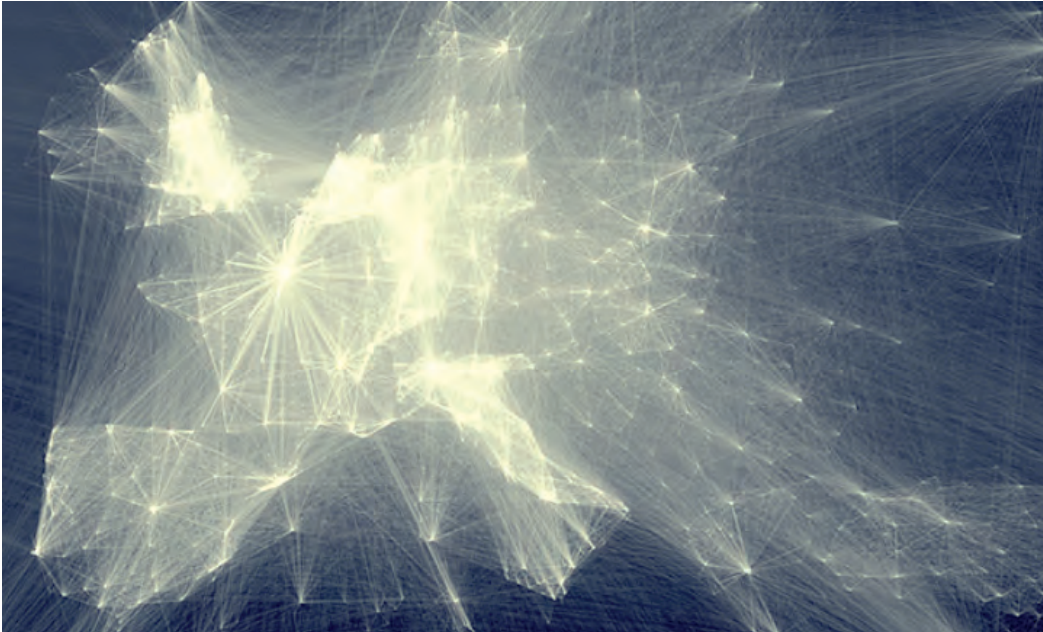
❼ | Contribution Ined

❽ | Contribution SHS3

❾ | Contribution SHS4

❿ | Contribution SHS5

⓫ | Contribution SHS6



1

Liste des contributeurs au rapport et liste des participants stratégie SHS : comité sectoriel SHS de l'ANR et de l'Alliance Athena

Coordinateurs

Jacques COMMAILLE (président du Comité scientifique sectoriel SHS de l'ANR)

Françoise THIBAUT (déléguée générale de l'alliance Athéna)

Assistant

Richard PERSOL (Alliance Athéna)

Relecture et mise en forme

Julien TÉNÉDOS

La rédaction du rapport s’est appuyé sur le travail des membres du comité sectoriel de l’ANR, du département SHS de l’ANR, des responsables des groupes de l’alliance Athéna, des membres du Directoire

Liste des contributeurs

Président : Jacques Commaille

Philippe	AGHION	<i>University of Harvard</i>
Pascal	ARNAUD	<i>ANR</i>
Scott	ATRAN	<i>CNRS - University of Michigan</i>
Sophie	BEJEAN	<i>Université de Bourgogne - ATHENA</i>
Maria	BONNAFOUS-BOUCHER	<i>Novancia Business School - ATHENA</i>
Olivier	BOUIN	<i>RFIEA - ATHENA</i>
Dominique	BOULLIER	<i>Science Po Paris -ATHENA</i>
Patrice	BOURDELAIS	<i>InSHS</i>
François	BOURGUIGNON	<i>Ecole d’Economie de Paris</i>
Martine	BUNGENER	<i>INSERM/AVIESAN - ATHENA</i>
Chantal	CASES	<i>INED ATHENA</i>
Jean-Paul	CAVERNI	<i>Aix-Marseille Université - ATHENA</i>
Alain	CHENU	<i>Science Po Paris- ATHENA</i>
Jacques	COMMAILLE	<i>ENS Cachan</i>
Christoph	CONRAD	<i>Université de Genève</i>
Catherine	COURTET	<i>ANR</i>
François	DUBET	<i>Université de Bordeaux 2</i>
Jacques	DUBUCS	<i>Département SHS du ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche</i>
Lise	DUMASY	<i>Université Stendhal Grenoble - ATHENA</i>
David	ENCAOUA	<i>Université Paris 1</i>
Michel	FAYOL	<i>Université Blaise Pascal Clermont Ferrand</i>
Jean-Luc	GAFFARD	<i>OFCE - ATHENA</i>
Jean-Emile	GOMBERT	<i>Université Rennes 2 - ATHENA</i>
Armand	HATCHUEL	<i>Mines Paristech</i>
Christian	JACOB	<i>EHESS</i>
François	JACQ	<i>Météo France</i>
Barthélemy	JOBERT	<i>Université Paris Sorbonne</i>
Bertrand	JOUVE	<i>InSHS - ATHENA</i>
Alan	KIRMAN	<i>Aix-Marseille Université</i>
Sandra	LAUGIER	<i>InSHS - ATHENA</i>
Marie-Claire	LAVABRE	<i>Université Paris Ouest Nanterre La Défense</i>

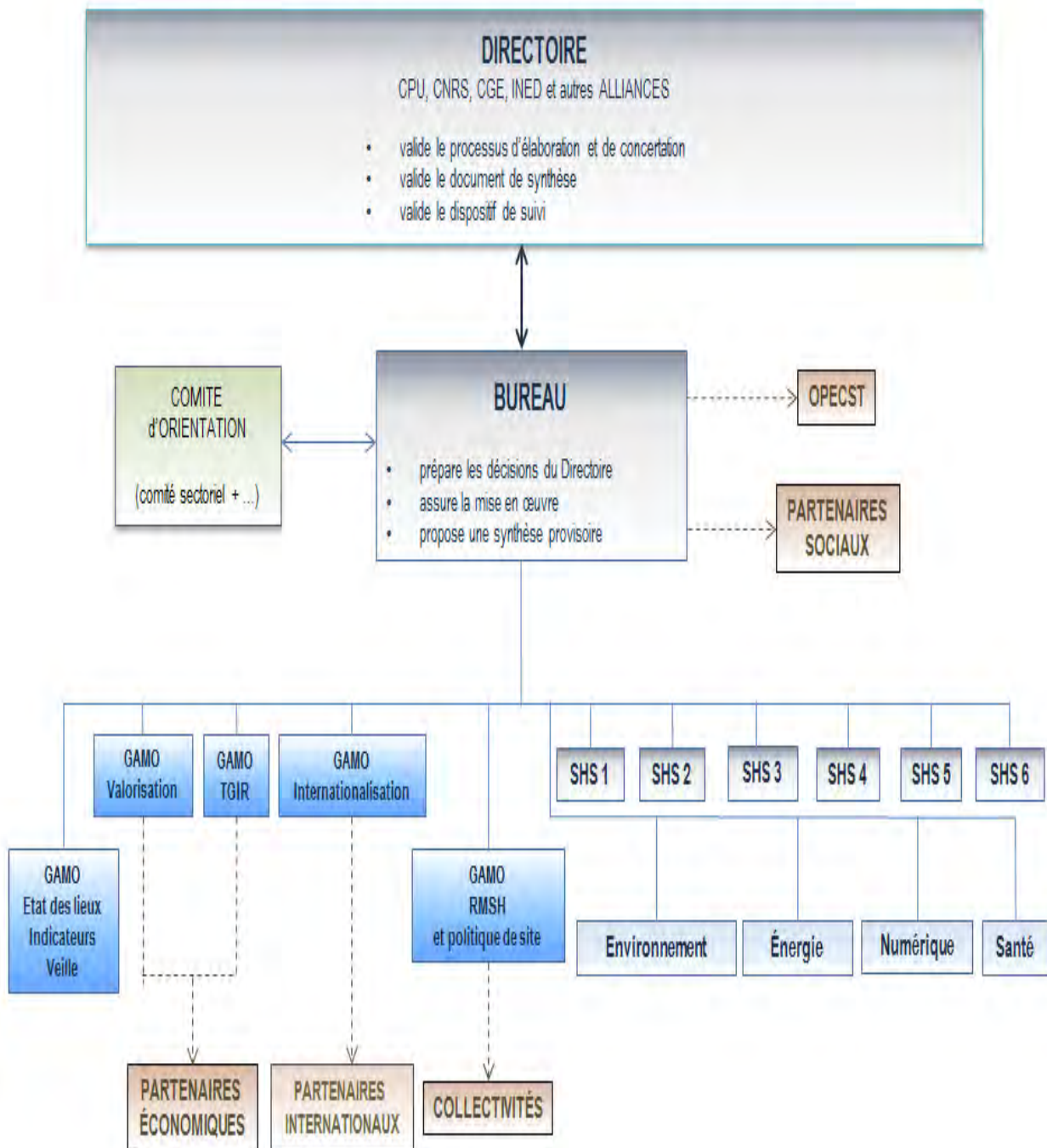
Gérard	LENCLUD	<i>EHESS</i>
Jacques	LESOURNE	<i>Académie des technologies</i>
Pierre	LIVET	<i>Aix-Marseille Université</i>
Michel	LUSSAULT	<i>ENS Lyon - ATHENA</i>
William	MARX	<i>Université Paris Ouest Nanterre La Défense</i>
Marie-Claude	MAUREL	<i>Institut universitaire de France</i>
Pierre-Michel	MENGER	<i>EHESS</i>
Franco	MONTANARI	<i>Université de Gênes</i>
Jose	MORAIS	<i>Université Libre de Bruxelles</i>
Christine	MUSSELIN	<i>Sciences Po Paris</i>
Antoine	PETIT	<i>INRIA</i>
Alain	PEYRAUBE	<i>CNRS - EHESS</i>
Bernard	RIME	<i>Université catholique de Louvain</i>
Jean-Frédéric	SCHAUB	<i>EHESS- ATHENA</i>
Brigitte	SENUT	<i>MNHN</i>
Françoise	THIBAUT	<i>FMSH ATHENA</i>
Philippe	VENDRIX	<i>Université de Tours - ATHENA</i>
Jacques	VERON	<i>INED</i>
Sophie	WAUQUIER	<i>Université Paris 8 - ATHENA</i>
Michel	WIEVIORKA	<i>FMSH - EHESS- ATHENA</i>
Michael	WORTON	<i>University College London</i>
Michel	ZINK	<i>Collège de France</i>



2

Organisation de l'Alliance Athena

ORGANISATION d'ATHENA MISE en ŒUVRE de la STRATEGIE NATIONALE de RECHERCHE





3

Principaux rapports sur les SHS

L'élaboration de ce document a profité de travaux antérieurs dont :

L'état des sciences de l'homme et de la société en France. Analyse et propositions pour une politique nouvelle, Maurice Godelier, La Documentation française, Paris, 1982

Du développement des sciences humaines et sociales, coordonné par Alain Supiot, président du Conseil national du développement des sciences humaines et sociales, juin 1999

L'état des Sciences de l'Homme et de la Société en France et leur rôle dans la construction

de l'Espace Européen de la Recherche, rapport à l'attention du Premier Ministre par Maurice Godelier, Paris, avril 2002

Pour une meilleure évaluation de la recherche publique en sciences humaines et sociales, Comité national d'évaluation de la recherche, rapporteur Linda Hantrais, tome 2, La Documentation française, 2006

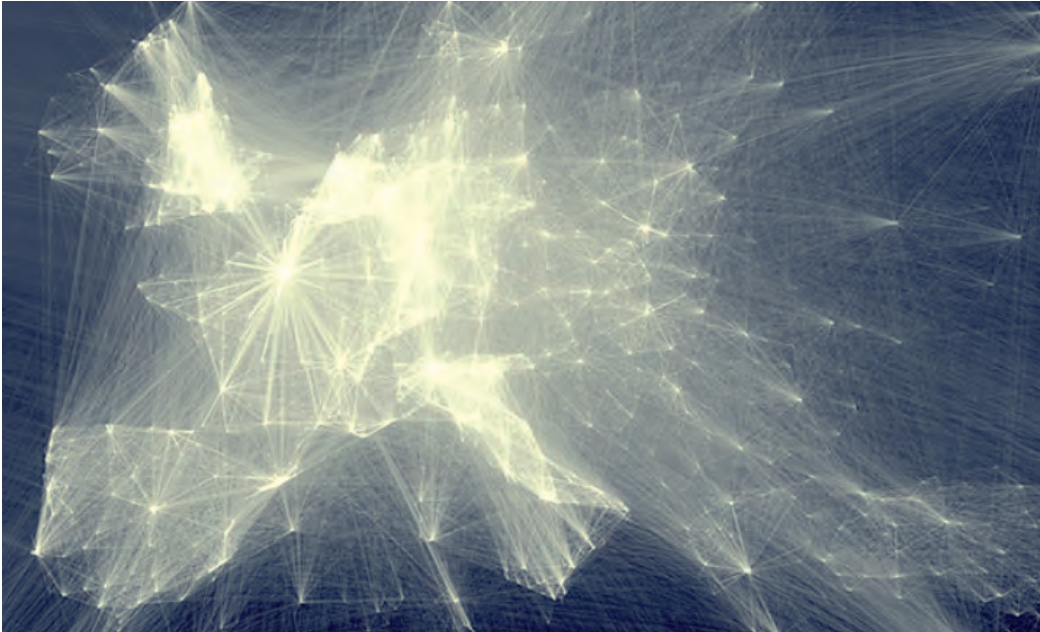
Les Sciences humaines et sociales face aux changements globaux, rapport du groupe de travail « sciences humaines et sociales », par Philippe Descola, rapporteurs : Philippe Casella et Françoise Thibault, Stratégie

nationale de recherche et d'innovation (SNRI), 2009

Pour des sciences humaines et sociales au cœur du système d'enseignement supérieur et de recherche, Conseil pour le Développement des Humanités et des Sciences Sociales (CDHSS), rapport remis à Mme Valérie Pécresse Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, présidente du CDHSS : Marie-Claude Maurel, rapporteur : Edouard Husson, septembre 2010

Éditer, traduire, communiquer : la circulation du savoir scientifique dans les humanités et sciences sociales, avis à

l'attention de Madame la
Ministre de l'enseignement
supérieur et de la recherche,
conseil pour le développement
des humanités et des sciences
sociales présidente: Marie-
Claude Maurel, rapporteur:
Marina Mestre Zaragozá, juin
2011



4

Doctorat SHS

Contribution de Lise Dumasy

La réflexion sur le doctorat en ALL-SHS doit s'appuyer sur le rappel d'un certain nombre de statistiques comparatives au niveau national. On se reportera pour cela aux données publiées dans la lettre n° 24 (juin 2010) de l'OVE (Ronan Vourc'h). Elles permettent en effet de cerner un certain nombre de spécificités des ALL-SHS, tout en les plaçant dans un cadre général. Les trois catégories comparatives utilisées sont : droit, économie ; lettres, SHS ; sciences.

On remarquera d'abord que, contrairement à ce qui se passe

dans les premier et deuxième cycles universitaires, où les filles sont majoritaires parmi les inscrits (57,4 % en licence, 57,7 % en master), elles deviennent minoritaires en doctorat (46,1 %), surtout en sciences, 34,4 %, contre 42,8 % en droit, économie, et 59,4 % en lettres, SHS. Si la parité paraît un objectif à atteindre, ou vers lequel tendre, en ce domaine, on en conclura qu'il serait souhaitable d'encourager les filles à poursuivre en doctorat, surtout dans les disciplines scientifiques, et d'encourager les garçons à se diriger vers les études de lettres, SHS, en doctorat, mais aussi en

amont, les chiffres du doctorat ne faisant que manifester le renforcement de tendances observables dans les deux premiers cycles.

On constatera ensuite que si les étudiants de nationalité étrangère sont plus nombreux en doctorat (ils constituent plus d'un tiers des doctorants) que dans les autres cycles (15 % à l'université, tous cycles confondus), ce phénomène se remarque plus particulièrement en droit, économie, où ils sont 43,5 %, qu'en lettres, SHS (33,7 %) et en sciences (34,3 %). Ce phénomène mériterait une analyse plus fine.

Le pourcentage d'étudiants issus de classes populaires en doctorat est significativement inférieur à celui des inscrits en licence et master : 25 % environ, contre 38,5 % en licence, et 32,9 % en master. Il est intéressant de constater que ce chiffre de 25 % est constant dans les trois groupes de disciplines, et ce malgré les importantes différences de financement des études doctorales dans ces disciplines. De même il n'y a pas de grands écarts entre les proportions de jeunes issus des classes moyennes inscrits en thèse selon les disciplines : 34,3 % en LSHS, 32,6 % en droit, économie, 31,9 % en sciences.

En revanche les différences sont significatives si l'on considère le pourcentage de doctorants inscrits en Ile de France : il est de 44,9 % en LSHS, dont 31 % dans la seule académie de Paris, contre 38 % en droit, économie, et 31 % en sciences. Les causes, qu'il conviendrait d'approfondir, en sont certes multiples, mais ces chiffres manifestent l'excessive concentration des moyens et ressources humaines en ce domaine en Ile de France, et l'absence de mesures correctives. Les voies d'un meilleur équilibre sont à rechercher (limitation effective du nombre de thèses par encadrant, encouragement au déplacement des doctorants en région par des bourses ou contrats doctoraux fléchés...).

Enfin deux autres écarts significatifs, probablement corrélés, sont à remarquer : l'âge moyen du doctorant, et la durée moyenne des

thèses soutenues. L'âge moyen du doctorant est en effet de 34,3 en LSHS, contre 29,6 en droit, économie, et 27,1 en sciences. De même la durée des thèses soutenues est plus longue : 4,9 ans, en LSHS pour une moyenne, sur l'ensemble des thèses, de 4 ans (3,3 en chimie) – mais les étudiants ayant une activité professionnelle « hors doctorat » y sont surreprésentés. Ce qui nous amène à des constatations sans appel sur l'inégalité et l'absolue inéquité des financements entre doctorants scientifiques et doctorants SHS.

Les principales sources de financement pour les doctorants sont : les allocations de recherche (devenues contrats doctoraux depuis 2009), accompagnées ou non de monitorats, les postes d'ATER (qui représentent certes une activité professionnelle, mais dans un cadre facilitant la réalisation de la thèse), les bourses sur fonds propres des universités, les contrats CIFRE. 56,4 % des doctorants sont salariés, dont 41 % d'ATER et 58,2 % de contrats doctoraux. Mais si l'on entre dans le détail, on s'aperçoit que 9 doctorants sur 10 sont financés en sciences, moins d'un sur trois en en ALL-SHS. S'agissant plus particulièrement des contrats doctoraux (financement Etat), 9,1 % des doctorants ont un contrat doctoral en LSHS, 20,1 % en droit, économie, 61,3 % en sciences. Les chiffres sont accablants. Et l'on ne peut que rejoindre la Conférence des Jeunes Chercheurs, qui demande une augmentation globale du nombre de contrats

doctoraux, et un rééquilibrage entre domaines disciplinaires.

Mais du côté des pratiques de la thèse en SHS au sens large (dans lesquelles je comprends également ALL et droit, économie) n'y a-t-il rien à changer ? Je suis loin de dire cela, et j'en prendrai deux exemples : l'insertion du doctorant durant sa thèse dans un collectif de travail et la préparation à l'insertion professionnelle.

Toutes les enquêtes montrent (et l'article de l'OVE le rappelle) que mieux le doctorant est intégré dans un environnement de travail collectif (laboratoire, bureau personnel ou partagé à l'université, participation à des formations ou à des travaux collectifs) mieux se déroule sa thèse. Or les 2/3 des doctorants en sciences travaillent dans leurs laboratoires de manière collective, contre 22 % en droit ou économie, et seulement 14,8 % en LSHS. Ils ne sont également que 15 % à se déclarer insatisfaits des rapports d'entraide entre étudiants en sciences, contre 31,4 % en LSHS et 41,3 % en droit ou économie.

Il est bien entendu compréhensible, d'après la nature même des disciplines, que le travail des doctorants soit plus individualisé en SHS. Toutefois la structuration progressive des équipes en SHS ces dernières années a permis et a entraîné progressivement une meilleure intégration des doctorants dans des entreprises collectives (journées des doctorants, publications collectives, intégration dans les conseils de

laboratoire, rédaction d'articles avec des chercheurs plus chevronnés, facilitation d'initiatives de recherche...). Ces processus d'intégration sont à encourager, soutenir et développer, pour le plus grand bien des doctorants au cours de la thèse et en préparation de leur insertion future dans des procès de travail collectifs. Parallèlement, on notera, sans surprise, que 39,2% des doctorants de LSHS et 42,1% des doctorants de droit ou économie travaillent en bibliothèque, contre 10,4% des doctorants de sciences. Un tel constat ne peut que pousser à développer les crédits consacrés aux services documentaires en SHS, qui sont un des (rares) grands instruments de ce domaine.

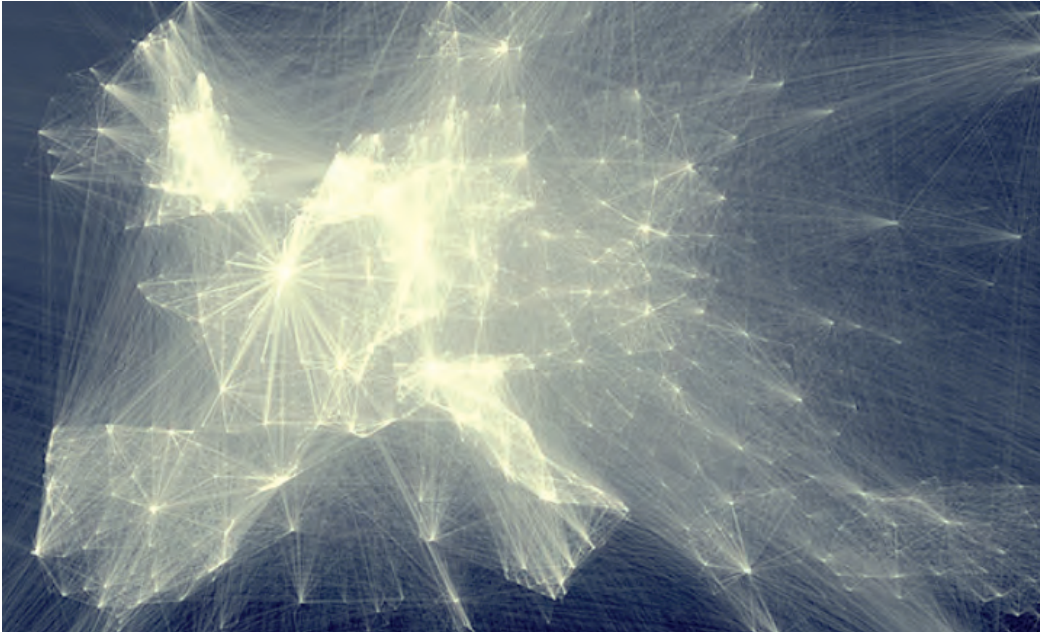
Du côté de l'insertion professionnelle, on rappellera que la moitié des doctorants, toutes catégories confondues, pensent rencontrer des difficultés pour trouver du travail. Cela n'a rien de surprenant, car l'on connaît la réticence en France des employeurs (public et privé confondus) pour reconnaître et valoriser le doctorat. D'après la Confédération des Jeunes Chercheurs (dépêche AEF du lundi 10 septembre 2012), 3 ans après la fin de la thèse, 59% seulement des docteurs disposent d'un emploi stable, contre 72% des diplômés de l'enseignement supérieur. Il est bien évidemment nécessaire de se mobiliser au niveau national pour la reconnaissance de la thèse dans la fonction publique d'État et dans les conventions collectives. L'actuel projet de loi sur l'enseignement

supérieur et la recherche va dans ce sens, mais il sera nécessaire de continuer à y travailler plus avant. Parallèlement, dans le cadre de la formation doctorale, il est nécessaire d'aider les doctorants à prendre conscience des compétences acquises au cours du doctorat et à les valoriser. Tous en effet n'entreront pas dans les universités ou les organismes de recherche. Pour autant ils auront acquis un niveau et des compétences valorisables de façon diversifiée dans le monde du travail. La préoccupation de l'insertion professionnelle des doctorants peut aussi passer par la mise en place de formations complémentaires à la réalisation de la thèse, destinées à aider ces doctorants à mieux s'insérer ensuite dans le monde professionnel.

Ainsi, à l'université de Grenoble, ont été mis en place cinq labels : recherche et enseignement supérieur, recherche : industrie et ingénierie, création d'entreprise, conseil et expertise, collectivités publiques et organisations internationales. Un tronc commun est prévu pour la première année, en même temps qu'une aide à la préparation du projet professionnel. Puis, après avoir été sélectionnés sur dossier, les étudiants suivent pendant deux ans les formations (accompagnées d'expérimentations) correspondant aux labels. Il est souhaitable que des initiatives de ce genre puissent se systématiser, se généraliser, et être soutenues par le ministère. Pour qu'elles puissent concerner les doctorants SHS autant que les autres, il est évidemment souhaitable que le nombre d'allocations

attribuées aux SHS augmente sensiblement, afin de leur donner le temps nécessaire pour suivre ces formations.

Enfin plusieurs mesures pourraient améliorer la condition des doctorants, français et étrangers, en améliorant le financement des thèses : accueillir décemment les doctorants étrangers (procédures de visa, aides à l'installation), donner des aides spécifiques aux étudiants en cotutelle afin de permettre le développement des dites cotutelles, rendre éligible le financement de doctorants sur des contrats de type ANR pour les thématiques SHS, reconnaître la préparation d'un doctorat au titre de la formation continue.



5

Les programmes publiés depuis la création du département SHS de l'ANR

Programmes thématiques en SHS

« Conflits, Guerre(s), violence »
 « Apprentissages, connaissances et sociétés »
 « Entreprises et formes d'organisation économique : enjeux, mutations, permanences »
 « Les Suds, aujourd'hui »
 « La création : acteurs, objets, contextes »
 « Formes et mutations de la communication : processus, compétences, usages »

« Gouverner et administrer »
 « Vulnérabilité : à l'articulation du sanitaire et du social »
 « Enfants et enfance »
 « Sciences, technologies, savoirs en sociétés : enjeux actuels et questions historiques »
 « Espaces et territoires : les énigmes spatiales de la vie en société »
 « Emotions, cognition et comportements »
 « Métamorphoses des Sociétés : Emergence et évolutions des cultures et des systèmes culturels »
 « Globalisation et gouvernance »

« Inégalités-inégalités »
 « Corpus et outils de la recherche en SHS »
 « Apprentissages »

Programmes dédiés en coopération internationale

2007/2013 Appel à projets franco-allemand en sciences humaines et sociales en coopération avec la DFG

Appel à projets franco-britannique en sciences sociales

2010 Programme quadrilatéral en Sciences sociales, «ORA - Open Research Area in Europe», création d'un espace de recherche ouvert entre la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas

2011 Appel à projets franco-québécois en Sciences humaines et sociales (en coopération avec le Fond Québécois de Recherche Société et Culture)
Appel à projets franco-japonais en Sciences humaines et sociales CHORUS (en coopération avec JSPS - Japan Society for the Promotion of Science)

2012 Appel à projets «ORA - Open Research Area in Europe» Edition 2011-2012
Appel à propositions euro-indiennes en sciences sociales «ORA-Inde» (en coopération avec l'Allemagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Inde - Indian Council of Social Science Research)

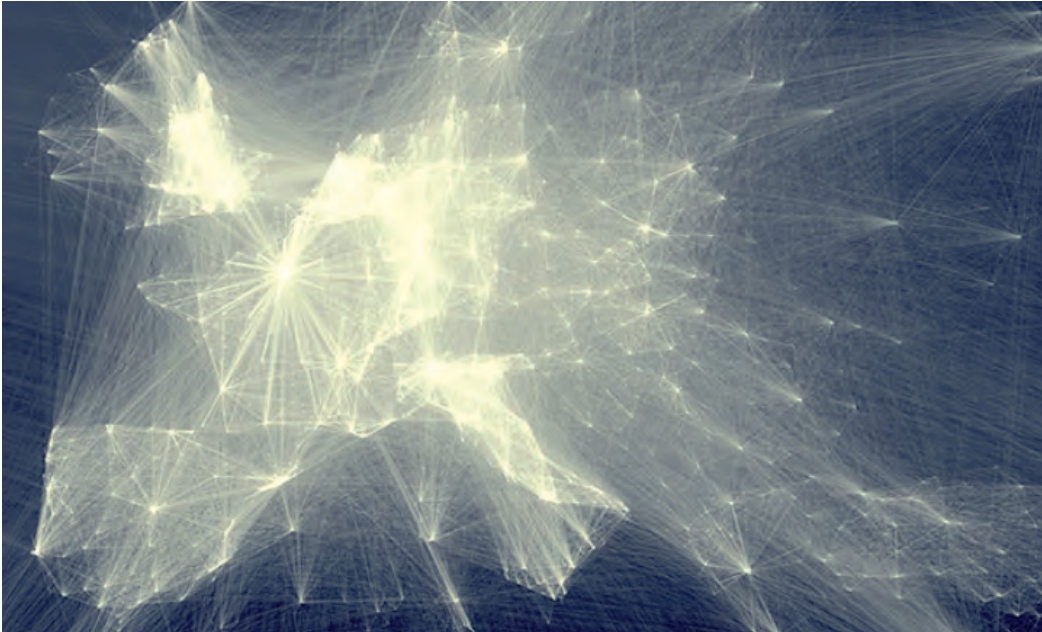
2013 «ORA plus» en sciences sociales (Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, France, Etats-Unis - National Science Foundation)
ERA-NET NORFACE «Welfare State Futures»
Plateforme transatlantique (Europe-Amériques) et plateforme euro-indienne (déposées et en court d'évaluation auprès de la Commission européenne)

Programmes transversaux co-gérés par le département SHS

«Santé Environnement Santé Travail» co-gérés par les départements «Sciences humaines et sociales» et «Biologie Santé» (2005/2006/2007)

«Sociétés innovantes: innovation, économie, modes de vie», gérés par le département «Sciences humaines et sociales», avec le département «Energie durable», «Sciences et technologies de l'information et de la communication» (2011/2012/2013)

«Déterminants sociaux de santé» co-gérés par les départements «Biologie Santé» et «Sciences humaines et sociales» (2012)



6

Contribution du Réseau national des MSH

Parmi les voies de progression de la connaissance scientifique que la stratégie de recherche peut favoriser, l'interdisciplinarité tient une place particulière. Les avancées de compréhension, les débats des dernières décennies montrent assez clairement que le travail interdisciplinaire permet de faire avancer aussi bien la connaissance en chaque domaine disciplinaire que l'appréhension enrichie d'un réel complexe.

Les Maisons des sciences de l'homme ont déjà fait preuve de leur qualité dans ces approches, elles constituent le creuset majeur et, sans doute, la colonne

vertébrale de l'interdisciplinarité en SHS, et entre SHS et d'autres secteurs scientifiques.

Le modèle des MSH n'est pas si répandu, ni en Europe ni à l'international de manière générale. Il peut jouer un rôle de précurseur dans les constructions d'organisation scientifique, dans les modes de développement de la recherche, et contribuer à une attractivité renouvelée du milieu des sciences humaines et sociales françaises.

Ce rôle de différenciation et de rayonnement constitue encore

un net atout dans le contexte international, en des domaines où l'Amérique et l'Asie n'ont pas d'avantages qualitatifs décisifs sur l'Europe. En la matière, l'Europe, et la France en Europe, peuvent encore jouer un rôle majeur et attirer.

Colonne vertébrale du développement de l'interdisciplinarité, les Maisons des Sciences de l'Homme peuvent également être la colonne vertébrale de la structuration des SHS dans et avec les universités.

À l'échelle des universités et des sites, leur rôle de creuset ne consiste pas seulement à faciliter et créer l'interdisciplinaire, mais de porter, soutenir, fortifier, accueillir, les équipes SHS pour les aider à déployer leurs qualités à une échelle plus large par la mutualisation, le professionnalisme de leur ingénierie ainsi que par leur masse critique et leur visibilité. Il ne s'agit pas de verser dans la croyance pernicieuse selon laquelle ce qui est grand est nécessairement performant mais qu'un milieu innovant, brassant,

croisant les compétences disciplinaires, est une assise forte et vivifiante pour structurer mieux les SHS.

Enclenchant une dynamique de cet ordre pour les universités et les sites, les MSH sont aussi de ce fait la colonne vertébrale d'un troisième champ et processus : leur territoire régional. Elles y jouent un rôle d'une part pour la reconnaissance des SHS et d'autre part dans la dynamisation territoriale, par l'infusion de recherches, par

l'entraînement de partenaires en région.

L'infrastructure de recherche qu'est le réseau national des MSH avec la variété des types de MSH et d'expériences qu'il rassemble, peut sur ces quatre plans, interdisciplinarité, rayonnement, structuration des SHS, dynamique territoriale, apporter sa pierre à la stratégie nationale de recherche.

Aix-Marseille le 24 mai 2013



7

Contribution de l'INED

Infrastructures de recherche en sciences sociales françaises. L'état du financement de quelques grandes enquêtes de l'INED récentes ou en projet

(Printemps 2013)

Introduction

L'INED conduit à la fois de « petits » projets, et beaucoup d'enquêtes quantitatives de grande ampleur, qui sont confrontés dans les deux cas à des difficultés de financement spécifiques. Contrairement à l'idée répandue, il s'avère donc que le coût de certaines activités en SHS n'est pas moins bloquant que dans d'autres disciplines.

L'interdisciplinarité poussée est le fruit d'une politique volontariste de l'INED, mais elle se heurte au fonctionnement des procédures d'appel d'offre, qui malgré une ambition affichée d'interdisciplinarité ont des modalités d'évaluation peu adaptées, y compris dans les programmes « blancs » de l'ANR. La valorisation de ces travaux est tout aussi difficile, les revues ayant souvent un ancrage disciplinaire fort.

La principale inquiétude de l'INED porte sur les infrastructures de données en SHS. La production de données, qui fait partie de ses missions, est la partie la plus lourde et la plus coûteuse de la recherche démographique, comme dans d'autres disciplines

en SHS, alors que ce sont des outils indispensables, dont l'utilité à long terme n'est plus à démontrer. L'INED continue en 2013 à tirer des résultats nouveaux de données collectées il y a 30 ans. L'activité de collecte s'accompagne d'un souci constant de promotion de ces nouvelles données, dont le coût sur le long voire très long-terme est difficilement dans les schémas actuels de financement. Pourtant la mise à disposition systématique des données d'enquêtes, anciennes et récentes, l'organisation de leur utilisation par l'animation de « groupes d'exploitation », dans laquelle l'INED s'est résolument engagé avec ses partenaires du réseau Quetelet, rencontre un grand succès auprès de la communauté scientifique.

Ces infrastructures, qui sont au sens fort des investissements scientifiques, sont toujours difficiles à financer dans leur phase de lancement (pré-enquêtes, mise en place, collecte...), à consolider sur plusieurs années (des personnes-ressources, engagées sur CDD, sont perdues après la fin de leur contrat), et à pérenniser (l'archivage et l'accès aux données répondent à des exigences techniques lourdes). Ni les Equipex, ni les appels « Corpus » de l'ANR, ni les financements européens, dans lesquels l'INED a pourtant connu de belles réussites, ne suffisent actuellement à combler ces besoins.

I Enquêtes déjà financées

Cette première section présente de manière succincte les projets de grandes enquêtes récents pour lesquels la plus grosse partie du financement a été obtenu, permettant de lancer une collecte faisant sens scientifiquement. Toutefois, comme le démontrent les paragraphes ci-dessous, les budgets contraints entraînent souvent à mettre de côté des pans entiers du projet initial de

recherche, appauvrissant l'objectif initialement poursuivi.

1.1 L'enquête FECOND (FEcondité-CONtraception-Dysfonctions sexuelles).

Dans la lignée des enquêtes sur la contraception conduite par l'INED en 1978, 1988 et 1994, et de l'enquête Cocon INSERM-INED 2000-2004, l'enquête FECOND, conduit par une équipe pluridisciplinaire INSERM-INED composée de sociologues, géographes, épidémiologistes, démographes et cliniciens, vise à étudier les évolutions des pratiques contraceptives et abortives en France tout en étendant les problématiques de recherche à d'autres questions de santé sexuelle et reproductive : infertilité, dysfonctions sexuelles, IST. Le caractère novateur de ce projet consiste à proposer une approche globale de l'analyse des enjeux contemporains en santé sexuelle et reproductive en restituant les différents événements étudiés au sein du parcours de vie des individus et en les étudiant du point de vue des différents acteurs impliqués : les femmes, les

hommes et les professionnels de santé.

Par ailleurs, le programme FECOND présente une composante méthodologique importante, visant à éclairer la réflexion sur l'évolution des enquêtes en population générale dans un contexte d'érosion de la qualité et de la faisabilité des enquêtes classiques par téléphone. Les résultats permettront en particulier de nourrir la discussion concernant les avantages et inconvénients de la collecte de données *on line* appliquée à la recherche en sciences sociales et en santé publique, largement engagée dans les pays anglo-saxons mais encore peu développée en France.

1.2 L'enquête MAFE (Migration entre l'Afrique et l'Europe)

Il s'agit d'une initiative de grande ampleur dont l'objectif est d'étudier les migrations entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe. Initié par un volet d'étude centrée sur le Sénégal et la France, l'Espagne et l'Italie, le projet a évolué vers une comparaison internationale entre flux migratoires, permettant d'associer 10 centres de

Financement de l'enquête FECOND (hors coûts des chercheurs permanents et personnels d'appui)

Agence Nationale de la Recherche (2009-2012)	622 000 €
Direction Générale de la Santé (2010-2011)	315 000 €
Agence de biomédecine (2009-2011)	
Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) (2009-2010)	
INSERM (2009-2011)	80 000 €
INED (2011-2012) :	61 000 €
Dont : Dépenses de personnel pour la coordination du projet :	31 000 €
Dont : Fonctionnement :	30 000 €

Financement de l'enquête et de l'exploitation primaire de MAFE

Fonds Spécial de Solidarité (FSP), Ministère des Affaires Etrangères (Projet FSP -2006)	55.000 €
Région Ile de France	225.000 €
Dont : Bourse post-doc (2007-2009)	67.000 €
Dont : Projet PICRI (2007-2011)	148.000 €
Dont : Manifestation scientifique (présentation des données et premières exploitations), 2012	10.000 €
Agence Nationale de la Recherche (ANR)- Projet Jeune Chercheur (2007-2010)	110.000 €
AIRD, appel DEMENTREND (porté par UCL, budget total du projet 250.000 €), financement attribué à l'INED	75.275 €
Agence Française de Développement (AFD, 2010)- Contribution au premier colloque de dissémination	35.000€
7ème PCRD, Commission Européenne (Contribution totale 1.5 M €), financement attribué à l'INED 2008-2012	281.000
INED – Coûts Internes de fonctionnement (2006-2012) *	492.000 €

*Hors coût des personnels de recherche et d'appui à la recherche statutaires

recherche européens et africains qui travaillent sur les migrations internationales.

L'objectif du projet MAFE est de fournir des données quantitatives et originales sur les caractéristiques et les comportements des migrants d'Afrique subsaharienne qui viennent en Europe. L'idée clé qui sous-tend l'ensemble du projet est que la migration ne doit pas être considérée comme un flux unidirectionnel de l'Afrique vers l'Europe. Les retours, la circulation et les pratiques transnationales des migrants sont des points essentiels qui doivent être correctement compris pour concevoir de meilleures politiques de migration. Le projet MAFE étudie les flux migratoires entre l'Europe (Belgique, France, Italie, Pays-Bas, Espagne et Royaume-Uni) et le Sénégal, la République démocratique du Congo et le Ghana, qui représentent plus du quart des

migrations africaines vers l'Union Européenne.

Le volet français de l'enquête et son exploitation primaire est évalué à 1,3 M€. Le détail ci-dessous des financeurs sollicités démontre à quel point le système actuel n'est pas adapté à la collecte de données de grande ampleur, et encore moins quand elle essaie d'être coordonnée internationalement. Ce résumé ne montre pas le détail des financements dans les pays associés au projet (sauf le Sénégal et la première collecte en Italie et en Espagne, financés sur fonds français) à savoir : Belgique, Espagne, Ghana, Italie, Pays-Bas, Rep. Démocratique du Congo et Royaume-Uni.

1.3 L'enquête sur la Formation et séparation des couples (enquête « Couples »)

Cette enquête novatrice dans sa méthodologie, ses concepts et

son approche vise à enrichir les connaissances actuelles sur la formation des couples, dans le prolongement des enquêtes réalisées en 1959 et 1983 sur le sujet.

En rupture avec les enquêtes précédentes, ce projet a pour ambition de retracer la trajectoire amoureuse des répondants. Ce projet consiste également à prendre en compte les évolutions sociodémographiques récentes dans la formation des couples. Le troisième objectif du projet consiste à mettre bout à bout les résultats de trois enquêtes (2013, 1983 et 1959) afin de retracer une fresque de 100 ans de conjugalité en France), et de conduire des travaux qualitatifs afin d'interroger un corpus de personnes de générations différentes. Ce volet mènera à la mise en place d'une plateforme Internet spécifique qui contiendra, outre ces archives sonores, un ensemble de documents (bibliographiques,

Financement de l'enquête Couples (hors coûts internes INSEE)

Agence Nationale de la Recherche (ANR) – budget total	400.000 €
Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF)	280.000 €
Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES)	
LABEX iPOPs	115.600 €
INED – Coûts internes	693.000 €
Dont : Coût des services d'appui à la recherche (SMS, SES)	303.000 €
Dont : Coût de recherche	390.000 €
Reste à financer	420.000 €

ethnographiques, démographiques) sur 100 ans de conjugalité en France.

Le coût de la collecte des données de l'enquête quantitative Couples, réalisée en partenariat avec l'INSEE, est évalué à 1.8 M €. Le financement de l'ANR (Corpus) obtenu pour y contribuer a nécessité une demande de dérogation à la règle limitant le niveau de financement pour des activités de sous-traitance. Le financement du troisième objectif (appariement de trois enquêtes, enquêtes qualitatives associées et mise en place d'une plateforme web) n'est pas assuré à ce jour.

1.4 L'enquête ELAP (Etude Longitudinale sur les Adolescents Placés)

Cette enquête est portée par une chercheuse associée de l'INED (Isabelle Frechon, Labo Printemps, Université Versailles-Saint-Quentin) qui bénéficie du large soutien des services des enquêtes et des sondages de l'INED. Ce projet de recherche porte sur les conditions de vie et de sortie des jeunes de 17 à 21 ans placés dans le cadre de la protection de l'enfance en France. Il répondra au manque de cadrage actuel sur la population des enfants protégés en France en fournissant des résultats représentatifs qui tiennent compte de leurs caractéristiques sociodémographiques et des différents modes d'interventions. L'enquête en grandeur réelle portera sur le suivi en deux vagues à un an d'intervalle d'un échantillon représentatif de 1500 jeunes placés

par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance de sept départements des régions Ile-de-France (IDF) et Nord-Pas de Calais (NPC). Elle aura lieu à partir d'octobre 2013. L'objectif de la première vague d'enquête (celle où les financements sont réunis) est de mieux connaître les conditions de vie des jeunes dans et hors le lieu de placement ainsi que leur préparation à la sortie. La seconde vague, un an plus tard (conditionnée à l'obtention d'un financement supplémentaire), aura pour objectif d'appréhender le début de l'accès à l'autonomie des jeunes une fois sortis du dispositif de protection et de repérer les difficultés et besoin d'une population dont les solidarités familiales font défaut. Le coût total de la 1ère vague d'entretiens de l'enquête ELAP est estimé à 1.3 M €. Cette évaluation

Financement de l'enquête ELAP

Agence Nationale de la Recherche (ANR) – budget total	361.925 €
Dont : Coûts liés à la collecte de données Labo Printemps	29.640 €
Dont : Coût lié à la collecte de données - INED	332.285 €
DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques)	158 000 €
DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale)	
INED – Coûts internes des services d'appui à la recherche (SMS, SES)	190.006 €
Labo Printemps – Coûts internes (Coût de recherche)	264.234 €
Reste à financer (2ème vague)	300.000 €

ne prend en compte qu'une partie des coûts liés aux phases de tests du questionnaire. À l'heure actuelle, les financements ne sont obtenus que pour la première vague d'entretiens.

1.5 L'enquête sur la fin de vie en France

Cette enquête a été conduite par l'INED en 2011, avec le concours du CepiDc de l'Inserm et de l'Observatoire national de la fin de vie. Elle a bénéficié du soutien de la

rôle de la personne de confiance, directives anticipées).

Le coût total de la collecte de données de l'enquête Fin de Vie est estimé à 476.000 €. Cette évaluation ne rend pas compte du coût interne à l'Inserm.

2 Enquêtes dont le plan de financement reste à finaliser

Conformément à ses missions, l'INED est engagé dans la

2.1 L'enquête VIRAGE

Cette enquête entend actualiser et approfondir la connaissance statistique des violences faites aux femmes et se propose d'étendre son champ d'investigation à la population masculine. Le projet consiste ainsi en une enquête quantitative de grande envergure, intitulée Violences et rapports de genre: contextes et conséquences des violences subies par les femmes et par les hommes (VIRAGE), qui sera conduite

Financement de l'enquête Fin de Vie (hors coûts internes INSERM)

Ministère de la Santé – Direction Générale de la Santé (DGS)	296.000 €
Coûts internes INED	180.000 €
Dont : Personnel de recherche et d'appui à la recherche	155.000 €
Dont : Coûts de fonctionnement	25.000 €

Direction Générale de la Santé et du Conseil national de l'Ordre des médecins. Elle cherche à apporter aux autorités sanitaires et à l'opinion publique des données objectives sur les conditions de la fin de vie en France. Elle s'intéresse notamment à la diffusion des soins palliatifs, au traitement de la douleur, à la nature des décisions médicales (non-instaurer, poursuite, arrêt ou limitation de traitements, sédation etc.), et aux conditions dans lesquelles sont prises ces décisions (collégialité,

conduite de nouvelles enquêtes sur des sujets d'intérêt scientifique et sociétal, tant au niveau national qu'au niveau européen. Les difficultés de ses financeurs traditionnels (DREES, CNAF, DARES et autres...) complexifient encore la recherche de fonds. À l'heure actuelle, le manque de financement, et de perspectives de financements, limitent la visibilité sur l'étendue du projet qui pourra être mis en œuvre dans le calendrier prévu.

auprès de 35 000 répondants (17 500 femmes et 17 500 hommes), âgés de 20 à 69 ans. Cette grande opération scientifique trouve ses fondements dans les conclusions de la Mission d'évaluation de la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et dans la Convention européenne pour l'élimination des violences faites aux femmes, dont l'article II enjoint les États signataires, dont la France, à mesurer les violences fondées sur les rapports de genre et à mieux évaluer les conséquences sur les

Budget résumé de l'enquête Virage

Dépenses totales	Ressources INED	Ressources propres obtenues	Besoin de financements
4,117 M€	0,608 M€	1,385 M€	2,126 M€

victimes. Elle s'inscrit en outre dans la stratégie nationale genre du Ministère des Droits de la Femme.

Le budget total estimé à ce jour s'élève à 4,117 M€, dont 1,385 M€ a déjà été obtenu (Ministère des Droits de la Femme contribuant à hauteur de 1,2 M€ et le MESR pour 0,1 M€). La contribution de l'INED s'élève à 0,608 M€, principalement constituée de la rémunération des personnels titulaires.

Liste des financeurs à ce jour : Ministère des Droits de la femme, Ministère de la Recherche, INED,

des propositions de plus de 100 chercheurs associés.

Les premières subventions obtenues par les Ministères de la Recherche (4 M€), de la Culture (0,125 M€), de l'Environnement (2,9 M€), de la Santé (0,2 M €) et le TGIR (9,0 M€), ont permis de financer le démarrage de l'enquête depuis 2007 jusqu'à l'année 2013. La réussite (en partenariat avec l'INSERM) à l'appel d'offres de l'ANR dans le cadre de la deuxième vague des équipements d'excellence, a permis d'obtenir 9,4 M€ (projet RE-CO-NAI), permettant ainsi d'assurer - mais

groupe européen de chercheurs a lancé une enquête internationale comparative « GGS » (*Generations and Gender Surveys*), initié par la Commission économique de l'ONU pour l'Europe et aujourd'hui coordonnée par le Nidi (*Netherlands Interdisciplinary Demographic Institute*). Le programme international prévoit sur plusieurs années le recueil et l'analyse de données socio-démographiques de la population de chacun des pays participants. Plusieurs phases de collecte sont prévues, à intervalle de trois années. Ces données longitudi-

Budget résumé de l'enquête Elfe 2013-2019

Dépenses totales 2013/2019	Solde disponible sur financements initiaux	Ressources générées par les droits d'accès	Equipement d'excellence	Besoin de financements 2013/2019
17,274 M€	3,824 M€	0,08 M€	94 M€	3,9 M€

DREES.

2.2 La cohorte Elfe (Etude Longitudinale Française depuis l'Enfance)

Le projet Elfe a pour objectif de suivre pendant 20 ans 18300 enfants nés en 2011 pour mieux comprendre comment les conditions périnatales et l'environnement dans ses différentes dimensions affectent, de la période intra-utérine à l'adolescence, le développement, la santé et la socialisation des enfants. L'environnement est caractérisé au niveau familial, socio-économique, géographique, physico-chimique. Le projet est pluridisciplinaire et se construit à partir

seulement en partie - les opérations prévues sur la période 2013/2019, notamment les enquêtes à 5 et 8 ans. Le besoin de financement s'élève ainsi à près de 4,0 M€ sur cette période, alors même que le projet vise à suivre les enfants de la cohorte pendant 20 ans...

2.3 La participation au programme européen Generations and Gender (GGP)

D'un pays à l'autre, la vie familiale et les relations entre les générations s'organisent différemment en fonction de la situation économique, de l'engagement de l'Etat et des systèmes de valeurs. Pour comprendre ces différences, un

nales permettront d'évaluer en « dynamique » les comportements démographiques. « L'étude des relations familiales et intergénérationnelles » (ERFI) en France s'est inscrite dans ce programme de recherche. Elle est la version française de l'enquête GGS. GGP a reçu l'appui du programme infrastructure du 7^e PCRD par le biais d'une design study (2009-2012). Il a été reconnu « *Topic with high potential for future Horizon 2020 Research Infrastructures actions for integration of and access to existing national research infrastructures* » suite à la consultation de la DG Recherche sur les infrastructures de recherche d'octobre 2012.

Budget résumé de l'enquête GGP et de la participation au programme européen

Dépenses totales 2009/2013 (coût complet)	Ressources INED	Ressources propres obtenues	Besoin de financements à partir de 2018
4,5 M€	1,5 M€	3 M€	4 M€

Le consortium espère pouvoir répondre à un nouvel appel dans le cadre d'Horizon 2020.

L'INED a organisé et conduit (avec l'Insee) les trois vagues d'enquête initialement prévues, et est responsable de la mise à disposition des données de l'ensemble des partenaires. La réflexion est

2.3.1 Financement de l'enquête ERFI

Le coût des trois vagues d'ERFI en France (le volet français de GGS) est de 4.334.175€.

Les collectes de données, menées par l'INED et mises en œuvre par le réseau des enquêteurs de l'Insee et l'INED, ont égale-

Liste des financeurs: CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales), CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse), DREES (Direction Recherche, Etude, Evaluation et Statistique, Ministère des Affaires Sociales et de la Santé), DARES (Direction Recherche, Etude et Statistiques, Ministère de l'Emploi et du Travail), COR (Conseil d'Orientation des Retraites), ANR (Agence Nationale de la Recherche, projet Ecodef/ci), INED (Institut National d'Etudes Démographiques), Insee (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). Le financement de l'ANR a partiellement contribué au financement de la collecte de données en Géorgie (vague I), et a soutenu des analyses comparées entre France, Russie et Géorgie.

Liste des financeurs: CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales), CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse), DREES (Direction Recherche, Etude, Evaluation et Statistique, Ministère des Affaires Sociales et de la Santé), INED (Institut National d'Etudes Démographiques), Insee (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques).

Vague 1 (2005)	1.617.000 €
Coûts externes de collecte	677.000 €
Coûts internes Insee	508.000 €
Coûts internes Ined	432.000 €
Vague 2 (2008)	1.418.000 €
Coûts externes de collecte	515.000 €
Coûts internes Insee	471.000 €
Coûts internes INED	432.000 €
Vague 3 (2011)	1.299.175 €
Coûts externes de collecte	477.800 €
Coûts internes Insee	389.375 €
Coûts internes INED	432.000 €

en cours pour la reconduction d'une série d'enquêtes à partir de 2018. Si une nouvelle collecte était relancée, le besoin en financement se monterait à 4M €.

ment bénéficié de financements externes. Ceux-ci ont été contactés à chaque vague, aucun accord de financement de long-terme n'ayant été trouvé. L'INED a conduit les négociations avec ces financeurs.

Liste des financeurs : CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales), CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse), DREES (Direction Recherche, Etude, Evaluation et Statistique, Ministère des Affaires Sociales et de la Santé), INED (Institut National d'Etudes Démographiques), Insee (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). Le co-financement de l'Ined à la collecte de données a été apporté par le LABEX iPOPs (Individus, Population et Sociétés), un projet financé dans le cadre des Investissements d'Avenir.

2.3.2 Financement de la participation au programme

L'INED est un des partenaires de la Design Study (2009-2012) financée dans le cadre du 7ème PCRD, qui rassemble 11 partenaires. Chargé de la mise à disposition des données, et participant à d'autres WP permettant d'évaluer les mesures utilisées par l'enquête, le soutien financier européen a dû être complété par les fonds propres de l'Ined.

<i>Design Study</i> GGP (contribution totale : 2.000.000 €), financement européen dévolu à INED	104.000 €
Dont : Coûts de personnel	91.800 €
Dont : Fonctionnement	12.200 €
Fonds propres pour la mise à disposition des données (2012-2015)	188.000 €

Financement de l'enquête ELAP (1ere vague)

Agence Nationale de la Recherche (ANR) – budget total	361.925 €
Coûts liés à la collecte de données Labo Printemps	29.640 €
Coût lié à la collecte de données - Ined	332.285 €
DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques)	70.000 €
DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale)	88.000 €
Ined – Coûts internes	
Coût des services d'appui à la recherche (SMS, SES)	190.006 €
Labo Printemps – Coûts internes	264.234 €
Coût de recherche	264.234 €
Reste à financer (2 ^{ème} vague)	300.000 €

L'enquête sur la fin de vie en France est conduite par l'Ined, avec le concours du CepiDc de l'Inserm et de l'Observatoire national de la fin de vie. Elle a bénéficié du soutien de la Direction Générale de la Santé et du Conseil national de l'Ordre des médecins. Cette enquête menée en 2011, cherche à apporter aux autorités sanitaires et à l'opinion publique des données objectives

sur les conditions de la fin de vie en France. Elle s'intéresse notamment à la diffusion des soins palliatifs, au traitement de la douleur, à la nature des décisions médicales (non-instaurations, poursuite, arrêt ou limitation de traitements, sédation etc.), et aux conditions dans lesquelles sont prises ces décisions (collégialité, rôle de la personne de confiance, directives anticipées).

Le coût total de la collecte de données de l'enquête Fin de Vie est estimé à 480.000 €. Cette évaluation ne rend pas entièrement compte du coût complet (notamment en personnel de recherche et service d'appui à la recherche) imputable à l'Ined, ni à l'Inserm.

Financement de l'enquête Fin de Vie

Ministère de la Santé – Direction Générale de la Santé (DGS)	300.000 €
Développement d'outils et saisie web	3.125 €
Collecte de données (prestation de service)	232.000 €
Personnel d'appui à la coordination	60.884 €
Coûts internes Ined	180.000 €
Personnel de recherche et d'appui à la recherche	155.000 €
Coûts de fonctionnement	25.000 €

2 - Enquêtes restant à financer

2.1 L'enquête VIRAGE entend actualiser et approfondir la connaissance statistique des violences faites aux femmes et se propose d'étendre son champ d'investigation à la population masculine. Le projet consiste ainsi en une enquête quantitative de grande envergure, intitulée Violences et rapports de genre : contextes et conséquences des violences subies par les femmes et par les hommes (VIRAGE), qui sera conduite auprès de 35 000 répondants (17 500 femmes et 17 500 hommes), âgés de 20 à 69

ans. Cette grande opération scientifique trouve ses fondements dans les conclusions de la Mission d'évaluation de la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et dans la Convention européenne pour l'élimination des violences faites aux femmes, dont l'article II enjoint les Etats signataires, dont la France, à mesurer les violences fondées sur les rapports de genre et à mieux évaluer les conséquences sur les victimes. Elle s'inscrit en outre dans la stratégie nationale genre du Ministère des Droits de la Femme.

Le budget total s'élève à 4,117 M€, dont 1,385 M€ a déjà été

obtenu (Ministère des Droits de la Femme contribuant à hauteur de 1,2 M€° et le MESR pour 0,1 M€). La contribution de l'INED s'élève à 0,608 M€, principalement constituée de la rémunération des personnels titulaires.

Liste des financeurs à ce jour : Ministère des Droits de la femme, Ministère de la Recherche, Ined, DREES. En attente de réponse : ANR, ACSE, DARES.

2.2 Le projet Elfe a pour objectif de suivre pendant 20 ans 18300 enfants nés en 2011 pour mieux comprendre comment les conditions périnatales et l'environnement dans ses différentes dimensions affectent, de la période intra-utérine à l'adolescence, le développement, la santé et la socialisation des enfants. L'environnement est caractérisé au niveau familial, socio-économique, géographique, physico-chimique. Le projet est pluridisciplinaire et se construit à partir des propositions de plus de 100 chercheurs associés.

Les premières subventions obtenues par les Ministères de la Recherche (4 M€), de la Culture

Budget résumé de l'enquête Virage

Dépenses totales	Ressources INED	Ressources propres obtenues	Besoin de financements
4,117 M€	0,608 M€	1,385 M€	2,126 M€

Budget résumé de l'enquête Elfe 2013-2019

Dépenses totales 2014/2019	Solde disponible sur financements initiaux	Ressources générées par les droits d'accès	Equipement d'excellence	Besoin de financements 2013/2019
17,274 M€	3,824 M€	0,08 M€	9,4 M€	3,9 M€

(0,125 M€), de l'Environnement (2,9 M€), et le TGIR (9,0 M€), ont permis de financer le démarrage de l'enquête depuis 2007 jusqu'à l'année 2013. La réussite (en partenariat avec l'INSERM) à l'appel d'offres de l'ANR dans le cadre des équipements d'excellence, a permis d'obtenir 9,4 M€ (projet RE-CO-NAI), permettant ainsi d'assurer - mais seulement en partie - les opérations prévues sur la période 2013/2019, notamment les enquêtes à 5 et 8 ans. Le besoin de financement s'élève ainsi à près de 4,0 M€ sur cette période.

2.3 La participation au programme européen *Generations and Gender*.

D'un pays à l'autre, la vie familiale et les relations entre les générations s'organisent différemment en fonction de la situation économique, de l'engagement de l'Etat et des systèmes de valeurs.

Pour comprendre ces différences, un groupe européen de chercheurs a lancé une enquête internationale comparative « GGS » (*Generations and Gender Surveys*), initié par la Commission économique de l'ONU pour l'Europe et aujourd'hui coordonnée par le Nidi (*Netherlands*

Interdisciplinary Demographic Institute).

Le programme international prévoit sur plusieurs années le recueil et l'analyse de données socio-démographiques de la population de chacun des pays participants. Plusieurs phases de collecte sont prévues, à intervalle de trois années. Ces données longitudi-

Vague 1 (2005)	€ 1.617.000
Coûts externes de collecte	€ 677.00
Coûts internes Insee	€ 508.000
Coûts internes Ined	€ 432.000

nales permettront d'évaluer en « dynamique » les comportements démographiques. « L'étude des relations familiales et intergénérationnelles » (ERFI) en France s'inscrit dans ce programme de recherche. Elle est la version française de l'enquête GGS. GGP a reçu l'appui du programme infrastructure du 7^{ème} PCRD par le biais d'une design study (2009-2012). Il a été reconnu « Topic with high potential for future Horizon 2020 Research Infrastructures actions for integration of and access to existing national research infrastructures » suite à la consultation de la DG Recherche sur les infrastructures de recherche d'octobre 2012. Le consortium espère un

nouvel appel dans le cadre d'Horizon 2020.

L'Ined a organisé et conduit (avec l'Insee) les trois vagues d'enquête initialement prévues, et est responsable de la mise à disposition des données de l'ensemble des partenaires. La réflexion est en cours pour la reconduction d'une série d'enquêtes à partir de 2018.

Si une nouvelle collecte était relancée, le besoin en financement se monterait à 4M €.

2.4 Financement de l'enquête ERFI et de la participation au programme GGP

Le coût des trois vagues d'ERFI en France (le volet français de GGS) est de € 4.334.175.

Menées par l'Ined et mis en œuvre par le réseau des enquêteurs de l'Insee et l'Ined, des financeurs externes aux deux organismes ont été contactés à chaque vague, aucun accord de financement de long-terme n'ayant été trouvé. Ined a conduit les négociations avec les financeurs.

Budget résumé de l'enquête GGP et de la participation au programme européen

Dépenses totales 2009/2013 (coût complet)	Ressources Ined	Ressources propres obtenues	Besoin de financements à partir de 2018
4,5 M€	1,5 M €	3 M€	4 M€

Liste des financeurs : CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales), CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse), DREES (Direction Recherche, Etude, Evaluation et Statistique, Ministère des Affaires Sociales et de la Santé), DARES (Direction Recherche, Etude et Statistiques, Ministère de l'Emploi et du Travail), COR (Conseil d'Orientation des Retraites), ANR (Agence Nationale de la Recherche, projet EcoDef/ci), Ined (Institut National d'Etudes Démographiques), Insee (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). Le financement de l'ANR a partiellement contribué au financement de la collecte de données en Géorgie (vague 1), et

a soutenu des analyses comparées entre France, Russie et Géorgie.

Liste des financeurs : CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales), CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse), DREES (Direction Recherche, Etude, Evaluation et Statistique, Ministère des Affaires Sociales et de la Santé), Ined (Institut National d'Etudes Démographiques), Insee (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques).

Liste des financeurs : CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales), CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse), DREES (Direction Recherche, Etude, Evaluation et Statistique,

Ministère des Affaires Sociales et de la Santé), Ined (Institut National d'Etudes Démographiques), Insee (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). Le co-financement de l'Ined à la collecte de données a été apporté par le LABEX iPOPs (Individus, Population et Sociétés), un projet financé dans le cadre des *Investissements d'Avenir*.

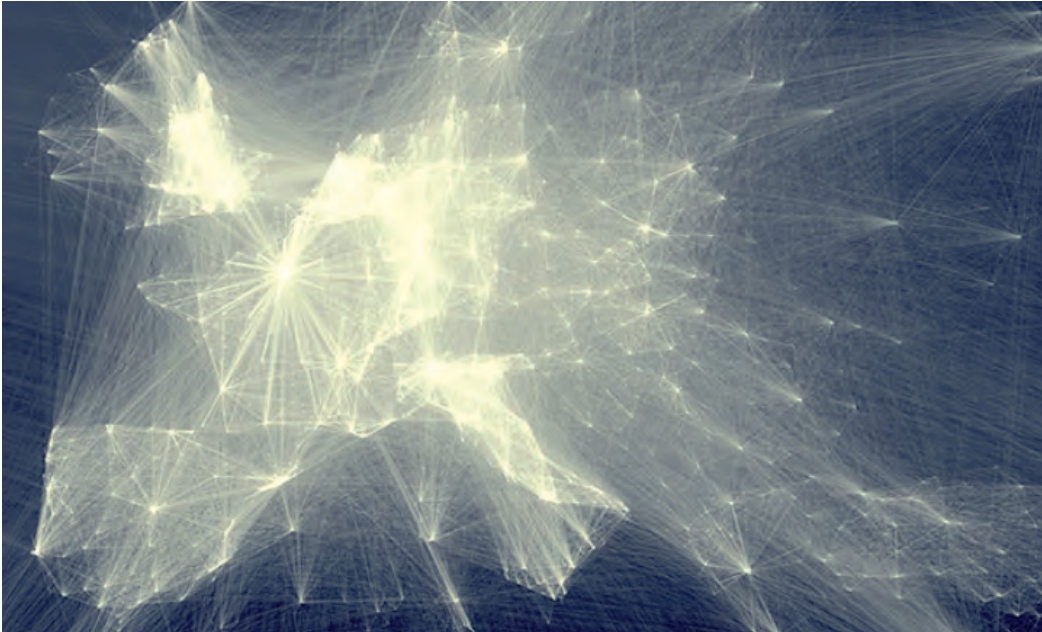
Financement de la participation au programme

L'Ined est un des partenaires de la Design Study financé dans le cadre du 7^{ème} PCRD, qui rassemble 11 partenaires. Chargé de la mise à disposition des données, et participant à d'autres WP permettant d'évaluer les mesures utilisées, le soutien financier européen a dû être complété par les fonds propres de l'Ined.

Vague 2 (2008)	€ 1.418.000
Coûts externes de collecte	€ 515.000
Coûts internes Insee	€ 471.000
Coûts internes Ined	€ 432.000

Vague 3 (2011)	€ 1.299.175
Coûts externes de collecte	€ 477.800
Coûts internes Insee	€ 389.375
Coûts internes Ined	€ 432.000

Design Study GGP (contribution totale)	€ 2.000.000
Financement européen Ined	€ 104.000
Coûts de personnel	€ 91.800
Fonctionnement	€ 12.200
Fonds propres pour la mise à dispo des données	€ 188.000
Salaire 2012	€ 47.000
Prévisionnel salaire 2013-2015 (engagé)	€ 141.000



8

Contribution SHS3

Ce domaine peut apparaître de prime abord très hétéroclite puisqu'il regroupe 3 thématiques – déjà elle mêmes larges et interdisciplinaires : environnement, espaces, sociétés. On voit bien que presque toutes les sciences humaines et sociales pourraient d'une manière ou d'une autre se retrouver impliquées dans un tel assemblage. Il faut donc accepter le jeu d'une problématisation si l'on veut essayer de trouver une certaine cohérence à un tel agrégat. C'est le choix de l'ERC qui, à travers les sous thèmes et les mots clefs précise assez clairement quelles sont les orientations à privilégier. Ce choix semble judicieux à suivre, d'autant qu'il n'implique pas de renoncer à la pluralité des épistémologies au

motif qu'il importerait de resserrer le spectre du domaine, bien au contraire. Cette pluralité doit être affirmée et garantie, ce d'autant plus que les thèmes du SH3 peuvent se prêter tant à des approches expérimentales, qu'à des volontés de modéliser, des démarches qualitatives, des saisies critiques etc....

En regroupant les 3 mots, on a voulu en fait centrer le domaine sur la question de la manière dont les sociétés fabriquent continûment leur « habitat », ici considéré comme l'ensemble des conditions environnementales, matérielles, sociales et culturelles qui exprime un mode de vie des humains en sociétés. Dans cet ensemble, il faut bien sûr prendre

en considération les données des milieux bio-physiques autant que celles participant de la culture, et il s'agit aussi d'y insérer les dynamiques démographiques en tant qu'elles contribuent à cette fabrique. L'insistance sur l'espace souligne que l'entrée par la manière dont les sociétés et les individus spatialisent ces conditions, à toutes les échelles, du corps au monde, doit être considérée comme particulièrement pertinente pour appréhender l'habitat humain. Ecrire cela ne signifie nullement que le domaine SH3 soit réduit à celui de la géographie, mais qu'il sollicite plutôt les capacités des sciences sociales, dont la géographie, à aborder la dimension spatiale des sociétés. On doit insister sur le fait que cette

dimension prend un nouveau relief dans les préoccupations des SHS et que des recherches de plus en plus nombreuses sont menées sur ce sujet. Certains ont même diagnostiqué un « spatial turn », qui exprimerait l'importance des spatialités au sein des dynamiques des sociétés.

Ainsi considéré, on comprend bien que cette thématique n'enlève rien à la complexité du domaine et à son interdisciplinarité, mais qu'elle permet d'orienter, au bon sens du terme, les activités scientifiques. Et ce d'autant plus qu'on peut estimer, à partir des résultats mêmes des recherches, que cette habitation humaine de la terre est confrontée aujourd'hui à 3 enjeux majeurs et interreliés, qui donnent son profil à l'actuelle phase de mondialisation que connaissent et produisent les sociétés. Ces enjeux sont présentés succinctement sans qu'un ordre hiérarchique puisse ou doive être recherché.

1. La poursuite de la croissance démographique mondiale, accompagnée du développement des mouvements migratoires et des mobilités, confronte l'ensemble des pays à des problématiques sociétales inédites par leur ampleur et leur complexité. Les questions de population et de peuplement restent donc vives et d'une très grande variété et il faut bien comprendre que la recherche doit se poursuivre et innover en ces matières. Localisations, mobilités et circulations, exposition des populations aux risques, accès aux biens et aux services,

état sanitaire, épidémiologie, comportements démographiques, tous ces champs restent ouverts et d'actualité.

2. L'urbanisation généralisée du monde est un processus d'une importance capitale. Depuis 2010 et pour la première fois depuis que l'être humain a commencé à imprimer sa marque sur la terre, plus de la moitié de la population du globe, vit dans des ensembles urbains. Ainsi, les espaces urbanisés deviennent tout à la fois l'habitat du plus grand nombre d'humains et la sphère sociale et politique d'échelle globale au sein de laquelle il nous faudra, de plus en plus, apprendre à saisir les évolutions et à réguler les problèmes. L'horizon des sociétés est urbain. En 150 ans (1900-1950), l'humanité aura passé d'une situation où plus de 75% de la population terrestre résidaient dans des campagnes, à la situation inverse et ce dans un contexte précité de très forte croissance démographique. Ainsi, l'urbanisation est bien un phénomène global, qui concerne toutes échelles. Elle provoque une subversion de toutes les logiques sociétales en même temps. L'économie y est nouvelle, les structures sociales et culturelles et les genres de vie connaissent des mutations profondes, les temporalités sont bouleversées, des logiques inédites d'organisation spatiale s'épanouissent à toutes les échelles (qui brouillent en particulier les traditionnelles oppositions villes-campagne), un état de nature spécifique est créé par le mouvement même

d'urbanisation. Bien entendu, la mondialisation et ses logiques, notamment celles liées à la globalisation économique, au développement accéléré de nouveaux services « facteurs » de monde (tourisme, loisir, congrès, événements culturels et sportifs), au fonctionnement de la sphère médiatique en continu, à la promotion de la « toile » comme autre espace social et informationnel, impriment fortement leurs marques sur l'urbanisation.

3. Enfin, en quelques décennies, avec une accélération notable depuis la conférence de Rio en 1992, les sociétés mondiales ont peu à peu pris conscience de la vigueur et de la complexité des impacts de l'habitation humaine sur les systèmes bio-physiques de la planète. Sans du tout signifier que les humains ne découvrent que maintenant ces questions (il y a au contraire une histoire de la pensée et des imaginaires des interactions entre l'homme et ses milieux bio-physiques qui doit être développée, à partir de premières recherches très prometteuses), il paraît clair que ce que certains nomment l'entrée dans l'anthropocène fait changer le phénomène d'échelle. Même si l'on peut estimer que, au moins depuis la révolution néolithique et son coup de force, l'anthropisation du système bio-physique est bien engagée et donc avec elle la capacité des sociétés à influencer durablement sur leurs milieux, il n'en reste pas moins que désormais la question de la planète terre et de son devenir fait retour globalement et à toutes les

échelles en même temps dans les préoccupations des humains. Et ce parce que l'habitabilité même du monde paraît fragilisée voire compromise en partie.

Ces trois évolutions se soutiennent, si l'on peut dire, mutuellement. C'est bien leur intrication qui est au centre des préoccupations scientifiques propres au domaine SHS3 et qui contribuent à faire émerger de nouveaux objets de recherche, très nombreux et variés, dont l'approche suppose de les considérer comme des objets « frontières » imposant des problématiques de croisement disciplinaire, des emprunts de méthode, des inventions de paradigme. Face à ces mutations observables des sociétés contemporaines mondialisées, les régulations politiques

et juridiques anciennes sont renvoyées à leur impuissance — mais les remplaçantes tardent à être inventées. C'est pourtant à partir de ce constat et des analyses que les sciences sociales peuvent apporter qu'il faudrait tenter d'inventer les scénarii d'évolution des systèmes sociaux et territoriaux.

Si le domaine SHS3 est porteur de grandes possibilités de théorisation globale, il ne faudrait pas croire que le registre principal de science à privilégier serait celui du méta-discours. Les disciplines engagées dans les travaux de ce domaine sont au contraire toutes marquées par le souci de l'observation de la collecte du matériau empirique, de son traitement raisonné, de la montée en généralité transférable. De ce fait même, le

développement des recherches dans le domaine SHS3 impose aujourd'hui de constituer et de maîtriser des corpus de plus en plus importants : bases de données quantitatives et qualitatives, bases d'images. Les plates-formes de traitement de ces corpus sont devenues des instruments-clefs : SIG et mapping, traitement sémantiques des corpus qualitatifs, moyens de calculs et de modélisation, et même plate-forme d'expérimentation doivent être performantes et accessibles pour un nombre croissant de chercheurs (notamment tous ceux qui abordent la question environnementale, mais aussi ceux qui tentent de modéliser les fonctionnements urbains, les transports etc.



9

Contribution SHS4

Il sera important de veiller à maintenir un équilibre à cet égard entre fondamentaux et les nombreuses interfaces actuelles et potentielles dans ce domaine des SHS4.

Des individus multilingues

Les flux migratoires de plus en plus massifs entraînent des brassages nombreux et diversifiés entre langues et cultures et les sociétés contemporaines exigent que les individus développent des capacités et des pratiques multilingues. Le bi- ou multilinguisme est maintenant la norme et le locuteur monolingue, pourtant traditionnellement au centre de

tous les modèles en sciences du langage et sciences cognitives est devenu l'exception. Dans ces domaines un changement de paradigme visant à dépasser le modèle du locuteur-auditeur monolingue et correspondant à la réalité des pratiques linguistiques observables est indispensable.

Les programmes de recherche à mettre en œuvre devront nécessairement reposer sur une articulation entre recherche fondamentale (en linguistique, psycholinguistique, sociolinguistique) et applications (didactique des langues). Ces questions n'appartiennent pas en propre au domaine linguistique dans le sens où elles structurent les interrogations de la plupart des disciplines référencées en SHS4

et impliquent l'articulation avec des phénomènes bien renseignés par la sociologie et la psychologie sociale, dont les retombées sont de la plus grande importance notamment pour l'intégration à l'école (acculturation, inclusion / exclusion, perception de l'identité, ...).

Education et formation tout au long de la vie

La promotion d'une politique d'éducation de qualité requiert le développement de programmes en sciences de l'éducation et en didactique, intégrant de manière centrale un questionnement sur les différents types de formation

(formation initiale, formation continue, formation par alternance, formation à distance, formation tout au long de la vie). De tels programmes concernent tous les champs du savoir, y compris les domaines technologiques et directement professionnalisants. La situation actuelle tend à opérer des clivages dommageables entre ces types de formation, les publics auxquels ils sont destinés et les pédagogies qui s'y mettent en place. Il est nécessaire de remettre en cause cette structuration notamment parce que ces questions sont directement à mettre en relation avec l'analyse des phénomènes de décrochage scolaire et les remédiations qu'on peut y apporter sur la base d'une approche pédagogique moins uniformisée.

De même devront être évalués les dispositifs de prise en charge des élèves présentant des troubles sévères de l'apprentissage, pour résorber le fossé qui se creuse en France entre les meilleurs élèves et ceux en difficulté (cf. PISA, 2009). Ces questions nécessitent une collaboration active de divers paradigmes et cadres théoriques incluant les sciences cognitives (linguistique et psychologie cognitive en particulier) mais également les approches socio-politiques, psychosociologiques, ergonomiques, la didactique, les recherches dans le domaine des TICs.

e-learning et fracture numérique

Les méthodes d'enseignement vont avoir recours de façon croissante à des outils numériques et les recherches afférentes engendreront une approche radicalement nouvelle de la transmission et du partage du savoir. La maîtrise d'un certain nombre d'outils numériques (notamment informatiques) constitue maintenant une compétence en propre, de plus en plus requise lors de la recherche d'emploi et absolument nécessaire pour un très grand nombre d'activités bien au-delà du secteur tertiaire.

Or, alors que nos sociétés contemporaines se conçoivent comme des « sociétés de l'information » la rapidité des évolutions technologiques dans le domaine numérique fragilisent de très nombreux individus, soit parce qu'ils ne disposent pas initialement des moyens d'accéder à un capital de compétences suffisant et /ou qu'ils n'ont pas ou qu'ils ont mal accès à la technologie numérique, soit parce que leur faculté d'entretenir et renouveler ce capital est insuffisante en regard des progrès technologiques.

L'identification précise des paramètres que dessine cette fracture numérique est indispensable (âge, niveau socio-culturel, niveau de revenu, sentiment d'exclusion, ruralité vs urbanité) afin que puissent être mise en place des formes diversifiées et créatives d'accès à ces connaissances

de telle manière qu'elles soient en relation précise avec les besoins et le confort des individus et réduisent les risques de « précarité numérique » et de rupture du lien social et d'exclusion (y compris exclus « haut de gamme », par ailleurs parfaitement socialisés) qu'ils comportent.

Ces questions sont particulièrement prégnantes pour ce qui concerne certaines catégories de populations dont les conditions de vie les coupent potentiellement de tout accès au numérique (incarcération, déficiences sensorielles, handicaps, vieillissement, ...).



10

Contribution SHS5

Les défis épistémologiques en arts et littératures

La recherche en arts et littératures a au moins trois spécificités épistémologiques liées aux modes de transmission, à la construction des corpus et à l'ancrage sociétal de la création :

De nombreux chercheurs s'attachent à une œuvre ou un ensemble d'œuvres particulières pour en montrer le sens, l'importance, la valeur qu'elles peuvent avoir aujourd'hui ou qu'elles avaient dans le passé : l'objectif est de transmettre un patrimoine, de le rendre accessible et compréhensible, d'enrichir la compréhension du présent par

le point de vue éloigné et la compréhension du mouvement qui lie passé et présent. Or, ce travail de transmission n'est jamais achevé, mais toujours à refaire, car notre rapport aux œuvres ne cesse de se modifier : l'évolution de la culture et des savoirs dans lesquels nous vivons nous éloigne en permanence des œuvres du passé ou du moins modifie la lecture ou l'interprétation que nous en faisons. De même qu'une traduction d'Homère doit être refaite périodiquement de manière à s'adapter à l'évolution de la langue et de la littérature, de même la transmission doit-elle être toujours réactualisée, les problèmes reformulés, des questions nouvelles posées. On a là une spécificité très forte, qui ne pourra

être reconnue dans une politique publique de recherche qu'à la mesure de l'importance accordée au patrimoine artistique et culturel dans la société, et si l'on admet que la cohésion d'une société donnée n'est pas liée seulement à sa prospérité économique ou à son ambition politique, mais aussi à la reconnaissance de valeurs culturelles communes et fondatrices, où la littérature et les arts jouent un rôle central, que l'examen actif et continu des productions culturelles et artistiques contribue à faire comprendre et à activer. C'est cette force de structuration sociale spécifique aux œuvres littéraires et artistiques sur laquelle il conviendrait d'enquêter, ne serait-ce que pour garantir que les politiques futures

ne négligeront pas ces objets. La mise à disposition et l'étude des corpus doivent évidemment aussi être encouragées.

La transmission des œuvres doit toujours être interrogée et non pas tenue pour légitime en soi : les œuvres ne sont pas données comme telles, leur reconnaissance en tant qu'œuvres provient d'un choix conceptuel ou d'une tradition historique, le périmètre de cette sélection doit être explicité et le cas échéant redéfini. Les critères de définition de la littérature et des différents arts ne cessent de se transformer. Trop souvent la recherche dans les arts et les littératures fait une impasse sur ces questions fondamentales en considérant comme un donné ce qui relève en fait d'une construction intellectuelle et sociale élaborée par un groupe donné (corporations, milieux artistiques, etc.) ou une institution (école, musées, disciplines universitaires, etc.). Les corpus sur lesquels travaillent ces disciplines gagneraient à être remis en question, et pour cela l'histoire de leur constitution devrait être retracée. Il faut donc d'un côté encourager les recherches méta-disciplinaires sur l'histoire de la constitution des corpus et des canons, sur l'histoire des discours critiques et des méthodologies qui les ont accompagnés et sur la formation des disciplines elles-mêmes ; et de l'autre inciter à une re-géométrisation des corpus pour en promouvoir de nouveaux et originaux.

La recherche en arts et en littérature traite de façon majoritaire les productions du passé, même s'il lui arrive évidemment de se confronter à la création contemporaine, voire d'y participer. S'y ajoutent également des corpus géographiquement lointains ou extérieurs à notre culture. Or, pour une société comme la nôtre qui valorise l'innovation, l'utilité paradoxale de ces approches historiques et de ces regards sur l'extérieur ne doit pas être négligée. Le lointain ou, ce qui sous cet aspect revient au même, le passé propose souvent du radicalement autre, susceptible de donner du nouveau dans nos sociétés. Cependant la connaissance du passé et du lointain ne borne pas son influence à la sphère littéraire et artistique : elle peut aussi permettre de penser à nouveaux frais des problèmes sociaux contemporains et d'y apporter des solutions. L'étude des textes de l'Antiquité classique fournit ainsi des arguments de poids pour reconsidérer le modèle familial dominant depuis deux siècles et l'élargir à de nouveaux types de liens conjugaux, mais aussi bien les modèles politiques, ou la compréhension des mouvements historiques y compris mondiaux et interculturels du présent. On peut donc imaginer des travaux visant à systématiser cet apport « innovatif » des œuvres lointaines ou proches par le temps ou l'espace et leur productivité conceptuelle et sociale.

Les exemples de la musicologie et des arts visuels

Deux exemples puisés à la musicologie et aux sciences du visuel, que l'on pourrait très probablement transférer aux études littéraires, la première en raison des bouleversements qu'elle connaît par le renforcement des liens entre institutions et la seconde par les aléas de la définition de son périmètre.

Musicologie/Création/ Interprétation

L'instauration d'un dialogue entre la musicologie et de nombreuses disciplines des Sciences humaines et sociales est ancien et a gagné en intensité et en fécondité au cours des dernières décennies. Parallèlement à la sociologie anthropologique maussienne des origines, s'est développée et poursuivie l'histoire sociale de la musique, relayée, en parallèle également, par la sociologie de la musique à partir des années 1950 en France ; aux ethnographies musicales du 19^e et du début du 20^e siècles, ont succédé à la fois une ethnomusicologie du relativisme culturel et une anthropologie structurale et totalisante de la musique (aujourd'hui s'interrogeant sur les universaux) ; à une approche historique centrée sur l'événement s'est superposée une étude des structures, cette évolution instaurant une nouvelle pluridisciplinarité tournée vers la linguistique et la philologie (dans une optique analytique du matériau musical

ou exploratoire de la formation du lexique musical), la sémiotique et l'herméneutique, mais aussi l'archéo-musicologie, l'iconographie musicale, voire l'organologie musicale qui, quoique ancienne elle aussi, ne saurait être envisagée séparément du courant de la « technologie culturelle » (ethno-anthropologie des techniques); enfin, plus récemment, le traitement de l'émotion musicale a connu un transfert notable de l'esthétique – ou du culturalisme – vers les neurosciences.

Pour autant, cet élargissement de l'horizon disciplinaire se traduit souvent encore par une fragmentation des champs d'études et par une multiplicité de postures. La musicologie de la musique savante occidentale gagnerait à se tourner davantage vers l'ethnomusicologie, l'anthropologie, et n'a pas encore suffisamment interrogé la réalité d'un horizon musical fermé à une certaine élite européenne ni même la pertinence historique du « savant » comme champ heuristique; la sociologie de la musique a classiquement délimité son objet d'études à la société industrielle, urbaine occidentale et à l'étude du marché de la production musicale et spectaculaire; l'ethnomusicologie s'est majoritairement tournée vers l'étude des musiques « des lointains » ou d'un « ailleurs culturel », délaissant précisément les musiques dites « populaires » (*popular music*) ou « actuelles »; elle est d'autre part classiquement inscrite dans le « présent ethnographique » d'une large vision fonctionnaliste, structuraliste

voire même culturaliste, abandonnant l'histoire aux historiens et le champ de l'événement aux musicologues.

C'est la raison pour laquelle tout doit être pensé pour que la simple juxtaposition des perspectives disciplinaires qui élargit le champ de la connaissance en accroissant le nombre des données, des outils et des méthodes disponibles se mue peu à peu en une coopération de plusieurs disciplines autour de projets communs. Tout est réuni pour une refonte de l'épistémologie de la musicologie, qui est de plus en plus pratiquée et vécue empiriquement à l'échelle individuelle du chercheur – jeune, le plus souvent –, mais pas encore vraiment théorisée ni formulée. Qu'il s'agisse d'une part de la prise en compte de la confluence de l'oral et de l'écrit, du « savant » ou du « populaire » ou encore de l'importance déterminante des phénomènes migratoires historiques, d'autre part d'une certaine mise à distance de la classique vision fonctionnaliste binaire de musiques « de fonction » (« populaires ») et « de délectation » (« savantes »), ou encore de l'étude des musiques vocales européennes de tradition orale dans l'étude de la polyphonie occidentale, la musicologie occidentale de la musique « savante » jette de plus en plus les bases d'une transversalité disciplinaire prometteuse. Une certaine forme de sociologie de la musique revendique aujourd'hui des méthodes et des outils – étude à l'échelle microsociologique, enquête de terrain, observation

participante – identiques à ceux de l'ethnomusicologie. Une certaine forme d'ethnomusicologie remet en cause le classique rejet de l'histoire par les fondateurs de la discipline, pour interroger la dimension historique de la mémoire orale, préoccupation qui rejoint celles de l'ethnohistoire ou de l'*oral history*. Se considérant comme ethnologie du fait musical, l'ethnomusicologie étudie aussi des formes de sociabilité et de production musicales qui sont parfois celles de la musique savante occidentale ou de formes d'organisation (institutions, ensembles musicaux, etc.) classiquement étudiées par la sociologie de la musique. Enfin, l'ethnomusicologie étudie de très près les dynamiques de changement des sociétés contemporaines, donnant lieu à tous les revivalismes et institutionnalisations politiques de formes diverses de patrimonialisation, cet objet de recherche étant aussi celui de la sociologie de la musique. Par ailleurs, des formes récentes d'anthropologie musicale, notamment historique, réévaluent les fonctions et symboliques du sonore dans l'espace occidental, venant ainsi dialoguer de façon féconde avec la musicologie historique de la musique savante occidentale. Enfin, musicologues comme ethnomusicologues intègrent de plus en plus le champ de la cognition musicale, au carrefour de la psychologie de la musique et des neurosciences, créant une nouvelle forme d'épistémologie où l'expérimentation devient centrale.

La création la plus actuelle

La musicologie tient un discours sur la création la plus actuelle (de la musique contemporaine aux musiques populaires). Elle s'intéresse alors aux mécanismes de la création, aux pratiques sociales qui accompagnent les différents répertoires, à l'impact des évolutions technologiques sur les esthétiques. La France a pris ce tournant depuis une quinzaine d'années avec le développement de la recherche musicologique incubée dans des laboratoires art/science, l'institutionnalisation des liens entre musique et sciences sociales, la pérennisation du lien à la création dans les formations universitaires et, récemment, une réflexion globale sur le développement de la « recherche en art » à l'interface entre Conservatoires et Universités. L'impact est multiple :

- analyse critique du monde contemporain à travers ses musiques,
- apport original aux grandes questions philosophiques et cognitives sur la créativité,
- contributions directes à l'innovation (aussi bien artistique que scientifique ou technologique).

Certains aspects restent à explorer : comment ces recherches peuvent-elles renouveler notre compréhension des musiques du passé ? Comment marier exigence scientifique et participation des artistes ? Comment diversifier la dissémination (documentation multimédia, dispositifs

pédagogiques, voire œuvres et écrits d'artistes) ?

Musicologie de l'interprétation

La séparation des institutions (universités d'un côté et conservatoires de l'autre) a retardé le développement d'un champ spécifique sur la pratique musicale. Toutefois, la situation a été considérablement modifiée dans les dernières années à la suite de l'adoption du processus de Bologne. Il y a donc une opportunité à saisir pour développer en France l'étude des performances musicales en profitant du rapprochement institutionnel des chercheurs et des musiciens, d'autant que la demande est forte chez ces derniers. Dans le monde de la musique ancienne, après la vitalité des découvertes des années 1970-1980, le mouvement tend à s'essouffler. Pour les répertoires romantiques, l'appétit de savoir sur l'interprétation historique augmente alors que les principes de l'interprétation historiquement informée sont désormais aussi appliqués aux musiques de la première moitié du 20^e siècle. Enfin, les musiciens exerçant dans les domaines de la création savante contemporaine, du jazz ou des musiques populaires sont de plus en plus nombreux à se tourner vers des musicologues pour mieux comprendre leur propre pratique. Les enjeux d'un dialogue systématique entre chercheurs et musiciens autour des questions de la performance musicale :

- développement d'une réflexivité critique parmi une

communauté professionnelle (utilité sociale directe) ;

- renouvellement de l'analyse traditionnelle des œuvres au profit d'une description analytique des pratiques qui n'éclipse pas les œuvres mais permet de les entendre autrement,
- alors que les « *performance practice studies* » existent depuis longtemps dans le monde anglophone, la stratégie ne consiste pas à refaire ce qui s'est déjà fait mais à entrer dans la course en initiant des approches inédites ;
- l'analyse de la performance peut aider à rénover les outils de la musicologie en rapprochant la discipline d'approches théoriques innovantes en sciences humaines (pragmatique, ethnométhodologie, etc.) ;
- le défi d'une étude des performances musicales pousse à intégrer dans le travail scientifique les nouvelles technologies afin de saisir l'objet sonore sans avoir à le transcrire en notation ;
- en se centrant sur la musique comme objet sonore, les modes de diffusion et de valorisation de la recherche sont particulièrement en phase avec les instruments de médiation contemporains.

Les sciences du visuel

En déplaçant les frontières pour s'installer dans des marges ou des carrefours de la cartographie des sciences du visuel, les interrogations récentes en matière de sciences du visuel ont produit

une redistribution des régimes de connaissance du visuel, identifiant dans le même temps une crise des régimes de vérité de l'image, ce qui passait aussi par une redéfinition du champ des objets visuels concernés par leur effort. Ces trois mouvements affectent toutes les manières possibles de nommer, de délimiter et de définir ces nouvelles « sciences du visuel ».

Redistribution des régimes de connaissance du visuel

En intégrant dans l'étude de la peinture celle de la construction individuelle et sociale du regard, les historiens de l'art ont dès les années 1970-1980 défini les conditions dans lesquelles l'étude du visuel devait impliquer la question d'une « culture perceptive » qui impliquait aussi bien la prise en compte des conditions sociales et matérielles de la production et de la diffusion des images que celle des conditions cognitives et esthétiques de l'expérience visuelle. La première série de conditions rejoignait très logiquement l'intérêt pour les cultures de masse comme créatrices de leurs propres usages des signes et des produits culturels que consomme le public de l'ère industrielle : les « cultural studies » inaugurées en 1964 à Birmingham ont ainsi rapidement croisé ces nouvelles approches du visuel, en leur apportant leur propre constellation disciplinaire (anthropologie, sociologie, histoire, théorie critique). La seconde tendait à rencontrer l'héritage de la sémiotique structuraliste : le visuel y devenait

un langage, et ses modes de signification socialement construits sont aussi l'objet d'une enquête en direction des procédures cognitives d'interprétation de l'expérience visuelle.

Le brassage disciplinaire ainsi engendré fait donc des « sciences du visuel » un carrefour disciplinaire et non pas une discipline : de l'anthropologie à la sémiotique, des neurosciences à l'histoire de l'art, de la sociologie des médias à la philosophie, les sciences du visuel se caractérisent par une porosité épistémologique dont la cartographie précise reste à faire. Mais cette porosité affecte aussi ce que l'on pourrait appeler les régimes de vérité de l'image.

Crise des régimes de vérité de l'image

Pour diagnostiquer cette crise, il faut se détourner du champ académique et des enjeux épistémologiques : elle correspond en effet d'abord à une expérience collective. En d'autres termes, cette crise n'est pas une détermination technique des sciences du visuel mais un moment de la culture visuelle elle-même : elle exprime, dans l'expérience visuelle, la conscience que nous avons tous, plus ou moins confusément, du caractère conditionné et littéralement « produit » de la manière dont nos expériences visuelles visent le vrai. Il serait erroné de confondre cette crise avec la simple reconduction d'un scepticisme généralisé : l'expérience visuelle n'est pas l'expérience d'une tromperie ou d'une illusion

mais l'expérience d'une saturation des régimes de vérité. C'est de la surabondance des manières dont le visuel s'efforce de se donner à nous pour vrai que les sciences du visuel essaient de prendre la mesure – que cette surabondance fasse socialement problème, c'est ce qu'atteste assez le débat ancien qui porte, en France, sur l'éducation à l'image. Il y a donc là un élément de demande sociale fort.

La question pourrait être ainsi très généralement formulée : les manières dont nous prenons connaissance du monde naturel et social ne nous obligent-elles pas désormais à nous comporter désormais constamment comme de très experts herméneutes du visuel ? Et, dans l'affirmative, comment ces compétences sont-elles produites, transmises, enseignées, apprises, transformées, contrôlées ? De l'expérience du pilote de drone militaire à la consommation d'images télévisuelles en passant par les applications médicales des nouvelles techniques d'imagerie ou par les procédures interactives ou immersives qui structurent aussi bien les jeux en ligne que les arts numériques, les domaines concernés sont innombrables.

Redéfinition du champ des objets visuels

En s'installant dans les interstices et les interfaces des domaines disciplinaires institués, les sciences du visuel n'ont pas seulement produit une vaste hybridation des disciplines et des méthodes : elles ont aussi, d'emblée, ouvert le champ du visuel. Cette ouverture s'est

faite dans trois directions : une généralisation (prenant désormais en compte tout le spectre de l'expérience visuelle, « l'image » se distend pour englober aussi bien l'écrit que l'écran, le tableau classique ou l'image savante), une contemporanéisation (les sciences du visuel ont immédiatement voulu donner un sens aux expériences les plus actuelles de l'image, de l'art contemporain aux médias de masse en passant par le développement du numérique ou des techniques d'imagerie scientifique), et une massification (au contact des études culturelles, les sciences du visuel ont renversé quelques hiérarchies reçues, accompagnant le développement d'études portant sur le film, la télévision, la bande dessinée, la publicité ou les jeux vidéos, s'intéressant ainsi aux conditions

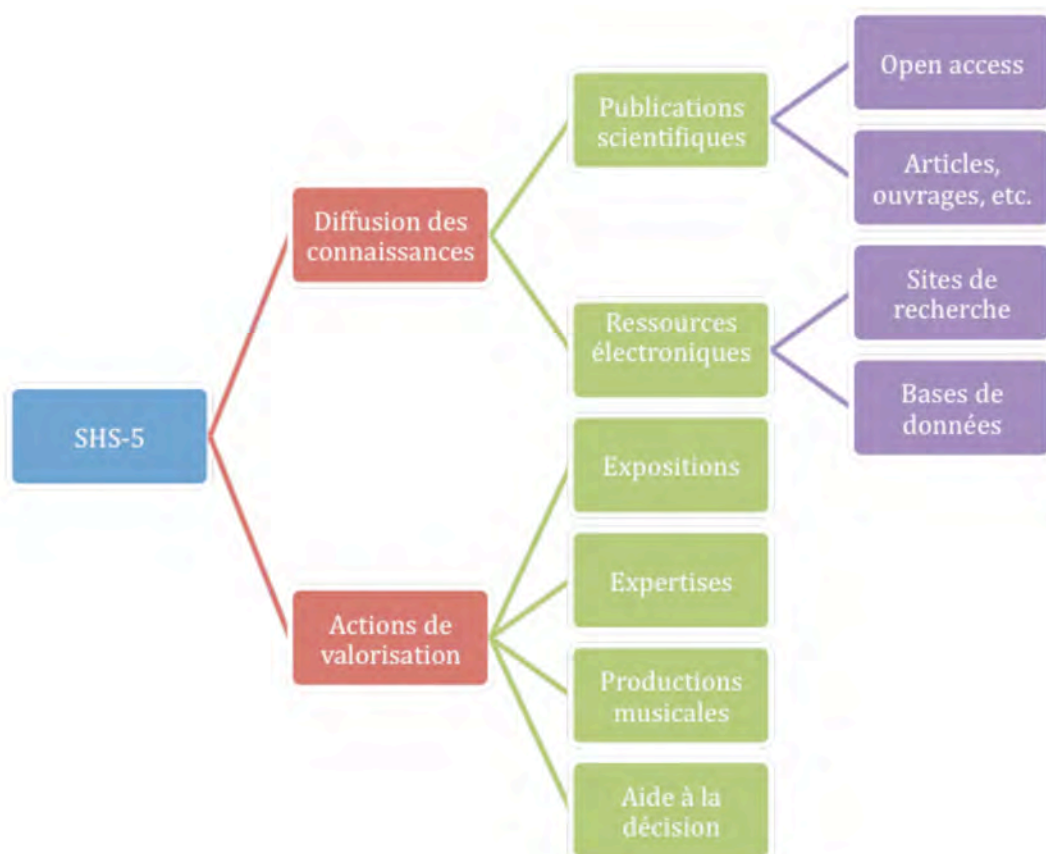
collectivement déterminées de production, de diffusion et d'expérimentation de ces registres du visuel).

Cette redéfinition des registres, qui permet de penser la manière dont se produit, se véhicule et se transforme une culture visuelle collective, conduit à interroger de manière nouvelle le sens même de l'objectivité, à repenser les enjeux de la représentation en définissant de nouveaux « labels » épistémologiques pour en rendre compte, mais aussi à appliquer rétrospectivement ces nouveaux périmètres et ces nouveaux outils au passé. Tous ces chantiers ont longtemps été sous-représentés en France, en particulier parce que la collaboration entre disciplines n'y suffit pas : ces enjeux nouveaux, qu'ils s'agissent de

profondes rénovations épistémologiques ou d'identification de demandes sociales singulières, exigent que l'on s'installe délibérément « entre » les disciplines. Sur ces questions, l'enjeu d'une stratégie de la recherche à moyen et long terme est de savoir comment construire institutionnellement un « jeu », un débordement, au sein même des institutions savantes. Au carrefour des sciences humaines et sociales, des sciences cognitives et des neurosciences, et des pratiques artistiques ou médiatiques, l'enjeu est assez enthousiasmant.

Des défis de diffusion des connaissances

Quelques cas (voir ci-dessous) illustrent éloquemment les



mutations que subissent les disciplines de SHS-5 face aux modes de diffusion des connaissances. À côté d'outils classiques – monographies, ouvrages collectifs, revues, articles; des éléments nouveaux sont apparus qui touchent autant la production des résultats scientifiques que leur diffusion, leur réception et leur valorisation.

Littérature et humanités digitales

La littérature est un domaine en plein essor au sein des humanités numériques par la mise à disposition de corpus littéraires relatifs à un auteur ou à une thématique, mis en ligne grâce à la collaboration entre les institutions universitaires ou culturelles. Cette mise en ligne est souvent accompagnée de tout un travail scientifique d'organisation, d'analyse et de réflexion sur les corpus, de commentaires savants, nécessitant souvent des compétences pluridisciplinaires. En revanche, la critique littéraire est encore bien souvent tributaire du statut des revues (pas toujours, mais de plus en plus en ligne), d'une indexation souvent embryonnaire et des droits d'accès limités, malgré la possibilité de publier sur HAL ou sur les sites dédiés à l'*open edition*. La recherche s'organise, souvent en partenariat avec les bibliothèques, parfois avec des entreprises, autour des conditions optimales de diffusion numérique, de telle façon que le travail de recherche accompli autour des éditions soit non seulement accessible et appropriable par tous les publics, mais aussi

enrichi par de nouvelles informations (encyclopédiques, linguistiques, génétiques). Les travaux concernant l'harmonisation des métadonnées au sein d'entrepôts moissonnables, les niveaux d'encodage, la chaîne éditoriale, sont partagés au sein de communautés qui font évoluer les anciens monopoles éditoriaux. Les humanités numériques rassemblent des ingénieurs, des conservateurs et des spécialistes des littératures mondiales, pour résoudre les problèmes techniques et offrir de nouvelles réflexions sur les genres littéraires et leur indexation, sur les notions d'auteur, de corpus, de traitement de la variation, sur la lisibilité, la traduction et la mise en œuvre de processus cognitifs. L'appropriation des outils s'effectue par l'échange des compétences avec les historiens, les linguistes, les géographes, les archéologues, les historiens des arts et les informaticiens pour des recherches expertes sur les OCR, les données textuelles et le traitement de l'image numérique.

Les enjeux de l'édition musicale numérique

En réponse à la révolution du traitement numérique des données, des standards numériques ouverts s'élaborent et se stabilisent au sein de larges communautés d'utilisateurs pour les données textuelles (TEI) ou encore, par exemple, géographiques, mais également, au moins en partie, pour les données audio. Pendant ce temps, la communauté musicale et musicologique ne prend conscience que très lentement de l'importance

et de l'utilité que peuvent réellement revêtir l'encodage informatique de la notation musicale et, encore en amont, l'élaboration de ses standards numériques. L'équivalent musical de la TEI, la Music Encoding Initiative (MEI) est pourtant en chantier depuis les années 2000. Le chemin est encore long et incertain avant d'aboutir à la mise à disposition de logiciels d'édition musicale performants et de corpus significatifs au format MEI mais son cadre riche et rigoureusement conçu est d'ores et déjà disponible, et diverses applications spécialisées en illustrent la viabilité.

Il est du devoir de la communauté musicologique de s'engager dans cette voie. Avec ses limites et ses acquis, l'expérience de la TEI offre suffisamment de recul pour affirmer que son principe est épistémologiquement et éthiquement celui qui convient à une approche académique et scientifique des données musicales. Avant de préciser les apports potentiels de la MEI et le rôle que pourrait y jouer un consortium musicologique français, il convient de revenir sur quelques spécificités de la notation musicale et – peut-être plus encore – de ses utilisateurs. Si, dans l'ensemble de la société contemporaine, et dans son environnement numérique, le format audio de la musique (la « musique enregistrée ») est devenu un vecteur de diffusion omniprésent, ses formes écrites – les différents systèmes de notation musicale développés au fil de l'histoire des civilisations, occidentale ou non – demeurent un outil irremplaçable

en termes de conservation, de diffusion, de conception, de support d'exécution et d'étude. La conversion numérique de ces systèmes sémiotiques, au premier rang desquels la « notation musicale commune » de la musique occidentale telle qu'elle s'est progressivement stabilisée à partir du XVIIe siècle, pose des défis particuliers à la communauté de l'intelligence artificielle (les informaticiens) mais plus encore, et avant tout, à la communauté des « utilisateurs de la notation musicale ».



11

Contribution SHS6

S'interroger sur les fonctions et sur le devenir des sciences historiques ainsi définies appelle trois types de questions : a) quels protocoles de recherche leur sont spécifiques? b) comment concilier l'ambition d'unité de la recherche scientifique avec la pluralité des phénomènes à décrire et à interpréter? c) où se situe la singularité de leurs propositions, notamment pour ce qui touche aux temporalités des phénomènes humains? Ces interrogations peuvent dessiner un certain nombre d'objectifs vers un horizon commun fondé sur l'unité des sciences sociales.

Protocoles de la recherche

Construction des objets et concurrence mémorielle

1. Dans la plupart des sociétés contemporaines, les pouvoirs affirment que leur autorité s'enracine dans des généalogies anciennes et se déploie en conformité avec des traditions (fussent-elles récentes). Ces opérations politiques tirent leur force de la conviction que la mémoire individuelle et collective est le lieu de formation des identités. Les sciences historiques offrent une alternative critique à travers deux outils. D'une part, elles détectent les anachronismes sans lesquels il est impossible de rabattre les

réalités passées sur les phénomènes actuels, tout en prenant en considération la question que pose l'existence même, au sein des humanités, d'un discours possiblement achronique, la philosophie : c'est notamment le cas en histoire de l'art, dans ses rapports avec l'esthétique. D'autre part, elles affirment qu'à tout moment de l'histoire l'éventail des possibles a été plus ouvert que ce que les processus effectivement engagés ont réalisé. Ainsi, les analyses les plus déterministes se heurtent en permanence au surgissement de phénomènes inattendus. Ces deux outils de réflexion indiquent que les sciences historiques sont une école pour la critique du raisonnement téléologique, qui peut se manifester dans tout type

d'analyse des sociétés humaines, quel que soit le degré de formalisation méthodologique.

2. La dimension réflexive des sciences historiques porte sur la pertinence des périodisations (époques), des découpages spatiaux (continents, régions), des catégories sociales (classes), des identités culturelles (langues, religions), des catégories descriptives, et tout autant sur les méthodes de l'enquête historique elles-mêmes. Le travail scientifique répond ainsi à une triple exigence : la critique des acquis, la mise au jour de nouvelles sources d'information sur les sociétés du passé et le caractère cumulatif des connaissances. C'est pourquoi, les chercheurs dans les domaines des sciences historiques opèrent par déconstruction des savoirs hérités et par assemblage de nouveaux scénarios. Le rythme de ces innovations intellectuelles peut être et doit demeurer variable. La capacité à conduire les opérations de critique et de proposition fait des sciences historiques une école de formation globale à l'intelligence des sociétés humaines. Leur capacité à porter la critique sur leurs objets comme sur leurs méthodes les distingue de la mémoire, entendue comme expérience particulière ou comme mobilisation collective. Ainsi la notion de culture, qui fait l'objet d'après confrontations, peut être étudiée dans sa double acception (large : l'ensemble des valeurs, des comportements et des pratiques ; étroite : l'ensemble des savoirs et savoir-faire considérés comme dignes d'être transmis)

par l'ensemble des disciplines historiques, dont l'histoire de l'art. La dimension réflexive des sciences historiques peut ainsi être mobilisée non seulement dans le cadre des sciences sociales, mais aussi des autres sciences. Elle peut avoir des effets sur la mise à distance des modalités d'établissement des protocoles de la recherche dans les sciences de la vie et de la matière. C'est l'un des apports de l'histoire des sciences et savoirs qui s'est, depuis une vingtaine d'années, beaucoup occupée de l'étude de ces protocoles, notamment pour l'époque moderne qui correspond au moment de l'émergence de la science expérimentale et des procédures, historiquement construites, de leur objectivité.

3. Les sciences historiques déplacent les chercheurs et leurs objets dans le temps et dans l'espace sur le plus large spectre constaté des expériences humaines. Elles sont ainsi amenées à réfléchir aussi sur les limites de ces expériences : l'histoire environnementale, en mobilisant des temporalités et des espaces distincts de ceux des sciences historiques classiques (le temps géologique par exemple) en sont une bonne illustration. En cela les sciences historiques font refaire à tout moment l'expérience de la découverte de l'altérité. La description de phénomènes situés dans des périodes et des lieux différents impose à celui qui les interprète de ne pas tenir les cadres sociaux et culturels de sa propre existence comme l'instrument de mesure de toute autre situation. Cette faculté de

décentrement ne signifie pas que les sciences historiques abondent un relativisme méthodologique, pour lequel le monde serait fait d'une juxtaposition de réalités incommensurables et étanches les unes aux autres. L'opération centrale des sciences historiques consiste à contrôler de la façon la plus rigoureuse le travail d'aller et retour du présent vers le passé et de l'ici vers l'ailleurs. Dans ce mouvement, le chercheur multiplie les repères et les contrôles sans s'abandonner à la facilité d'une perte irrémédiable. C'est en cela que les sciences historiques prétendent à juste titre conserver leur caractère scientifique et cumulatif, tout en mettant à l'épreuve la pertinence de certaines notions fondamentales. Tel est le cas de notions telles que cause, motif ou raison, problématiques dans l'étude des rencontres entre normes sociales et subjectivité individuelle que prend en charge l'histoire de l'art et des sensibilités.

Porosité disciplinaire

1. Dans leur travail réflexif, les sciences historiques mesurent l'efficacité de méthodes et de techniques de travail d'une part, et ménagent une grande ouverture disciplinaire d'autre part. Les recherches sur les sociétés anciennes mobilisent des savoir-faire venus de l'archéologie à la philologie, la numismatique, l'épigraphie, la diplomatique. De même, autre exemple parmi bien d'autres, l'histoire des arts visuels fait appel à un large éventail de connaissances et de méthodes

disciplinaires, au point que s'affirme aujourd'hui moins l'évidence d'une autonomie disciplinaire que la revendication d'une situation de « carrefour » disciplinaire, impensable en dehors d'une porosité active. L'histoire des sciences travaille en permanence avec les disciplines dont elle fait l'histoire, et ouvre par là même des passerelles avec des sciences du vivant, ou les sciences physico-mathématiques. Les sciences historiques construisent leurs objets de recherche à travers des dispositifs qu'on peut définir comme intrinsèquement pluridisciplinaires. Cette disposition explique le rôle que jouent ces sciences, du moins en France, dans le déploiement d'un système multidisciplinaire des sciences humaines et sociales. Ainsi, pour prendre un exemple, le développement des humanités numériques et le plein usage de l'hypertexte reposent sur les compétences de la philologie, de la science des textes et des matériaux visuels, et de l'histoire socioculturelle, à côté des savoir-faire technologiques et de la créativité sémioticienne.

2. Le sous-titre de la principale revue française du champ historique, les *Annales*, indique une direction qu'a pris le développement des sciences historiques : « Histoire, sciences sociales ». Dans le contexte de l'université anglophone (ou helvétique) cette apposition signifierait que la discipline histoire a choisi de se ranger du côté des *social sciences* et de se séparer des *humanities*. Tel n'est pas le cas en France où l'appellation « sciences sociales »

embrasse les deux branches qui sont séparées dans les universités anglophones. Affirmer que l'histoire est une science sociale parmi les sciences sociales signifie que la discipline avance et renouvelle ses problématiques par hybridation avec d'autres traditions scientifiques, de l'économie à la philosophie, de la démographie aux études littéraires, de la sociologie à l'anthropologie et au droit, de la philologie à l'esthétique et à la psychologie. Un nombre croissant d'unités mixtes de recherches labellisées par l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS répond à cette ambition pluridisciplinaire à partir d'un noyau formé autour des sciences historiques.

3. Les défis sociopolitiques contemporains ont poussé nombre d'historiens à construire des chantiers de recherche portant sur des phénomènes environnementaux, sur les pandémies, sur la maladie mentale, sur l'analyse des fonctions cérébrales, sur le vieillissement des populations ou encore sur l'histoire des processus d'innovation dans les sciences de la vie et de la terre. Dans l'ensemble – non exhaustif – de ces champs d'enquête, les sciences historiques, comme sciences sociales, se trouvent au contact des sciences de la nature et doivent se situer vis-à-vis de modes nouveaux d'investigation de l'humain, telles les neurosciences. Le dispositif national de recherche entend approfondir le mouvement engagé dans ces directions, en dépit du puissant obstacle que constitue la

spécialisation disciplinaire précoce de l'offre d'enseignement supérieur en France, en particulier – et de façon paradoxale – pendant le premier cycle.

Recherche et écritures

1. L'aspect éclaté du paysage des sciences historiques ne tient pas seulement à la pluralité des méthodes ou à l'infinie diversité des phénomènes qu'elles étudient. Il résulte également des différents régimes d'écriture qui permettent de faire connaître les fruits du travail de recherche. D'emblée, il importe de souligner que l'écriture n'a pas pour seule fonction de communiquer des résultats. Elle est, bien souvent, partie intégrante du travail de recherche lui-même, dont elle peut être même l'acte premier, par exemple en histoire de l'art où l'intelligence des œuvres se manifeste souvent dans la confrontation avec la nécessité de les affronter par l'écrit. Dans la mesure où les objets de l'enquête sont des phénomènes sociaux, et par conséquent culturels, le compte-rendu de l'analyse de ces phénomènes participe à l'élaboration de l'analyse elle-même. Refuser aux sciences historiques la prise en compte du travail sur l'écriture serait exactement comme si l'on déniait toute pertinence au recours au langage mathématique par les économistes. En l'occurrence, ce dont il s'agit c'est moins de rétablir une fonction auteur qui serait menacée par l'augmentation de la population des chercheurs en sciences humaines et sociales que de ne pas priver les sciences historiques

d'un analyseur fondamental pour leur démarche, c'est-à-dire une langue maternelle qui est en même temps une langue académique. De plus, science d'interprétation et de synthèse, l'histoire appelle des formats d'écriture qui vont de la note d'étape au livre bilan. Sacrifier un seul de ces modes d'écriture et de publication signifie amputer le domaine d'un de ses outils de recherche.

2. Dans la bibliographie générale de la recherche en sciences historiques une majorité écrasante de livres, de revues et d'articles est rédigée en anglais. L'anglais est devenu la langue qui permet d'atteindre les communautés scientifiques internationales, singulièrement en Europe. Pour ces deux raisons, il est stratégique pour les sciences historiques en France de donner à connaître leurs travaux dans cette langue. Pour autant, le passage en bloc à l'écriture dans un anglais de communication scientifique apparaît en contradiction avec le point précédent. C'est pourquoi, une impulsion nationale en faveur de la rédaction en anglais doit s'accompagner de deux conditions indispensables. D'une part, il faut affirmer le caractère créatif sur le plan scientifique de la rédaction dans la langue maternelle, le français mais aussi les langues de chercheurs étrangers produisant leurs travaux en France, et par conséquent tenir bon sur le fait qu'un passage au « tout-anglais » appauvrirait nos capacités de proposition scientifique. D'autre part, la diffusion de nos recherches dans des supports anglophones

doit être un canal à travers lequel nous devons imposer à l'échelle internationale des systèmes de références multilingues, par des appareils de notes et des bibliographies multilingues.

Outils communs pour un monde pluriel

Nouvelles technologies, disponibilité des sources

1. L'informatique a d'abord apporté des facultés de calcul qui ont bouleversé les pratiques de l'enquête historique. Offrant des outils capables de traiter des quantités immenses d'information, l'informatique a poussé les spécialistes en sciences historiques à concevoir des campagnes de collecte de données comme il n'en avait jamais existé auparavant. Le travail d'établissement de ces données a requis la constitution d'équipes, dès les années 1960. En cela, l'informatique a été une puissante incitation à concevoir la recherche en sciences historiques sur le modèle de l'enquête collective. Le développement des techniques numériques a également eu pour effet de permettre à une même personne de maîtriser tous les segments de la chaîne de production d'une recherche, depuis la photographie numérique des sources premières jusqu'à l'édition semi-professionnelle de l'article ou du livre qui résulte de l'enquête. Ainsi, les possibilités technologiques dont disposent les chercheurs en sciences historiques rendent possibles et pertinentes les enquêtes collectives

autant que les recherches individuelles. Dans ce contexte, la principale réussite du modèle des unités mixtes de recherche aura été de ménager des espaces scientifiques dans lesquels l'enquête collective et la recherche individuelle peuvent être conduites et confrontées. Les archéologues entretiennent de longue date des liens forts avec les sciences de la Terre et de la Vie, les sciences environnementales et les sciences physiques et chimiques. Regroupé sous le nom d'archéométrie, ce domaine de recherche interdisciplinaire est intégré dans le champ de l'archéologie. Il s'intéresse aux informations enregistrées par les objets anciens, artefacts ou archives environnementales, à différentes échelles, le plus souvent observables à travers la mesure instrumentée de paramètres inaccessibles à l'observation visuelle. L'interdisciplinarité a débouché sur la création de plusieurs UMR d'archéométrie et la mise en place d'un réseau pérenne auprès de la Mission aux Ressources et Compétences Techniques du CNRS. C'est un même souci de constitution et de mise à disposition d'outils documentaires de grande ampleur, résultant d'enquêtes nationales et internationales, qui a présidé à la création de l'INHA, comme lieu de constitution de corpus et d'outils documentaires d'aide à la recherche.

2. La révolution numérique affecte les sciences historiques par une mise à disposition de sources manuscrites, imprimées et visuelles (en deux et trois dimensions) inatteignable, il y

a seulement dix ans. De même, les sites en ligne de bouquets de revues scientifiques ont transformé les conditions de travail. Il demeure de profondes inégalités d'accès à ces ressources en fonction des capacités d'investissement des universités et des systèmes publics d'enseignement supérieur. Le temps n'est pas encore venu où les chercheurs français cesseront de séjourner aux États-Unis pour accéder aux ressources électroniques des universités américaines. Des efforts financiers doivent encore être consentis pour corriger cette asymétrie. Reste que la disponibilité actuelle offre des possibilités de travail plus favorables que par le passé. En même temps, la numérisation d'immenses corpus et leur mise à portée de tous les publics contribuent à gommer les frontières qui séparent la recherche académique de la recherche extra-universitaire.

Fonction critique et commande politique

1. Les sciences historiques sont sollicitées par les pouvoirs publics pour exercer une fonction monumentale dans la société, c'est-à-dire comme pourvoyeuses de matériaux destinés aux exercices mémoriels que les autorités estiment devoir orchestrer. L'archéologie et l'histoire de l'art affrontent d'autres défis, par l'étude des monuments intentionnels et non-intentionnels, dans les tensions qui se font jour à l'occasion de grands travaux sur des territoires dont les sous-sols témoignent d'activités humaines millénaires,

de choix de politiques patrimoniales, d'opérations muséographiques ou de muséification du passé de nos sociétés. La situation des disciplines concernées leur impose, selon les cas, de critiquer ou d'accompagner la commande publique. Dans les situations les plus favorables, les sciences historiques répondent à la demande en accompagnant et en critiquant la réalisation des projets d'État. Dans une démocratie comme la République française, les hommes politiques gagneraient à entendre les objections que leur opposent les scientifiques, dans une relation de confiance mutuelle. On a vu récemment comment l'invasion du domaine académique par des mots d'ordre politiques a nuï aux échanges entre pouvoirs publics et universitaires. Or, ils sont inévitables et mieux vaut les affronter qu'imaginer pouvoir en épargner les chercheurs une fois pour toutes.

2. De la même façon, les chercheurs en sciences historiques ont pu relayer des postures militantes venues de la société. On peut citer, entre autres, des domaines comme les rapports de genre, la diversité des orientations sexuelles, les situations coloniales et postcoloniales, l'alarme environnementale, la demande d'une ouverture des sciences économiques. Ces champs de recherche ont été intégrés au système de l'enseignement supérieur au prix de mobilisations de type militant qui ont forcé les portes de l'Université. On a là affaire à un mode de régulation normal du système d'enseignement supérieur. Mais

c'est à condition de considérer que la sortie des postures militantes est une obligation non moins ardente que la mobilisation initiale qui avait été nécessaire pour modifier l'agenda des sciences historiques. La vigilance critique ne doit pas moins s'appliquer aux revendications militantes qu'aux commandes étatiques.

Pluralité des cultures et critique des identités

1. Les sciences historiques françaises, si elles aspirent à affronter la mondialisation des échanges savants et universitaires, doivent renforcer leur capacité à porter sur les autres sociétés un regard spécifique. Le temps est révolu où la France croyait attirer pour elle-même toutes les curiosités, parce que son histoire semblait présenter un cadre universaliste pour l'émancipation des hommes. Que la littérature, la philosophie, les arts et l'histoire français fassent encore aujourd'hui l'objet d'attention de scientifiques du monde entier, c'est chose certaine. En revanche, ce qui est moins évident c'est que le passé français soit saisi autrement que comme un cas particulier dans un vaste ensemble de trajectoires historiques, c'est-à-dire ailleurs que dans des dispositifs comparatistes (études européennes, études francophones, études coloniales, etc.). La réponse au passage de la France du statut de modèle à celui de cas réside dans la capacité de la recherche française à accroître sa puissance d'analyse des autres sociétés, de façon à placer l'échange intellectuel mondialisé

sur un plan de symétrie et non dans un surplomb culturel devenu chimérique. La place de la France et de l'Europe a été réévaluée dans des disciplines comme la préhistoire, et plus généralement l'archéologie. Le regard eurocentrique des débuts a fait place à une vision plus large des phénomènes étudiés. Jusqu'à présent, organismes de recherche (CNRS, IRD) et établissements spécifiques (INALCO, EPHE, EHESS) ont pris en charge la plus grande part de l'investissement dans les recherches sur les aires culturelles. Il est temps que les universités s'engagent sur la même voie.

2. L'effet paradoxal de la mondialisation, c'est qu'elle pourrait donner accroire que sont devenus vains les efforts pour pénétrer les sociétés du monde à travers la connaissance de leurs langues et de leurs histoires longues. En effet, que deviennent les singularités régionales dans un monde décrit comme dominé par la circulation des hommes, par l'aspiration à une cosmopolitique généralisée, et par l'usage universel de l'anglais (voire des réseaux sociaux) comme outil de communication ? La critique du culturalisme dans les sciences sociales se nourrit de la contemplation de la mondialisation. Les sciences historiques, même lorsqu'elles analysent des phénomènes anciens de circulation et d'hybridation, décrivent des sociétés dans lesquelles la faculté de transmission de croyances, de langues, d'attitudes, de savoirs, de techniques et d'institutions cristallise des

formes d'appartenance collective qu'on peut qualifier comme autant de cultures. L'hypothèse générale suivant laquelle la fixité n'existe pas dans l'histoire des sociétés est une proposition toujours vraie, c'est pourquoi elle ne peut guère être un levier intellectuel pour faire progresser les recherches.

4. L'intégration au travail de la recherche du choix des échelles pertinentes d'analyse constitue un antidote à la fois contre l'enfermement culturaliste et contre l'évanescence de l'horizon global. Le global ne saurait être un objet de l'enquête empirique, mais plutôt un horizon de pertinence pour les sciences historiques. Si l'objet visé ce sont effectivement des processus sociaux déployés à des échelles immenses, alors ces phénomènes de circulation, de jonction voire d'hybridation s'avèrent assez limités pour être saisis comme n'importe quel autre objet local, ou régional. De fait, les chercheurs dans les domaines des sciences historiques construisent depuis longtemps des programmes qui associent les échelles locales et le plan global (le *glocal*) – ainsi, en histoire comme en histoire de l'art, par la réflexion sur les identités citadines, régionales, nationales ou continentales. Elles répondent par-là à certaines incertitudes contemporaines dans les sciences sociales et dans nos sociétés.

Temporalités humaines et sciences sociales

Nature/cultures et dépassement de leur opposition

1. La rencontre entre archéologie préhistorique, paléoanthropologie et éthologie animale interroge toute l'architecture du raisonnement historique, elle invite à replacer les savoirs physiologiques sur l'homme (sans relation avec les idéologies de type sociobiologiques), et elle rencontre un intérêt qui ne se dément pas auprès de publics larges. Ces atouts donnent force à des programmes de recherches ambitieux et intégrateurs sur des phénomènes aussi fondamentaux que les origines du langage humain ou l'histoire longue des apprentissages. La prise en compte des connaissances sur les sociétés animales, et même la description de cultures animales, font de ce domaine des sciences historiques un carrefour d'interrogations centrales sur les spécificités de l'homme anatomiquement moderne – selon l'expression consacrée – par rapport aux premiers représentants du genre *Homo* et aux autres anciens Homininés, mais aussi sur celles des sociétés humaines et sur notre relation avec nos environnements naturels. Ces recherches affrontent le problème de la coexistence contemporaine de plusieurs humanités à des époques très anciennes. Et cela, alors même que les sciences de l'homme sont héritières de

l'interprétation mono-génique des écritures saintes, dont l'héritage idéologique le plus vivace se manifeste paradoxalement dans l'activisme créationniste. En prenant la question de l'humanité sur des périodes historiques aussi longues, la confrontation avec les sociétés de grands primates invite à ne pas retenir l'hypothèse selon laquelle les hommes auraient changé et pas les singes sur une si longue durée. Dans ces démarches scientifiques, c'est la notion même d'historicité qui se trouve interrogée, et du même coup celle de nature. De même l'étude de l'aménagement des jardins, de la modulation des paysages et de l'ordonnement des territoires alimentaire, dans les recherches des historiens des sociétés et des arts, les liens entre nature et culture

2. La transformation de la place de la science médicale dans la cité sous l'effet du SIDA, le regard porté sur les conséquences environnementales anciennes de l'industrialisation : ces processus à la fois politiques et scientifiques, ont affecté les sciences historiques en leur cœur et ont eu des effets très au-delà de leur propre périmètre de connaissances. De plus, les phénomènes naturels sont entrés depuis longtemps dans la panoplie des objets de la recherche historique. Accidents sismiques, variation des climats, activité volcanique, prolifération d'animaux nuisibles, pandémies humaines, formation des paysages par l'homme : autant de terrains pour les enquêtes archéologiques et historiennes, depuis longtemps. Les techniques de repérage des

variations climatiques s'étant affinées, les historiens travaillant avec les laboratoires de sciences de la vie et de la terre sont à même de récrire des pans entiers de l'histoire humaine. C'est là un front pionnier qui à défaut d'être neuf dispose d'une capacité de renouvellement considérable. Ce domaine, comme celui du point précédent, concourt à neutraliser ce qui dans la théorie des sciences historiques relève d'une crainte sacrée de faire intervenir l'instance naturelle dans l'étude des phénomènes humains, c'est-à-dire sociaux.

Contemporanéités et discordances

1. Le moteur des sciences historiques demeure l'aspiration à comprendre les mécanismes par lesquels les sociétés se transforment. Ces sciences affrontent en priorité le problème de la contemporanéité de processus qui semblent relever de temporalités différentes. Les discussions engagées depuis une trentaine d'années sur la pluralité des régimes d'historicité, et plus récemment le débat sur le présentisme, le débat en histoire de l'art sur l'« anachronisme » de l'œuvre d'art, ont placé le travail de l'histoire au centre de la réflexion des sciences sociales sur les transformations actuelles de nos sociétés. Selon les configurations, le passé peut sembler enfermé dans une inactualité définitive, embaumé dans une révérence patrimoniale, ou bien investi comme lieu d'expérimentation, de comparaison, de jeu critique. Ainsi, les sciences

historiques contribuent à mieux formuler les questions que soulève le spectacle du développement de nos sociétés, dans un temps qui révère le changement, sans pour autant le projeter sur un plan d'anticipation du devenir commun. Le travail de l'histoire et des sciences proches ne consiste pas à réduire les discordances des temps révélées par leur travail empirique, mais au contraire à assumer ainsi la complexité des sociétés humaines. La simplification des scénarios passe par une mise à plat des phénomènes étudiés : l'expérience de l'évolution des sciences humaines et sociales montre que les cadres de simplification ont une durée de validité très limitée. La prise en compte de la complexité des processus sociaux, à commencer par celle des temporalités qui se révèlent en eux, permet d'offrir des modèles d'analyse plus consistants.

2. Les chercheurs des sciences historiques comprennent qu'on ne gagne rien à vouloir réduire la complexité des phénomènes étudiés. La même conclusion vaut pour la réduction des temporalités à une simple linéarité. Ainsi, la notion de contexte qui pouvait apparaître éclairante a fini par obscurcir le travail d'analyse. Quelle instance constitue le contexte de quel phénomène ? Les institutions politiques, les normes juridiques, les modèles économiques, les ordres sociaux, les créations artistiques, la production des discours, les innovations technologiques, les phénomènes naturels ? La distribution des rôles entre objets de l'enquête

et contextes pertinents dépend de la conduite de chaque recherche, mais elle n'est jamais donnée une fois pour toute et ne saurait être identique, d'une recherche à l'autre. La prise de conscience de cette incertitude fondatrice place les sciences historiques au cœur des méthodes d'analyse des processus sociaux qui mobilisent l'ensemble des sciences humaines et sociales.

En conclusion, les sciences historiques sont éclairantes pour la société en ce qu'elles ont la capacité de prendre en charge la complexité des processus sociaux. Cette faculté s'exprime dans les montages pluridisciplinaires internes et externes qui contribuent à l'unité des sciences sociales, dans la diversification mondiale des terrains d'enquête, dans la mise en jeu des temporalités comme la trame même des transformations collectives.

Une stratégie nationale pour les sciences historiques peut reposer sur deux mots d'ordre liés l'un à l'autre : d'une part, défendre l'ambition d'affronter la complexité en soutenant la pluralité des approches, des savoir-faire et des modes de publications ; d'autre part, réduire l'écart entre les fronts pionniers de la recherche conduite dans les unités mixtes de recherche et les enseignements initiaux proposés par les universités.

